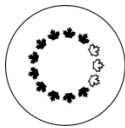


INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

N° de soumission: **PL009**

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

Adresse pour demande de renseignement: Philippe Lupien Agent principal de contrats Philippe.Lupien@ncc-ccn.ca	N° du contrat: Sera ajouté à l'attribution du contrat
Date de fermeture de l'appel d'offres: 11 juillet, 2023, à 15 h (HAE)	Description des biens: Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives
Retourner votre soumission par courriel à l'adresse: Commission de la capitale nationale Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca <i>Veillez noter que la taille des pièces jointes au courriel ne pourra pas dépasser 30 Mb.</i>	
Résultats de l'appel d'offres: Le résultat de l'ouverture de l'appel d'offres peut être fournis par courriel en envoyant une demande à : Philippe.Lupien@ncc-ccn.ca	Lieu de livraison: FAB Destination Dépôt au Lac Philippe: 180-C, chemin du Lac-Philippe Sainte-Cécile-de-Masham, Québec



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission #: **PL009**

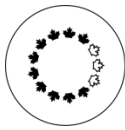
I. Offre

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale de fournir et livrer les biens/services selon la spécification, les modalités et conditions pour le(s) prix forfaitaire(s) et/ou unitaire tous compris tel que mentionné(s) dans la section III.

II. Entente générale

L'entrepreneur convient:

1. de préfabriquer et de livrer deux (2) toilettes extérieures standard et une (1) toilette extérieure à accès universel, conformément à l'annexe A - Exigences générales, avant le 30 août 2023. L'entrepreneur accorde à la CCN l'option irrévocable d'ajouter au Contrat jusqu'à une (1) toilette standard supplémentaire et jusqu'à une (1) toilette d'accès universel supplémentaire, lors de l'attribution du Contrat, avec les mêmes termes et conditions;
2. que la présente soumission et le contrat, ainsi que les exigences générales, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales et tous les annexes et addenda émis constituent la soumission intégrale, et que cette offre est faite sous réserve des dispositions qui y sont contenues;
3. que la présente soumission et offre remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, et qu'elle est irrévocable pour une période de 90 jours à compter de l'heure de clôture de l'appel d'offres indiquée dans le présent document;
4. que la présente soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes disposition, constitue, lorsqu'elle est acceptée et signée au nom de la Commission, l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission;
5. que l'Entrepreneur doit se conformer et assurer à ce que ses employés et les sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, les conditions générales, les politiques et les règlements en vigueur sur le site où les travaux sont livrés.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

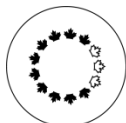
N° de soumission #: **PL009**

III. Prix

L'Entrepreneur convient que les taux unitaires et/ou les prix unitaires sont les taux unitaires et/ou les prix unitaires tous compris (taxes en sus) mentionnés à la section I.

Le soumissionnaire convient que :

1. les tableaux des prix unitaires désignent la partie des travaux à laquelle s'applique un accord sur les prix unitaires;
2. les tableaux des taux unitaires désignent la partie des travaux à laquelle s'applique un accord sur les taux unitaires;
3. le prix unitaire, le taux unitaire et le prix total (taxes en sus) doivent être indiqués pour chaque article énuméré;
4. les tableaux des prix unitaires et des taux unitaires sont les prix unitaires et les taux unitaires aux fins de l'appel d'offres et du contrat.
5. les prix unitaires et les taux unitaires doivent être forfaitaires, à l'exception des taxes.
6. Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix unitaires et leurs taux unitaires en dollars canadiens.



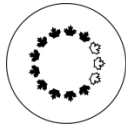
INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission: **PL009**

Tableau 1 – Valeur totale du Contrat (en dollars canadiens).

Tableau 1 Valeur totale du contrat <i>Sera complété à l'attribution du Contrat</i>				
N° de l'item	Description	A	B	C
		Prix unitaire	Quantité	Prix total C = (A x B)
1	Toilette standard	<i>Sera complété à l'attribution du contrat avec les taux du Tableau 2</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>
2	Toilette accès universel	<i>Sera complété à l'attribution du contrat avec les taux du Tableau 2</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>
3	Frais de livraison	<i>Sera complété à l'attribution du contrat avec les taux du Tableau 2</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>	<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>
Sous-total = (1C + 2C + 3C)				<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>
TPS/TVQ (14.975 %)				<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>
Valeur totale du contrat				<i>Sera complété à l'attribution du contrat</i>



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

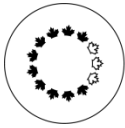
Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission #: **PL009**

Tableau 2 – Prix total évalué (en dollars canadien).

Tableau 1				
Prix total évalué				
N° de l'article	Description	A	B	C
		Prix unitaire	Quantité estimée pour fins d'évaluation (Incluant les unités additionnelles)	Prix total C = (A x B)
1	Toilette standard	\$	3	\$
2	Toilette accès universel	\$	2	\$
3	Frais de livraison (Pour 3 toilettes)	\$	1	\$
4	Frais de livraison (Pour chaque toilette supplémentaire) ¹	\$	2	\$
Sous-total = (1C + 2C + 3C + 4C)				\$
TPS/TVQ (14.975 %)				\$
Prix total évalué				\$

¹Si la CCN demande plus de 3 toilettes dans le Contrat, elle ajoutera les frais de livraison applicable de l'article N°4 ci-dessus pour chaque toilette additionnelle lors de l'attribution du contrat.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

N° de soumission: **PL009**

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

IV. Méthode de sélection

Une offre doit être conforme à toutes les exigences de l'appel d'offre pour être déclarée recevable. L'offre recevable ayant le prix total évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un Contrat.

La CCN se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres et/ou de le réémettre dans sa forme originale ou révisée, et de négocier avec le soumissionnaire retenu et/ou tous les soumissionnaires.

V. Instructions aux soumissionnaires

Les prix doivent figurer dans le tableau 2 (prix total évalué) de la section III (prix) du présent formulaire d'appel d'offres. Les prix ne doivent pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

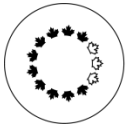
VI. Facturation

Le paiement sera effectué après réception/livraison et acceptation des biens/services. L'Entrepreneur aura le droit de recevoir le paiement dans les 30 jours suivant la remise par le Chef de projet de la CCN d'un certificat indiquant que la facture est authentique et exacte, que l'Entrepreneur a fourni les biens ou services en question et qu'il a respecté les termes et conditions du contrat.

La Commission est une société d'État assujettie à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente provinciale (THV ou TVQ). L'Entrepreneur est tenu d'indiquer séparément, dans sa demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVH de l'Ontario ou de la TVQ, dans la mesure où elles sont applicables, que la Commission paiera. Ces montants seront versés à l'Entrepreneur qui devra effectuer les remises appropriées à l'Agence du Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux respectifs. Le soumissionnaire retenu doit remplir intégralement le formulaire fiscal T1204 avant de se voir attribuer un contrat.

Toutes les factures doivent faire référence au numéro de contrat xxxxxx de la Commission (numéro à 6 chiffres figurant à la page 1 une fois le contrat signé entre le contractant et la Commission) et être envoyées par courriel à l'adresse payables@ncc-ccn.ca en format Adobe (.pdf).

Pour garantir un paiement rapide, veuillez préparer votre facture conformément au(x) prix indiqué(s). Les erreurs de facturation peuvent entraîner des retards de paiement. Envoyez votre facture à l'adresse indiquée ci-dessus et indiquez clairement le numéro du contrat.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission #: **PL009**

VII. Demandes de renseignements

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent principal de contrats, Philippe.Lupien@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent principal de contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées uniquement à l'agent principal de contrat. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.

VIII. Responsables

Authorité contractante de la CCN

Philippe Lupien
Agent principal de contrats
Commission de la capitale nationale
Courriel: Philippe.Lupien@ncc-ccn.ca

L'agent principal de contrats est responsable de la gestion du contrat. Toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par la personne qui a le pouvoir délégué de passer des marchés à la CCN. L'Entrepreneur ne doit pas effectuer des travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'Agent principal de contrats.

Chef de projet de la CCN

(Coordonnées seront ajoutées à l'attribution du contrat)
Titre
Commission de la capitale nationale
Téléphone: 613 239-5678
Courriel: @ncc-ccn.ca

Le Chef de projet de la CCN est le représentant de la CCN pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique des travaux en vertu du contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le Chef de projet de la CCN; toutefois, le Chef de projet de la CCN n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les changements à la portée des travaux ne peuvent être apportés qu'au moyen d'une modification au contrat émise par l'agent principal de contrats.



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission #: **PL009**

Représentant de l'Entrepreneur

Nom: _____

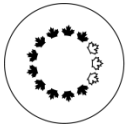
N° de téléphone: _____

Courriel: _____

IX. Ordre de priorité des documents

En cas d'ambiguïté, d'écarts ou d'incohérence entre les divers documents, le texte du premier document mentionné dans liste suivante aura préséance sur le texte dans un document mentionné subséquemment :

- (1) Toute modification ou tout amendement aux documents contractuels;
- (2) Ce formulaire de soumission/contrat;
- (3) Conditions Générales;
- (4) Annex A – Exigences générales;
- (5) Exigences en matière de santé et sécurité au travail;
- (6) Soumission de l'Entrepreneur datée _____ (*insérer la date de soumission*).



INVITATION À SOUMISSIONNER Formulaire de soumission/Contrat

Préfabrication et Livraison de Toilettes Portatives

N° de soumission #: **PL009**

X. Réception d'Addenda

Nous accusons réception des addenda suivants _____ . Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

XI. Signature de l'offre

Par la présente, Nous OFFRONS de fournir à la Commission de la capitale nationale, selon les modalités et conditions énoncées dans le dossier de l'appel d'offres de la CCN, les services énumérés ci-dessus et sur toute feuille annexée, au(x) prix soumis.

Nom et adresse de l'Entrepreneur:

Signature(s):

Tél:

Titre:

Courriel:

Date:

Attesté et signé au nom de la Commission:

Signature de la CCN	Titre



LISTE DES SOUS-TRAITANTS

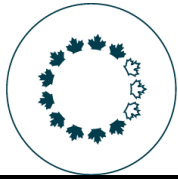
Liste des sous-traitants

- 1) Le soumissionnaire sous-traitera les parties des travaux énumérées dans la liste plus bas au sous-traitant désigné pour chaque partie. Aucun changement ne sera apporté à cette liste de sous-traitants sans le consentement écrit de la CCN.
- 2) Le soumissionnaire atteste que les soumissions pour les parties des travaux énumérées ci-dessous ont été reçues des sous-traitants indiqués :

Type de travail: _____	Sous-traitant: _____
Type de travail: _____	Sous-traitant: _____
Type de travail: _____	Sous-traitant: _____
Type de travail: _____	Sous-traitant: _____
Type de travail: _____	Sous-traitant: _____

- 3) Si le soumissionnaire ne sous-traitera aucune partie des travaux pour ce Contrat, veuillez confirmer ci-dessous:

Nous confirmons qu'aucun sous-traitant complétera une partie des travaux pour ce Contrat.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

CONTRATS DE FOURNITURES Instructions à l'intention des soumissionnaires

1. Adresse

La soumission doit être envoyée Par courriel : Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca

2. Livraison des soumissions

La CCN doit recevoir les soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées. Le soumissionnaire doit envoyer par courriel sa soumission à temps: les soumissions reçues après la date et l'heure indiquées seront refusées.

3. Soumissions inacceptables

Soumissions non présentées sur le Formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions par télécopieur à moins d'indication contraire.

Soumissions reçues après la date et l'heure limites de réception des soumissions.

Les soumissions incomplètes risquent d'être rejetées.

Les soumissions non signées seront exclues.

Si une garantie de soumission est exigée en vertu des présentes instructions et qu'elle n'est pas fournie avec la soumission, cette dernière est susceptible d'être disqualifiée.

4. Révision des soumissions

Le soumissionnaire peut réviser sa soumission par courriel avant l'heure et date de fermeture des soumissions.

Les modifications doivent être clairement identifiées

5. Exigences en matière de garantie de soumission

Dans le cas où une garantie de soumission est exigée à la section 2 du Formulaire de soumission/Contrat, la soumission doit être accompagnée de la garantie de soumission au montant demandé.

6. Acceptation de l'offre

La Commission n'a l'obligation d'accepter aucune des soumissions, pas même la plus basse.

7. Façon de remplir le formulaire de soumission et de contrat

Indiquer le prix unitaire de chaque élément, multiplier par la quantité estimative, inscrire la somme dans la colonne Total et ajouter la TPS et la TVQ s'il y a lieu avant d'inscrire le montant total.

Dactylographier ou inscrire lisiblement en lettres moulées la raison sociale complète du soumissionnaire, son adresse et son numéro de téléphone sous les rubriques Raison sociale complète de l'entrepreneur et Adresse commerciale de l'entrepreneur respectivement.

CONTRATS DE FOURNITURES
Instructions à l'intention des soumissionnaires

Signer le formulaire de soumission ou de contrat dans l'espace prévu à cette fin et conformément aux instructions ci-après.

La soumission doit être signée par un représentant dûment autorisé de l'entreprise. Celui-ci doit apposer sa signature normale et indiquer en regard de celle-ci à quel titre il agit. La soumission doit également porter le sceau de l'entreprise, si elle en possède un.

Il ne faut rien inscrire dans la section réservée à la signature des représentants de la Commission.

8. Assurance

L'entrepreneur doit tenir en vigueur une assurance ou payer les cotisations le protégeant et nommant la Commission de la capitale nationale comme assuré additionnel, contre les réclamations d'accidents de travail, les poursuites en dommages ou pour blessures corporelles, y compris le décès, et de toutes réclamations pour dommages à la propriété pouvant découler des travaux qu'il entreprend en vertu du présent marché. À titre de protection, les attestations d'assurance doivent être déposées à la CCN et tenues en vigueur jusqu'à ce que ladite Commission certifie que les travaux sont terminés.

L'entrepreneur doit tenir en vigueur une assurance nommant la Commission de la Capitale nationale comme bénéficiaire aux tiers d'au moins 5 000 000,00 \$ contre la responsabilité civile et les dommages matériels. L'assurance doit couvrir les dommages découlant d'un accident ou d'une négligence. L'entrepreneur doit déposer un exemplaire de la police auprès de la CCN avant le début des travaux.

NOTE : Il n'est pas nécessaire de fournir une copie de la police d'assurance avec la proposition. La CCN demandera une copie de la police d'assurance avant l'attribution du Contrat.

Annexe A – Exigences Générales

Partie I – SECTION DES EXIGENCES GÉNÉRALES

1.0 DESCRIPTION DES TRAVAUX

- .1 Les travaux de ce contrat sont décrits par :
 - Ces exigences générales (8 pages)
 - Plans et devis pour toilette standard (pages B1 - B9 et SB-1)
 - Plans et devis pour toilette accès universel (pages A1 - A9 et SA-1)
- .2 Le présent contrat inclut ce qui suit :
 - .1 Préfabrication : fournir les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre requis pour la fabrication de toilettes portables, en bois :
 - Deux (2) toilettes standard;
 - Une (1) toilette accès universel.
 - L'Entrepreneur accorde à la CCN l'option irrévocable d'ajouter au Contrat jusqu'à une (1) toilette standard supplémentaire et une (1) toilette d'accès universel (UA) supplémentaire lors de l'attribution du contrat, avec les mêmes termes et conditions.
 - .2 Livraison : Livrer les toilettes au dépôt du lac Philippe de la Commission de la capitale nationale, situé au 180-C, chemin du Lac-Philippe, Sainte-Cécile-de-Masham, Québec.

Si la Commission de la capitale nationale exerce l'option de préfabrication et de livraison de toilettes supplémentaires, le lieu et la date de livraison seront les mêmes.
- .3 Présentation de la soumission et du prix proposé :
 - .1 Soumettre un prix pour la préfabrication de trois (3) toilettes, avec l'option de deux (2) toilettes supplémentaires, et un prix pour la livraison d'un maximum de cinq (5) toilettes, conformément à l'ensemble des plans et devis, exigences et annexes.
 - .2 Attribution du marché : Le Contrat inclura la préfabrication et la livraison de trois (3) toilettes. L'Entrepreneur accorde à la CCN l'option irrévocable d'ajouter jusqu'à deux (2) toilettes supplémentaires lors de l'attribution du contrat.
- .4 Les plans et devis présentent aux pages SA-1 et SB-1 les indications pour la fabrication d'une **base de transport pour les toilettes**. Il est possible que l'Entrepreneur soit en mesure de déplacer les unités de toilette de manière sécuritaire et tout en en assurant l'intégrité sans avoir recours à cette base. Dans ce cas, dans la **ventilation des coûts** de la soumission, il faudra inscrire zéro à la rubrique « base de transport ».
- .5 Calendrier des travaux : **Les travaux de ce contrat doivent être entrepris dans les 5 jours suivant l'attribution du contrat et doivent être complétés avant le 30 août 2023.**
- .6 Superviseur du projet : L'Entrepreneur doit s'assurer qu'un superviseur du projet compétent et capable de gérer les travaux de fabrication requis pour réaliser ce contrat soit disponible à plein temps pour l'entière durée des travaux réalisés en atelier pour ce contrat.

2.0 REDEVANCES ET TAXES

- .1 Payer toutes les redevances et taxes imposées par les gouvernements fédéral, provincial et municipal ainsi que par les autres autorités de réglementation. **Les toilettes préfabriquées seront assujetties aux taxes provinciales de la province où elles seront livrées (Québec).**

3.0 LIVRAISON DES TOILETTES PRÉFABRIQUÉES

- .1 L'Entrepreneur sera responsable de la livraison sécuritaire des toilettes aux lieux d'entrepôts indiqués. Se reporter à 1.2.2 ci-dessus.
- .2 Veiller à respecter les règlements des ministères des transports de chaque province où seront transportées les toilettes. Obtenir les autorisations, les permissions et/ou les permis requis.
- .3 L'Entrepreneur fournira l'équipement et la main-d'œuvre pour charger et décharger les toilettes préfabriquées aux lieux d'entreposage. Le poids de chaque toilette aux dimensions pour l'accès universel est estimé à 1500 kg. Le poids de la toilette aux dimensions standard n'est pas connu. L'entrepreneur est responsable de déterminer ces poids.
- .4 Toutes les toilettes préfabriquées doivent être livrées aux lieux d'entreposage au plus tard le 30 août 2023.
- .5 **L'Entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions pertinentes aux travaux du présent contrat, y compris les largeurs et les hauteurs limites de dégagement requises pour le transport des toilettes.**

4.0 SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES PRODUITS D'USAGE EXTÉRIEUR

- .1 **Tous les produits, matériaux et équipements** utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour **usage extérieur**.

5.0 ENSEIGNES

- .1 Les enseignes à caractère promotionnel sont interdites.
- .2 Toute la signalisation de sécurité utilisée pour ce projet sera bilingue (français et anglais).
- .3 Lors du transport et de la livraison des unités de toilettes, l'Entrepreneur doit fournir et utiliser la signalisation requise par la réglementation.

6.0 MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX CANADIENS

- .1 L'Entrepreneur utilisera de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens pour la conception et la réalisation des travaux du présent contrat, dans la mesure où ils seront disponibles, de la qualité requise, rentables et permettent la réalisation expéditive des travaux du présent contrat.

7.0 DISCRÉTION

- .1 Aucune partie de ce projet ne peut être discutée, publiée ou démontrée sans l'autorisation écrite de la CCN.

8.0 SANTÉ ET SÉCURITÉ

- .1 **Les travaux réalisés dans le cadre de ce contrat ne doivent menacer la sécurité de tous ceux en présence au lieu de fabrication, ni au cours de l'assemblage ou de la livraison des toilettes aux lieux indiqués par la CCN.**
- .2 L'entrepreneur sera requis de soumettre une politique de santé et sécurité du lieu des travaux à la CCN avant l'attribution du contrat.

- .3 Se conformer à toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, y compris sans s'y restreindre :
- Le Code national du bâtiment, parties 8 et 9.
 - Le Code canadien du travail, Partie II, règlements de sécurité et santé au travail.
 - Les lois et les règlements régissant la santé et la sécurité au travail dans la province où auront lieu les travaux de construction.
 - L'Association canadienne de normalisation (CSA).
 - Santé Canada / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
 - Le Code canadien du travail, règlements sur la santé et la sécurité au travail.
 - Les lois sur la santé et la sécurité au travail de la province de fabrication et de livraison des toilettes.
 - Les lois et règlements pouvant s'appliquer aux lieux des travaux et aux lieux de fabrication utilisés pour le présent contrat.

Garder sur les lieux de fabrication un exemplaire des normes applicables en matière de santé et de sécurité.

- .4 Responsabilités : L'Entrepreneur est responsable de la sécurité des personnes et des biens dans le chantier désigné où auront lieu les travaux du présent contrat.
- .5 Équipement de protection : Fournir le matériel et l'équipement de protection requis pour effectuer les travaux de ce contrat de manière saine et sécuritaire.
- .6 Permis et licences : Veiller à obtenir les permis et licences requis pour l'utilisation de la machinerie, des véhicules et des équipements requis pour les travaux de ce contrat.
- .7 Formation en santé et sécurité : Veiller à ce que toutes les personnes participant à la réalisation des travaux du présent contrat obtiennent la formation en matière de santé et sécurité dont ils ont besoin pour les activités qu'ils effectuent et les équipements qu'ils utilisent.
- .8 Dangers imprévus : En cas de danger imprévu ou s'il survient des facteurs, des conditions ou des dangers durant la réalisation des travaux de ce contrat, respecter les procédures accordant aux employés le droit de refuser de travailler, et ce, en conformité des lois et règlements en vigueur dans la province concernée.
- .9 Échafaudage et équipement d'accès : Fournir l'équipement d'accès nécessaire pour effectuer les travaux du présent contrat. L'équipement d'accès doit être conforme et être utilisé de manière conforme aux normes et règlements provinciaux et fédéraux pertinents et aux lois et règlements régissant la santé et la sécurité des travailleurs dans la province où auront lieu les travaux.
- .10 Poste de premiers soins : L'Entrepreneur doit maintenir un poste de premiers soins au lieu de fabrication. Le poste de premiers soins doit inclure, sans s'y limiter, du matériel de premiers soins, une douche oculaire portative et un réservoir d'eau potable contenant une bouteille de 20 litres d'eau potable.

9.0 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

- .1 S'assurer que les travaux de ce contrat ne constituent pas une menace pour l'environnement naturel.
- .2 L'accès aux lieux des travaux par le personnel et/ou l'équipement et la livraison/l'enlèvement des matériaux seront effectués de manière à ne pas déranger le milieu naturel environnant.
- .3 Information des fiches signalétiques :
- Fournir au préalable les fiches signalétiques des produits et matériaux à utiliser pour examen et approbation avant leur utilisation pour ce projet.
 - Pour les travaux de ce projet, utiliser les produits et les matériaux les moins dommageables.

- Mettre en œuvre les mesures de protection recommandées par les fabricants des produits et des matériaux dont l'utilisation aura été acceptée.
- .4 Pollution provenant du carburant et des huiles :
- L'Entrepreneur protégera le milieu naturel contre le déversement de carburant, d'huile ou toute autre substance dommageable pour l'environnement s'écoulant des équipements, des outils, de la machinerie et des véhicules utilisés pour les travaux de ce contrat.
 - L'Entrepreneur sera responsable de tous les coûts associés au nettoyage et/ou à la décontamination de tout déversement occasionné sur les lieux par les travaux de ce contrat.
- .5 Approche durable :
- Dans la réalisation des travaux de ce contrat, l'Entrepreneur utilisera l'approche, les matériaux, les produits, les carburants et les équipements les moins dommageables pour l'environnement, et lorsque possible, réutilisables, récupérables ou renouvelables.
 - Les matériaux, équipements et déchets enlevés dans le cadre de ce contrat seront triés, acheminés ou protégés de manière à favoriser leur réutilisation ou leur récupération en premier lieu, plutôt qu'être évacués vers un site d'enfouissement.

10.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Normes et conformité des travaux : Se conformer aux exigences fédérales, provinciales et locales pertinentes dans l'exécution des travaux. En cas de divergence entre ces exigences et ce devis, les exigences les plus strictes prévaudront. Les travaux doivent s'effectuer dans le respect des règles en vigueur lors de l'exécution des travaux. Les codes, normes et règlements qui s'appliquent comprennent, sans s'y restreindre, les suivants :
- Le Code national du bâtiment, édition 2010 (y compris la partie 8 – Mesures de sécurité en construction et la partie 9).
 - Les exigences des lois en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail pour les projets de construction et appliquées par le ministère du Travail de la province où seront effectués les travaux.
 - Les règlements des ministères de l'Environnement concernés.
 - Les règles et règlements pertinents des municipalités concernées.
 - Respecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.
 - Respecter ou dépasser les exigences minimales des dispositions pertinentes de la norme CAN CSA B651-12 – Normes et lignes directrices en matière d'accessibilité sans obstacle.
- .2 Qualité des nouveaux produits :
- Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu, à moins qu'il ne soit spécifiquement indiqué qu'il est permis de garder, réutiliser et réinstaller une composante existante.
 - Veiller à ce que tous les produits proposés soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système ou avec les composantes dont la réutilisation et la réinstallation a été autorisée pour composer un système intégré. L'Entrepreneur doit

porter toute incompatibilité apparente à l'attention du représentant de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.

- Le bois utilisé pendant la construction doit être suffisamment sec pour éviter toute déformation et torsion. Une déformation ou une torsion excessive ne sont pas acceptables et ces éléments devront être remplacés aux frais de l'entrepreneur.

.3 Compétence, expérience de la main-d'œuvre et assurance de la qualité

- L'Entrepreneur doit embaucher seulement des sous-traitants qui possèdent les compétences et l'expérience requises pour effectuer les travaux de corps de métier exigés.
- L'Entrepreneur gardera en dossier des copies des attestations de compétence et des permis d'exercice des corps de métier requis par les autorités compétentes et les organes de réglementation.
- L'Entrepreneur embauchera un nombre suffisant d'ouvriers de corps de métier et utilisera la quantité d'équipement requise pour achever la réalisation de tous les travaux de ce contrat dans les délais établis.

.4 Dessins d'atelier et fiches techniques : L'examen des dessins d'atelier par la CCN a pour seul but de vérifier la conformité au concept général. Fournir les dessins d'ateliers en format électronique pour les composantes suivantes :

- La structure sous-jacente du plancher et les ancrages de stabilité requis pour permettre le levage et le transport en une seule pièce de chaque unité de toilette une fois construite.
- Le dessin d'atelier de la porte indiquant les détails de montage de la quincaillerie.
- Fiches techniques des pièces et des matériaux : détails standard des fiches signalétiques (FS), directives du fabricant, données techniques, échantillons de couleurs:
 - Structure et surface du plancher.
 - Membrane sous-jacente de la toiture.
 - Toiture en métal, solins et accessoires.
 - Vitrage en plastique et joint de vitrage.
 - Bancs et sièges des toilettes.
 - Mailles en metal déployé et moustiquaires.
 - Accessoires de toilette.
 - Quincaillerie de porte.
 - Calfeutrage et finis.

.5 Fournir des échantillons aux matériaux, avec et sans fini, pour :

- Revêtement « planches et lattes » extérieur.

.6 Les travaux liés aux documents et échantillons à soumettre ne peuvent procéder avant d'avoir obtenu l'autorisation.

.7 Substitution des produits : S'il s'avère nécessaire d'utiliser un produit de substitution, il revient à l'Entrepreneur de soumettre les renseignements techniques détaillés sur le produit originalement spécifié et le produit de substitution, en vue de l'examen, de l'évaluation et de l'acceptation le cas échéant du produit de substitution à titre de produit équivalent. Sauf indication contraire, tout produit ou matériel de substitution **doit être de qualité équivalente ou supérieure** au produit ou matériel qu'il remplace, **et ne doit pas occasionner un coût additionnel pour la CCN.** L'Entrepreneur doit déposer une demande écrite de substitution de produit en précisant les produits en cause et en fournissant tous les renseignements techniques nécessaires à l'évaluation de la substitution proposée.

.8 Vérification des travaux :

- Sur demande, permettre au représentant de la CCN de visiter le lieu de fabrication aux fins d'examen des travaux en cours.
- Chaque semaine, transmettre au représentant de la CCN des photos numériques illustrant l'avancement des travaux. Identifier les difficultés rencontrées et confirmer la date d'achèvement des travaux.
- Préparer et transmettre au représentant de la CCN un dossier photographique illustrant les substrats et la charpente avant qu'ils soient recouverts et dissimulés par les revêtements intérieurs et extérieurs.
- Montage dissimulé ou en applique (en surface) : L'Entrepreneur doit dissimuler les pièces de fixation, etc. autant que possible. S'il faut les monter en applique, prévoir les alignements et les espacements requis.
- Dossier de construction : Tout au long de la réalisation des travaux de ce contrat, tenir un registre des notes au dossier et d'annotations aux documents contractuels en vue de documenter les travaux « tel que construit ». À l'achèvement des travaux, fournir au représentant de la CCN un exemplaire des dessins tel que construit annotés.

.9 Directives du fabricant

- Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser le représentant de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.

.10 Compatibilité des matériaux

- L'Entrepreneur installera seulement des matériaux qui sont compatibles entre eux et avec les matériaux existants qui seront maintenus dans le bâtiment et sur les lieux des travaux. Tous les matériaux installés qui seront jugés incompatibles seront remplacés avec des matériaux compatibles par l'Entrepreneur et ce, sans ajouter au coût du contrat.

.11 Pièces de fixation

- Toutes les pièces de fixation seront de la qualité requise pour usages extérieurs.
- Sauf indication contraire, fournir des pièces de fixation et autres accessoires métalliques ayant la même texture, couleur et fini que les éléments adjacents.
- Éviter toute action électrolytique entre des métaux ou des matériaux de nature différente.
- Déterminer l'espacement des ancrages en tenant compte des charges limites et de la résistance au cisaillement afin d'assurer un ancrage franc permanent.
- Les pièces de fixation qui pourraient causer l'effritement ou la fissuration de l'élément dans lequel elles sont ancrées seront refusées.
- Pour toutes pièces de fixation destinées aux éléments de finition, utiliser des clous de calibre suffisant ou des vis. Les têtes des éléments de fixation devront être dissimulées.

.12 **La qualité générale des matériaux et des travaux sera de qualité équivalente ou supérieure à l'exemple de toilettes déjà préfabriquées qu'on peut voir sur certains sites de la CCN.** Veuillez contacter l'agent de projet de la CCN (les coordonnées seront partagées après l'octroi du contrat) pour emplacements précis de ces toilettes.

11.0 DOMMAGES

- .1 Restaurer ou remplacer pour remettre dans son leur état d'origine tous les biens, toutes les structures, toutes les finitions et tous les services d'utilité publique ou autres existants, qu'ils soient publics ou privés, et qui ont été endommagés pendant l'exécution des travaux prévus par le présent contrat, ou verser un dédommagement adéquat aux parties touchées.
- .2 Les termes « restaurer » et « remplacer » comprennent les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel.

12.0 NETTOYAGE

- .1 Le nettoyage final une fois les travaux achevés comprend le nettoyage de l'intérieur du bâtiment, ainsi que de toute zone extérieure touchée ou souillée par les travaux du présent contrat.

13.0 DOCUMENTS À SOUMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Liste de l'Entrepreneur, des sous-entrepreneurs et des fournisseurs :
 - Inclure le nom du fournisseur, son adresse, son numéro de téléphone et le nom de la personne-ressource.
 - Identifier le produit ou la composante.
- .2 Dessins tel que construit : soumettre deux (2) exemplaires finaux, copies papier annotées et copie électronique, des documents du contrat portant la mention « Dessins tel que construit » une fois les travaux prévus par le présent contrat achevés et portant également la date de la dernière révision.
- .3 Dossier photographique :
 - Avant et pendant l'exécution des travaux prévus par le présent contrat, veiller à ce que des photographies des travaux en cours soient effectuées pour les dossiers.
 - On doit, en particulier, veiller à ce que des photographies soient prises pour les zones qui doivent être dissimulées, surtout dans le cas d'aménagements électriques et mécaniques.
 - Soumettre une (1) copie électronique des photographies au dossier, datée et annotée.
- .4 Documents d'entretien et d'utilisation : fournir une fiche d'information technique pour tous les produits, tout le matériel ou l'équipement, ainsi que tout les systèmes fournis et installés dans le cadre des travaux prévues par le présent contrat. Les renseignements suivants, sans en exclure d'autres, doivent être fournis :
 - Description du produit, de la fonction, des caractéristiques normales d'utilisation et des conditions limites;
 - Couleur, fini, texture et dimension;
 - Nomenclature complète et numéro commercial des pièces de rechange;
 - Noms et adresses des fournisseurs des pièces de rechange;
 - Exigences d'entretien, y compris le calendrier d'entretien recommandé pour toutes les activités d'entretien requises;
 - Liste des pièces d'origine du fabricant, illustrations, dessins d'assemblage et diagrammes requis pour l'entretien.
- .5 Teinture et revêtements de finition : fournir une photocopie des étiquettes des contenants de teinture ou de peinture comprenant les données techniques, la couleur et l'emplacement d'application. Fournir un (1) litre de peinture et de teinture de chaque couleur pour les retouches effectuées par le Maître de l'ouvrage après l'installation finale.

- .6 Fournir les clés, les pièces de rechange et les outils spécialisés pour l'entretien et ajustement des accessoires de toilette et quincaillerie de porte.

14.0 GARANTIES

- .1 À l'achèvement substantiel, soumettre en deux copies les garanties applicables. Les matériaux/composantes du bâtiment doivent avoir une garantie d'au moins 1 an et les travaux exécutés dans le cadre de ce contrat doivent être garantis pour une durée de 3 ans.
- .2 Identifier clairement le produit, le matériel, l'équipement ou le système auquel la garantie s'applique.
- .3 Fournir la liste des sous-entrepreneurs, des fournisseurs et des fabricants, y compris leurs noms, adresses, numéros de téléphone, ainsi que les noms des personnes-ressources.
- .4 Fournir détails des garanties, pièces justificatives et formules d'enregistrement remplies, pour les matériaux et composantes sous garantie des fabricants en vigueur pendant plus d'un an.
- .5 Date d'entrée en vigueur de la garantie : sauf indication contraire du représentant de la CCN, la date d'entrée en vigueur de la garantie correspond à la **date de livraison de toutes les toilettes sur le site**, laquelle est également nommée la **date d'achèvement substantiel**.
- .6 Prolongation de la garantie : l'Entrepreneur doit fournir une prolongation de garantie pour tout produit, matériel, équipement ou système d'un élément qui s'avère défectueux dans les 30 jours suivant la date d'achèvement substantiel. La période de prolongation doit être équivalente à la période requise pour que des mesures correctives soient prises à partir de la date d'achèvement substantiel.

15.0 ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL ET LIVRAISON DES TOILETTES

- .1 À la livraison des toilettes et à l'achèvement substantiel des travaux, soumettre au représentant de la CCN :
- Les garanties;
 - L'information technique sur le produit;
 - Les notes « tel que construit » au dossier, photographies, information d'entretien et autres documents de clôture comme indiqué au paragraphe 13.0.
- .2 Fournir l'attestation de conformité des travaux prévus par le présent contrat et exécutés en date courante.

16.0 ACHÈVEMENT FINAL

- .1 Une fois la correction des travaux non conformes effectuée après l'examen final et la soumission des informations ou documents de clôture, l'achèvement final sera accepté par le représentant de la CCN.

Partie II - PRODUITS

17.0 PRODUITS

- .1 Se reporter aux dessins A-8 / B-8 « Devis » et A-9 / B-9 « Tableau des matériaux » pour une description détaillée des caractéristiques, des couleurs et des finis des produits à utiliser pour les travaux de ce contrat.

Partie III - FABRICATION

18.0 Se reporter aux dessins A-8 / B-8 « Devis » pour les exigences détaillées de fabrication.

FIN DE SECTION

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

PLAN

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date
2015-03-12

scale
échelle 1:20

NCC project no.
no. du projet de la CCN

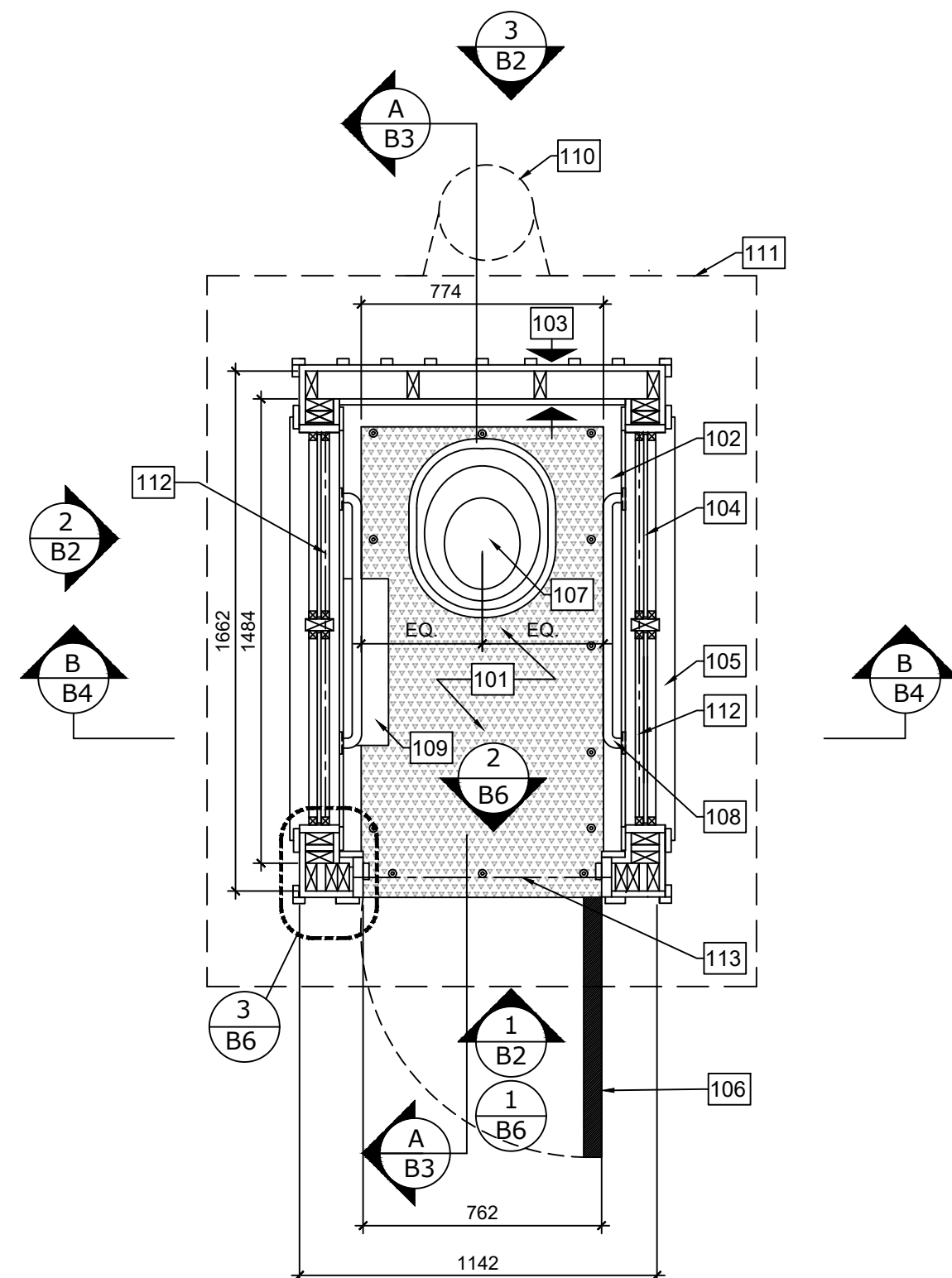
sheet no.
no. de la feuille

LISTE DES DESSINS

- B1 PLAN
B2 ÉLÉVATIONS
B3 COUPE A-A
B4 COUPE B-B
B5 DÉTAILS
B6 DÉTAILS
B7 DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION
B8 DEVIS
B9 TABLEAU DES MAT ÉRIAUX
SB-1 PLANS STRUCTURELS- PLANCHER ET SOCLE TEMPORAIRE

NOTES: DESSIN B1

101. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm . Pour détails de fixation, voir 3/B5.
102. Poutre de plancher périmétrique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229. Encocher la poutre à l'ouverture de la porte - voir dessin SB1 pour le plan de charpente et détails du plancher.
103. Construction du mur extérieur type
- Surface intérieure : contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9.5 mm (3/8")
 - Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
 - Lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20 , 100mm de largeur
 - Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
104. Panneau de vitrage en plastique translucide
105. Appui de fenêtre en cèdre biseauté.
106. Porte en bois. Voir détail sur le dessin B-6.
107. Banc de toilette extérieure avec siège et couvercle. Prévoir une ouverture adéquate dans le plancher de HDPE et dans la charpente de plancher.
108. Barre d'appui de 915 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein. Quantité : 2
109. Distributeur de papier hygiénique
110. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
111. Bord de la couverture plus haut
112. Linteau 2-38x140
113. Linteau 2-38x89



**1 PLAN
B1**

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

ÉLÉVATIONS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

date

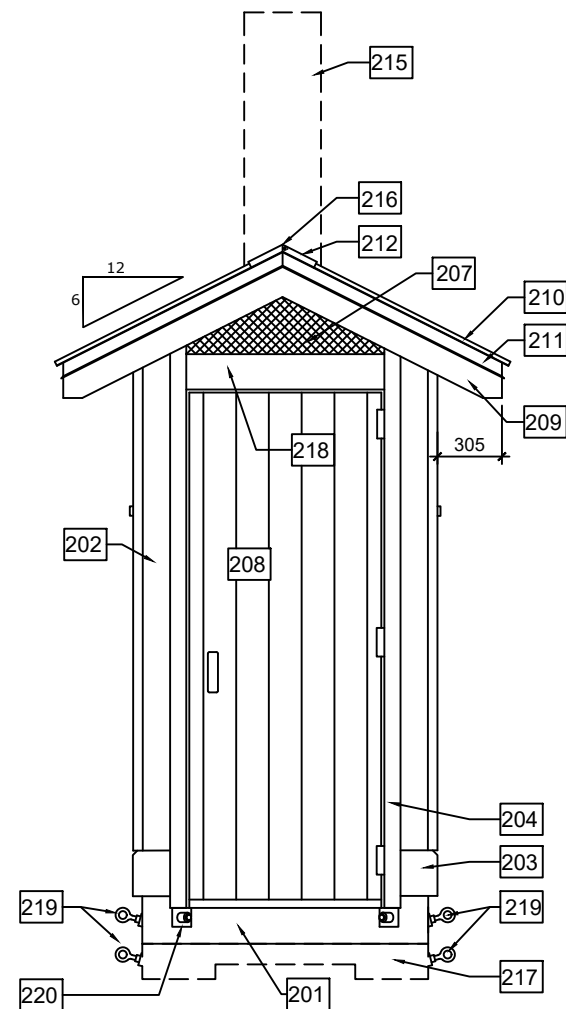
2015-03-12

NCC project no.
no. du projet de la CCN

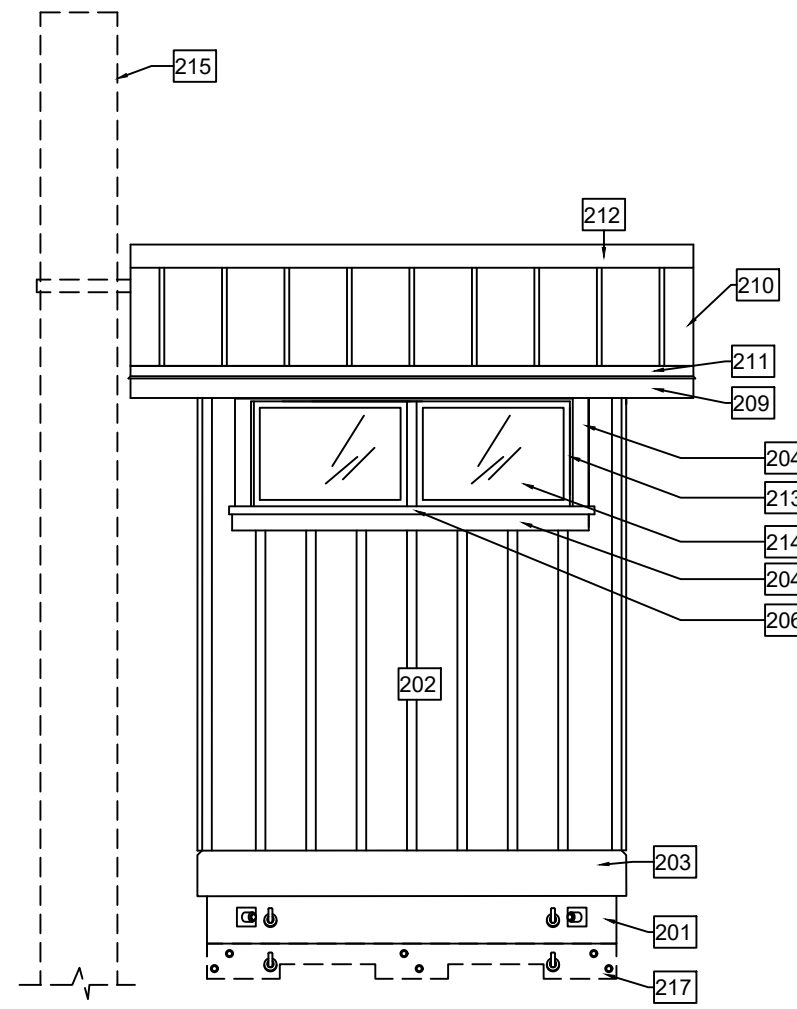
scale
échelle

1:30

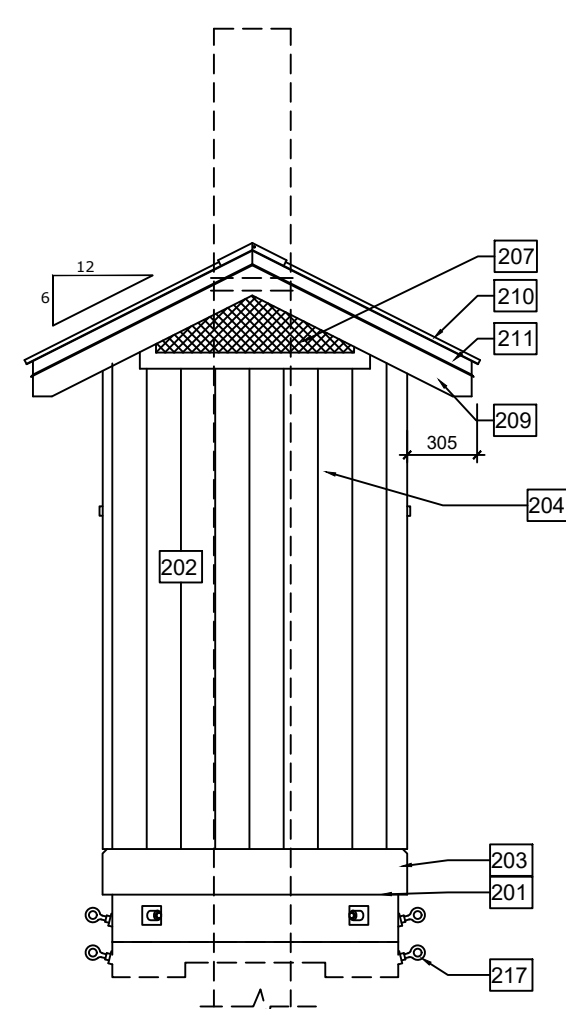
sheet no.
no. de la feuille



1
B2
ÉLÉVATION AVANT



2
B2
ÉLÉVATION LATÉRALE



3
B2
ÉLÉVATION ARRIÈRE

NOTES - DESSIN B2

- 201. Poutre de plancher périmétrique plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 202. Revêtement de planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
- 203. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini
- 204. Garniture en cèdre 19 x 64
- 205. Réservé
- 206. Appui de fenêtre en cèdre biseauté
- 207. Évent en métal déployé avec moustiquaire
- 208. Porte en bois. Voir détails sur A-6.

- 209. Plaque de bordure en cèdre 19 x 140
- 210. Couverture en tôle ondulée
- 211. Solin larmier métallique profilé préfini
- 212. Faitage en métal préfini avec bandes de fermeture en mousse
- 213. Parcloses en cèdre 25 x 25
- 214. Vitrage en plastique translucide
- 215. Cheminée de ventilation 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
- 216. Plier les bordures de faitière et mettre en place en utilisant des rivets afin de bien finir le bout de l'installation.
- 217. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale.

- 218. Garniture en cèdre 19 x 140
- 219. Boulon à œillet forgé - voir dessin SI
- 220. Plaque galvanisée et tige filletée - voir dessin SI

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

COUPE A-A

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date **2015-03-12** scale
échelle **1:20**

NCC project no.
no. du projet de la CCN sheet no.
no. de la feuille

NOTES - DESSIN B3

301. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

302. CHARPENTE DU PLANCHER

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

NOTE - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

303. Encocher la poutre périmétrique à l'ouverture de la porte

304. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé armé à l'ouverture de la toilette

305. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE

- Surface intérieure : contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9.5 mm (3/8")
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

306. Fixer la sablière basse de 38 x 89 en bois à la poutre en plastique en préforant des trous surdimensionnés dans la sablière et en la boulonnant à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles.

307. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Voir détail 3/B5.

308. Porte en bois. Voir détails sur B-6.

309. CHARPENTE DU TOIT

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @ 400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ±350mm c/c (à espacements égaux)

NOTE - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

310. Planche de bordure 19 x 140

311. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. (Fourniture seulement, installation par d'autres)

312. Chevrons en bois 38 x 89

313. Dessous du platelage de toit en contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

314. Vitrage en plastique translucide

315. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

316. Meneau en cèdre 38 x 89

317. Barre d'appui 915 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

318. Distributeur de papier hygiénique

319. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

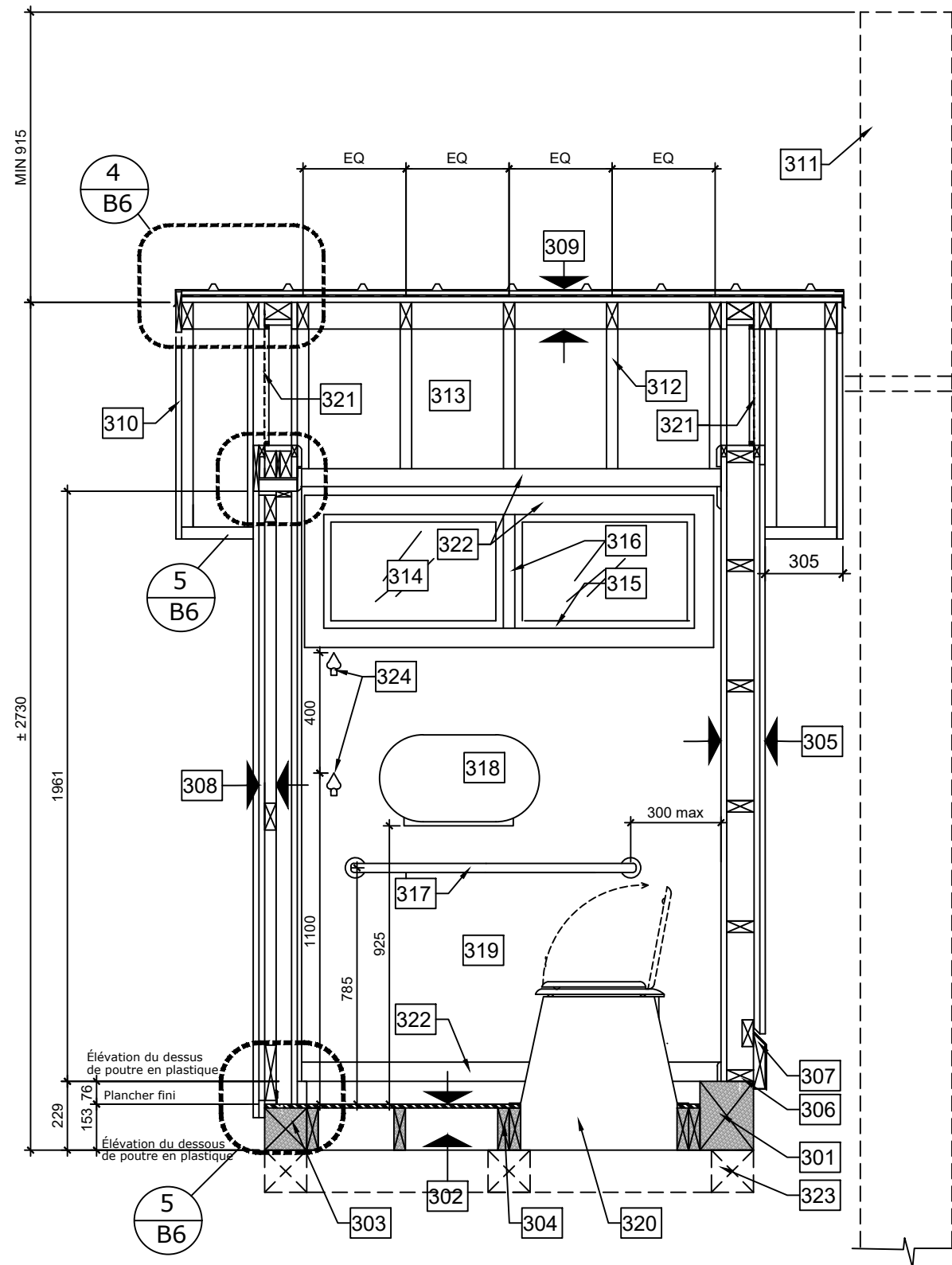
320. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

321. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.

322. Garniture en pin 13 x 64

323. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir notes dessin SB-1.

324. Crochets



COUPE A-A

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

COUPE B-B

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date **2015-03-12** scale
échelle **1:20**

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

NOTES - DESSIN B4

401. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

402. CHARPENTE DU PLANCHER

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

NOTE - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composants en plastique.

403. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé à l'ouverture de la toilette

404. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE

- Surface intérieure : Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9.5 mm (3/8")
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

405. Sablière basse de 38 x 89 en bois - Préforer des trous surdimensionnés et boulonner à la poutre en plastique en-dessous au moyen de tirefonds et rondelles.

406. Plinthe et garniture de toit en pin 13 X 64

407. Réservé

408. CHARPENTE DU TOIT

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @ 400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ± 350 mm c/c (à espacements égaux)

NOTE - Les vis de toiture **NE DOIVENT PAS** produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

409. Faitage de toiture 38 x 140

410. Capuchon de faitage en métal préfini

411. Poteau et blocage 38 x 89 @ 400 mm c/c

412. Réservé

413. Planche de bordure en cèdre 19 x 140

414. Tuyau d'évent 305 mm Ø (Fourniture seulement, installation par d'autres)

415. Appui en cèdre biseauté

416. Vitrage en plastique translucide

417. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

418. Réservé

419. Barre d'appui en acier inoxydable 915 mm vissée au blocage plein (Quantité : 2)

420. Distributeur de papier hygiénique

421. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

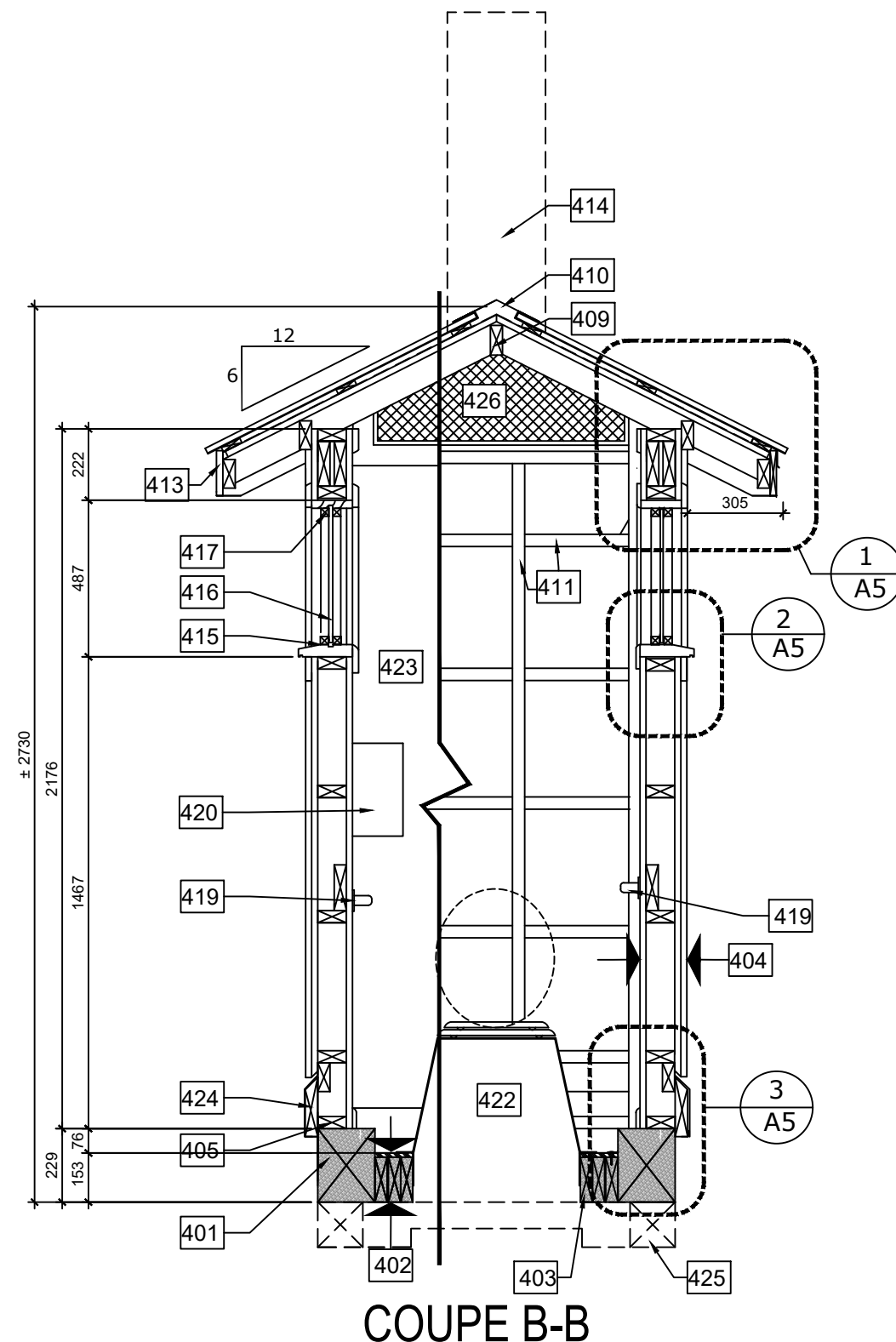
422. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

423. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

424. Garniture en cèdre biseauté 38 x 184 avec revêtement de solin-larmier métallique préfini

425. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir dessin SB-1.

426. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.



COUPE B-B

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

DÉTAILS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

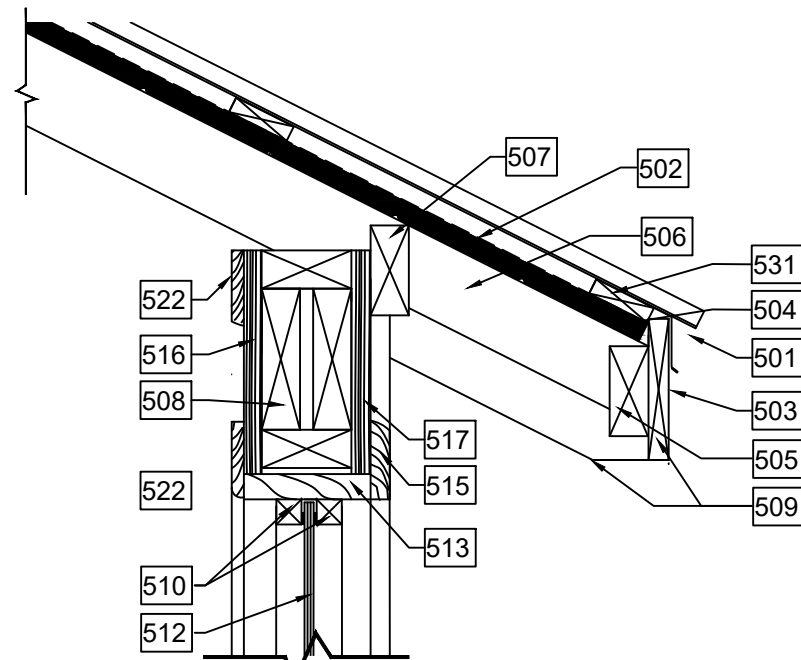
drawn by
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

date **2015-03-12** scale
échelle **tel qu'inscrit**

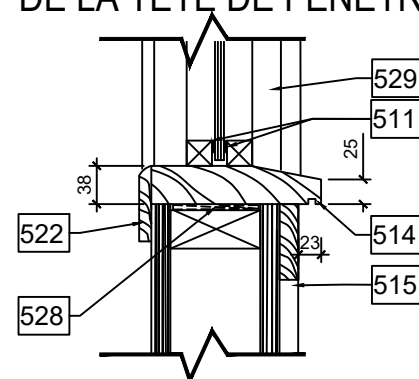
NCC project no.
no. du projet de la CCN sheet no.
no. de la feuille

NOTES - DESSIN A5

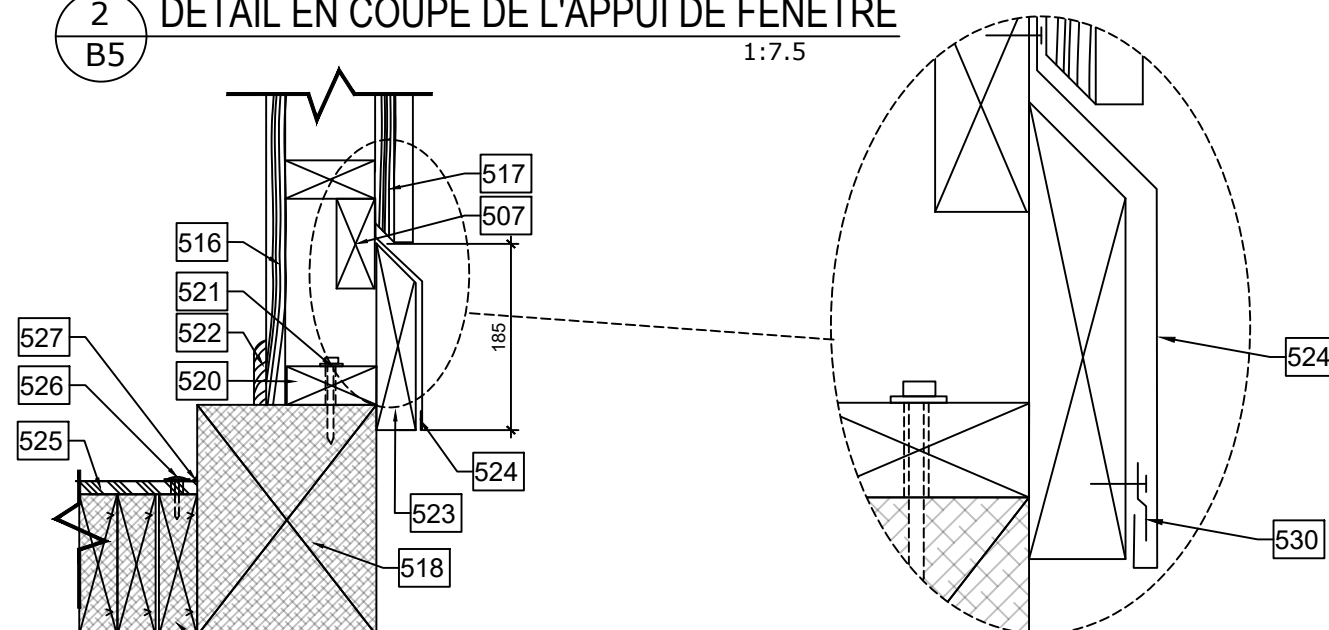
- 501. Toiture en métal préfini
- 502. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 503. Solin larmier en métal préfini
- 504. Platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- 505. Sous-planche de bordure en cèdre 39 x 89
- 506. Chevron en cèdre 38 x 89 avec entaille
- 507. Blocage en cèdre 38 x 89 entre les chevrons
- 508. Linteau 2-38 x 140
- 509. Planche de pourtour en cèdre 19 x 140
- 510. Parcloses en cèdre 25 x 25
- 511. Ruban de joint d'étanchéité en néoprène à cellules fermées 3 x 13 mm sur tout le pourtour du panneau de vitrage
- 512. Vitrage en plastique translucide. Dimensionner les panneaux pour permettre un espace de dilatation de 6mm entre les bords du panneau et le cadre en bois
- 513. Jambage de fenêtre en cèdre 38mm
- 514. Appui de fenêtre en cèdre 38mm, biseauté et entaillé en-dessous en larmier
- 515. Garniture en cèdre 19 x 64
- 516. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9.5 mm (3/8")
- 517. Revêtement de planches et lattes en cèdre
- 518. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 519. Traverse solive de plancher armée en plastique recyclé 38 x 140
- 520. Sablière basse de 38 x 89 en bois
- 521. Préforer des trous surdimensionnés dans la sablière basse en bois et boulonner à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles
- 522. Moulure en pin 13 x 64
- 523. Planche de garniture en cèdre biseauté 38 x 184
- 524. Solin en métal préfini avec bordure rabattue. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants.
- 525. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 526. Vis à tête cylindrique bombée en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable. Préforer des trous surdimensionnés dans le plancher en plastique HDPE espacés uniformément à ± 300 mm c/c et fixer à la charpente en-dessous SUR LE PÉRIMÈTRE DU PLANCHER SEULEMENT.
- 527. Joint en polyuréthane sur le périmètre du plancher entre le plancher en plastique HDPE et la poutre en plastique
- 528. Cales en cèdre
- 529. Meneau en cèdre 38 x 89
- 530. Crochet de solin en acier galvanisé
- 531. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max



1
B5 DÉTAIL EN COUPE DE L'AVANT-TOIT ET DE LA TÊTE DE FENÊTRE 1:7.5



2
B5 DÉTAIL EN COUPE DE L'APPUI DE FENÊTRE 1:7.5



3
B5 DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER 1:7.5

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

DÉTAILS

approved by
approuvé par

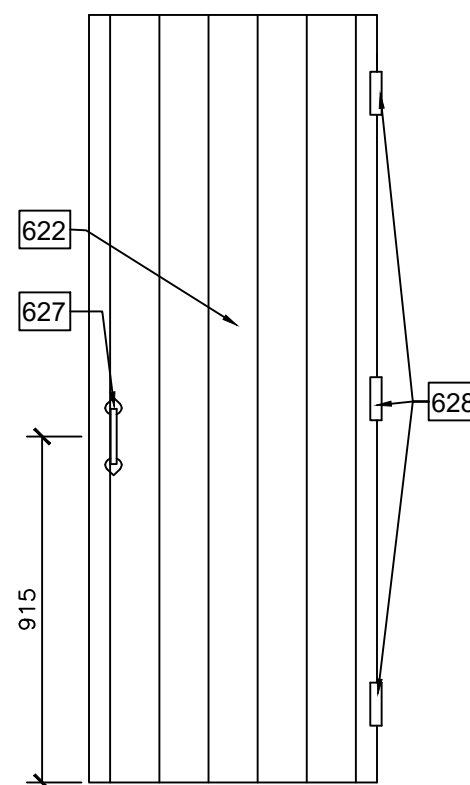
designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **T KHOU / K DORNER**

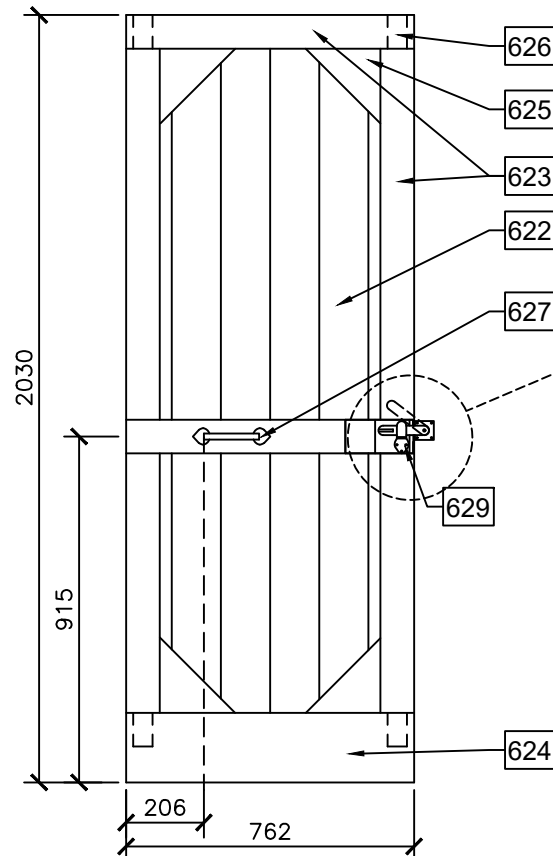
date
2015-03-12

NCC project no.
no. du projet de la CCN

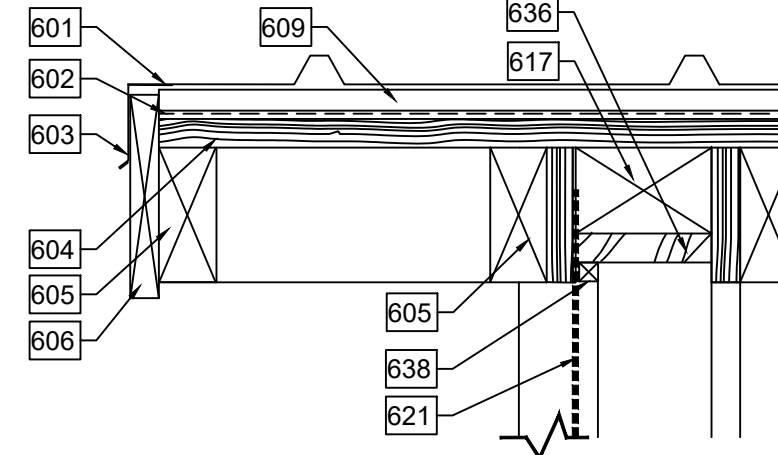
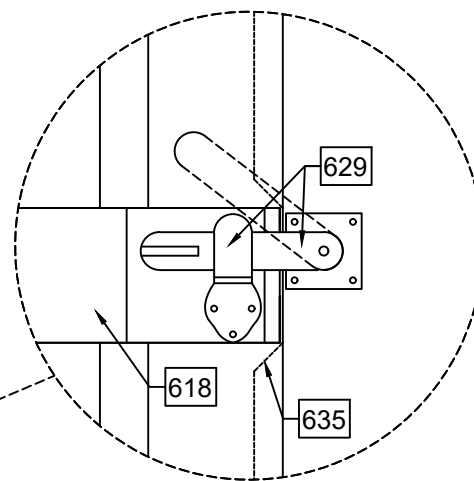
scale
échelle **tel qu'inscrit**
sheet no.
no. de la feuille



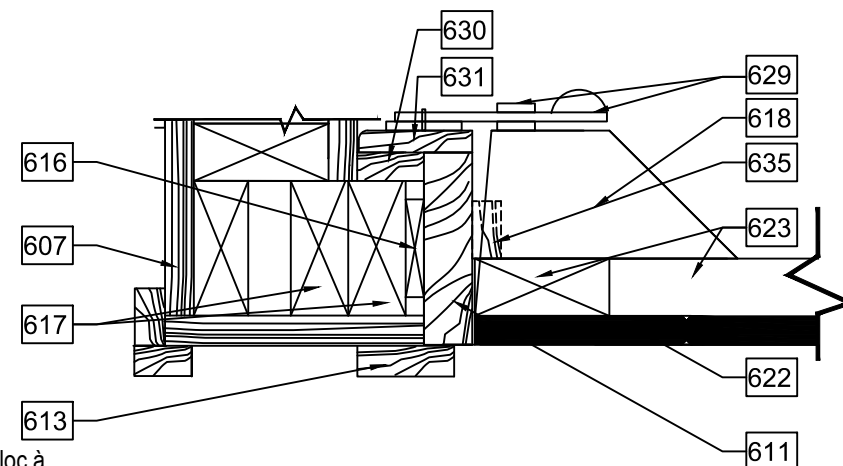
1
B6 **PORTE - ÉLÉVATION
INTÉRIEURE** 1:20



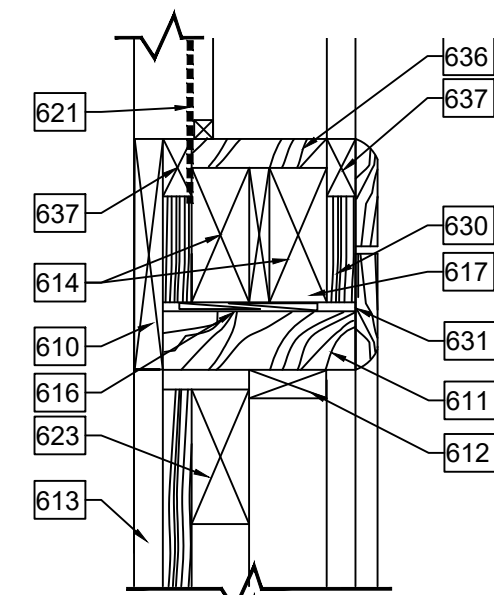
2
B6 **PORTE - ÉLÉVATION
EXTÉRIEURE** 1:20



4
B6 **DÉTAIL EN COUPE À L'INCLINAISON DU TOIT
ET AU PANNEAU DE VENTILATION** 1:5



3
B6 **DÉTAIL EN PLAN AU
JAMBAGE DE LA PORTE** 1:5



5
B6 **DÉTAIL EN COUPE
À LA PORTE** 1:5

NOTES - DESSIN A-6

- 601. Toiture en métal préfini
- 602. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 603. Solin larmier en métal préfini
- 604. Platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- 605. Chevrons en cèdre 38 x 89
- 606. Planche de bordure en cèdre 19 x 140
- 607. Revêtement en cèdre langueté et bouveté
- 608. Entretoise en cèdre en arrière de la garniture de la porte ancré au poutre en plastique
- 609. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- 610. Garniture en cèdre 19 x 140
- 611. Jambage de porte en cèdre 38 mm
- 612. Arrêt de porte en cèdre 19 x 51
- 613. Garniture en cèdre 19 x 64
- 614. Linteau 2-38 x 89
- 615. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229, entaillée à l'ouverture de la porte

- 616. Cales en cèdre
- 617. Charpente en EPS 38 x 89
- 618. Bloc en cèdre biseauté - surface intérieur du bloc à niveau avec garniture intérieure pour installation du verrou.
- 619. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 620. Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140
- 621. Évent de métal expansé en acier inoxydable avec moustiquaire Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.
- 622. Panneaux de porte - Assemblage à rainure et languette en cèdre 19 x 140
- 623. Rail supérieur, montants et entretoises diagonales en cèdre 38 x 89
- 624. Rail inférieur en cèdre 38 x 184
- 625. Entretoises diagonales en cèdre 38 x 140
- 626. Assemblage à tenon et mortaise (type)
- 627. Poignée de porte en D
- 628. Charnières à ressort

- 629. Verrou
- 630. Panneau intérieur contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- 631. Moulure en pin
- 632. Bas de porte
- 633. Réservé
- 634. Vis en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable.
- 635. Entailler et biseauter l'arrêt de porte au bloc en cèdre.
- 636 jambage en cèdre
- 637 Entretoise en cèdre
- 638 Parclose en cèdre 13 x 13

NOTE: TENEUR EN HUMIDITÉ MAXIMUM 10% POUR TOUT BOIS UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA PORTE.

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

**DESSINS SCHÉMATIQUES
D'INSTALLATION**

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date

2015-03-12

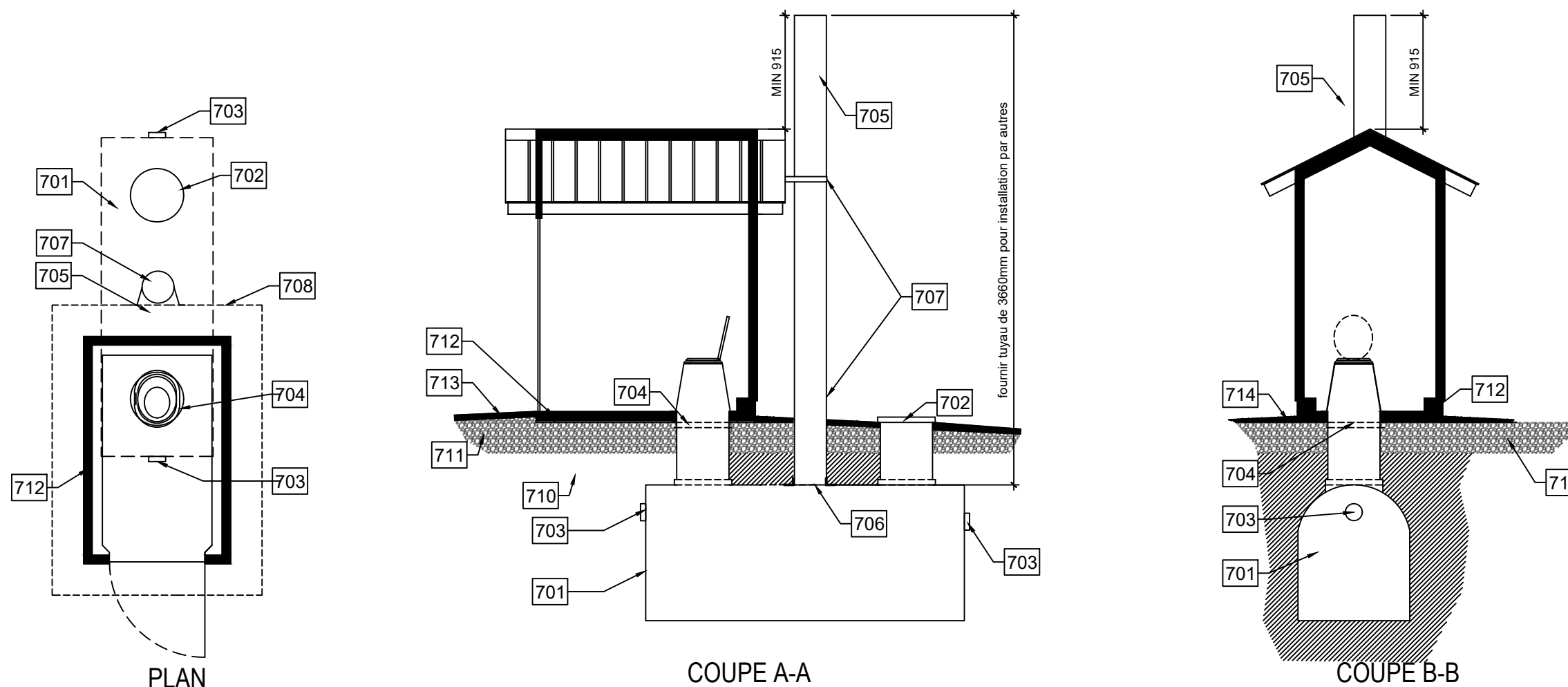
scale

échelle 1:50

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

B-7



1 DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION (POUR INFORMATION SEULEMENT)
B7

NOTES - DESSIN B-7

- 701. Réservoir de rétention
- 702. Colonne regard de nettoyage du réservoir avec couvercle
- 703. Boucher et sceller les sorties aux extrémités du réservoir
- 704. Toilette sans eau installée au-dessus de la colonne du réservoir
- 705. Tuyau de ventilation de 305 mm Ø en poly noir, s'étendant du dessus du réservoir jusqu'à 900 mm au-dessus du faite du toit. Fournir tuyau de ventilation pour installation par d'autres.
- 706. Découper une ouverture sur le dessus du réservoir pour recevoir le tuyau de ventilation. Fixer et sceller le tuyau de ventilation au réservoir.
- 707. Contreventements galvanisés de la cheminée de ventilation. Bandes murales Selkirk 10S-WB ou l'équivalent approuvé.
- 708. Bord du toit au-dessus
- 709. Réservé
- 710. Assise et matériau de remblai conformément aux exigences du fabricant du réservoir
- 711. Remblai de matériau granulaire compacté
- 712. Charpente de plancher en bois plastique recyclé
- 713. Bord du sentier affleurant le plancher à l'ouverture de la porte, avec pente de 2 % en s'éloignant du bâtiment
- 714. Nivelier le terrain avec une pente éloignant l'eau du bâtiment

DEVIS

- Normes et conformité des travaux:** Repecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.
- Portabilité :** Les toilettes doivent être portables. Les unités doivent être livrées aux lieux désignés par la CCN intactes et prêtes à être transportées à leur destination finale.
- Usage extérieur :** Tous les produits, matériaux et équipements utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour usage extérieur.
- Qualité des nouveaux produits :** Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu.
- Directives du fabricant :** Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser l'Ingénieur de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.
- Compatibilité des matériaux :** Veiller à ce que tout produit proposé soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système. L'Entrepreneur doit porter toute incompatibilité apparente à l'attention de l'Ingénieur de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.
- Sous-structure :** La sous-structure doit respecter les exigences structurales définies dans le Code national du bâtiment pour ce type d'usage public. Suivre les directives recommandées du fabricant pour la coupure et la fixation de ce matériel.
- Plancher :** Les panneaux de plancher seront soudés en continu pour assurer une surface étanche à l'intérieur de la toilette. Suivre les directives recommandées du fabricant et assurer la compatibilité des matériaux. Pré-forages surdimensionnés des trous pour les pièces de fixation afin de permettre l'expansion et la contraction du matériel.
- Charpenterie :**

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

Bois débité : bois de résineux au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes :

- CSA O141.
- Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).

.2 Structure du plancher: plastique structural composite recyclé - se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

.3 Fini des dispositifs de fixation : Acier inoxydable ou métal galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164, à l'exception de la quincaillerie et des accessoires. Les dispositifs de fixation utilisés pour la quincaillerie et les accessoires seront du même matériau que l'article de quincaillerie et/ou l'accessoire.

.4 Installation et montage :

- 1 Installer les éléments d'équerre et d'aplomb, selon les cotes de hauteur, les niveaux et les alignements prescrits.
- 2 Réaliser les éléments continus à partir des pièces les plus longues possibles.
- 3 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les éléments de finition du plafond, les revêtements, les soffites, les accessoires de la toilette et d'autres ouvrages, au besoin.
- 4 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages prévus.
- 5 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- 6 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes des boulons ne fassent pas saillie. Ne pas fraiser les trous dans la structure du plancher en plastique.

10. Toiture :

- .1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.
- Membrane sous-jacente : (Membrane bitumeuse auto-adhésive) Faire chevaucher les joints au moins 100mm dans la direction de l'écoulement de l'eau.
- Fixation du platelage de toit : Vis de toiture en acier galvanisé avec joint en néoprène, de couleur assortie au platelage du toit. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant - les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.
- Solins :

- 1 Fabriquer les solins métalliques selon les indications. Utiliser des pièces continues pour chaque longueur de solin. Faire chevaucher proprement et river le faitage aux extrémités du pignon.
- 2 Les rives apparentes doivent être rabattues de 12 mm sur leur face inférieure. Les angles doivent être assemblées à onglet et obturés avec un produit d'étanchéité.
- 3 Les éléments doivent être façonnés d'équerre, de niveau et avec précision, selon les dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de déformations ou d'autres défauts susceptibles d'altérer leur performance ou leur efficacité.

11. Menuiserie

1 Normes et références

- 1 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI) Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, version la plus récente.
- 2 CAN/CSA O132.2-90 (C1996) General requirements for wood doors.

.2 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .

.3 Fabrication:

- 1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- 2 Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent

correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.

3 Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments. Positionner les ouvrages de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.

4 Fixation des ouvrages

- 1 Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.
- 2 S'assurer que le nombre et l'espacement des fixations tient compte de l'exigence spéciale que l'unité devra être soulevée et transportée (possiblement plusieurs fois au fil des ans).

5 Boiseries :

- 1 Se reporter aux détails pour l'identification des boiseries du revêtement, de la porte et des fenêtres.
- 2 Aboutir et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.
- 3 Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.
- 4 Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.

12. Quincaillerie pour portes

- .1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .
 - Installation : Installer les articles de quincaillerie selon les exigences de la norme CAN/CSA B650 pour assurer le respect des normes et exigences en matière d'accessibilité sans obstacle. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque artip
- cle en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Assurer la concordance avec les fiches techniques des articles de quincaillerie et les gabarits du fabricant.

13. Accessoires de toilettes:

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux.

.2 Installation : Se reporter aux dessins pour l'emplacement précis d'installation des barres d'appui et autres accessoires. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Prévoir le support structural requis à l'arrière du mur pour respecter les exigences du CNB.

14. Enduits de finition

.1 Portée des travaux

- 1 Extérieur - Teinture de l'extérieur de toutes les surfaces apparentes en bois : murs, avant-toits, bordures de toit, fenêtres, porte(2 cotés) et garnitures extérieures.
- 2 Intérieur - Teinture des surfaces apparentes en bois : murs, plafonds, fenêtre et cadres de porte et boiseries intérieures.

.2 Références

- 1 Architectural Painting Specifications Manual, Master Painters Institute (MPI).
- 2 Systems and Specifications Manual, SSPC Painting Manual, Volume Two, Society for Protective Coatings (SSPC).
- 3 Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of consumer Products, Method 24 (for Surface coatings) of the Environmental Protection Agency

(EPA).

.3 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux. Soumettre à l'Ingénieur de la CCN des échantillons de couleurs de peinture pour chacune des couleurs spécifiées, pour examen et approbation, au moins 3 jours avant d'entreprendre les activités de teinture.

4 Exécution

- 1 Préparation des surfaces : S'assurer que les surfaces sont propres et exemptes de poussières. Protéger les surfaces adjacentes contre les éclaboussures de peinture, les marques, les taches et les autres dommages résultant des activités de peinture.
- 2 Exigences d'ordre environnemental - S'assurer que les exigences en matière de température, d'humidité et des taux de contenu en humidité sont satisfaites conformément aux recommandations du fabricant de la peinture. Assurer une ventilation adéquate de l'espace pour les 48 heures suivant les activités de peinture. Assurer un éclairage adéquat au cours des activités de peinture.
- 3 Pré-teindre les planches, panneaux et garnitures en bois avant installation et fabrication. Appliquer minimum 2 couches de teinture aux surfaces extérieures exposées, selon les exigences du fabricant. Apprêter le revêtement et garnitures extérieurs avec une couche de teinture avant l'installation. Retoucher les planches coupées avant l'installation.
- 4 Avant d'entreprendre les activités de teinture, enlever la quincaillerie et les accessoires de surface, les couvercles, l'équipement installé en surface et les fixations apparentes, selon les besoins.
- 5 Appliquer les couches de peinture ou de teinture en une pellicule continue. Entre les couches, s'assurer d'une période adéquate de séchage et de durcissement conformément aux instructions du fabricant.
- 6 Retoucher les entailles et les égratignures à la fin de construction.

15. Vitrage

.1 Information sur les produits : se reporter au dessin B9, Tableau des matériaux .

.2 Conformité - Se conformer aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques sur les produits, les catalogues d'instructions d'installation des produits, les cartons d'instructions d'installation des produits, et les fiches techniques.

.3 Exécution

- 1 Pré-teindre les cadres de fenêtre, les garnitures et les parcloles avant l'installation du vitrage.
- 2 Allouer un espace de dilatation d'au moins 6 mm entre le périmètre du vitrage et le cadre en bois.
- 3 Découper le joint de vitrage à la longueur voulue et l'installer contre les parcloles permanentes, à affleurement avec le bord de la parclose.
- 4 Placer les calages d'appui aux points situés aux 1/3, le calage de bord étant situé à 150 mm au maximum des angles.
- 5 Faire reposer le vitrage sur les calages d'appui et appuyer sur le joint de vitrage pour assurer un parfait contact sur le périmètre de la fenêtre ou de l'unité.
- 6 Placer le joint de vitrage sur le périmètre libre du vitrage de la même manière décrite.
- 7 Installer la parclose amovible sans déplacer le joint. Exercer une pression sur le ruban pour assurer un parfait contact continu.
- 8 Nettoyer le vitrage conformément aux instructions du fabricant.



Capital Planning Branch /Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

NOTES GÉNÉRALES

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2021-03-31

project
projet

TOILETTE MODÈLE STANDARD

drawing
dessin

DEVIS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date
2015-03-12

scale
échelle

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

B-8

TABLEAU DES FINIS

	Emplacement / surface	Fournisseur ou fabricant *	Description, nom et numéro du produit *	Couleur	Fini
1	Revêtement extérieurs planches et lattes	Benjamin Moore	Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Horizon de nuit, #2134-10	Satiné
2	Garniture extérieure en bois et porte, cadrage de porte	Benjamin Moore	Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Feu boréal, #cc-94	Satiné
3	Garniture intérieure en bois (murs, fenêtres et cadre de porte)	SAMAN	SAM-830 Teinture pénétrante et transparente pour intérieur et extérieur, à faible teneur en COV	Transparent	Mat/ satiné

*ou l'équivalent approuvé

TABLEAU DES MATÉRIAUX

	Matériaux	Fournisseur /fabricant*	Description, nom et quantité du produit (ou l'équivalent approuvé) *	Couleur	Finis	
1	Base de transport		140mm x 140mm timbers. Hemlock or SPF (bois brut de sciage est acceptable.)	s.o.	s.o.	
2	Poutre périmétrique de plancher et solives du plancher	Axion International Inc. Dave Crane (908) 542-0888 ou Plas-Tech Fabrications	Poutre en plastique structural composite recyclé ECOTRAX 7" x 9" Panneaux en plastique structural composite recyclé STRUXURE 38 mm x 89 mm	noir	n/a	
3	Quincaillerie de raccord pour la structure du plancher		Revêtue de zinc, galvanisée à chaud, ou acier inoxydable. Voir dessins pour les dimensions et descriptions détaillées.	s.o.	s.o.	
4	Boulon à œillet forgé		Boulon à œillet d'acier forgé 16mm diam. x 250mm long.	s.o.	s.o.	
5	Plancher	Plas-Tech Fabrications Kym Fenner 613-831-4640	Revêtement de sol en matière plastique HDPE texturé 13 mm, Densilite TX en une pièce entière	Gris	s.o.	
6	Quincaillerie de raccord pour plancher HDPE		Vis en acier inoxydable avec rondelles de finition en acier inoxydable	s. o.	s. o.	
7	Produit d'étanchéité -périmètre du plancher	Tremco	Spectrem 1 Ultra Low Modulus Silicone Joint Sealant	noir	s. o.	
8	Charpente de mur		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC), selon les dispositions des normes suivantes : CSA O14, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).	s. o.	s. o.	
	Fonds de clouage		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC)			
9	Charpente de toiture		Bois d'œuvre de cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC)	transparent	Finis teinture	
10	Pontage de toit		Contreplaqué « Good one side » (G1S) 19 mm (3/4")	transparent	Finis teinture	
11	Clous, crampons et cavaliers:		Conformes à la norme CSA B111; galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164	s. o.	s. o.	
12	Adhésif tout-usage		Conformes à la norme O112. Teneur maximale en COV permise: 140 g/l	s. o.	s. o.	
13	Vis à bois		Acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à la destination.	s. o.	s. o.	
14	Boulons		avec écrous et rondelles, d'un diamètre de 12.5 mm, sauf indication contraire.	s. o.	s. o.	
15	Revêtement extérieur		Planche et latte en cèdre blanc de l'Est catégorie no 1. - fini extérieur <<brute de sciage>> Planches : 19 x 140 mm, lattes : 19 x 38 mm	À déterminer	Finis teinture	
16	Garniture extérieure		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, 19 mm d'épaisseur, S4S.	À déterminer	Finis teinture	
17	Solin à la base du mur	Ideal revêtement	Acier galvanisé cal. 26 pré-peint – plié et percé sur mesure	Fusain 8306	Métal préfini	
18	Crochet au solin à la base du mur	Ideal revêtement	"Crochet" #804, Acier galvanisé cal. 26	s. o.	s. o.	
19	Calfeutrage - Solin à la base du mur	Mulco	Scellant thermoplastique à base de caoutchouc Mulco Supra Expert	Agencer solins	s. o.	
20	Finis mural intérieur		Contreplaqué « Good one side » (G1S) 9,5 mm (3/8") Fixations : galvanisées ou acier inoxydable	transparent	Finis teinture	
21	Porte		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 10 % ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	À déterminer	Finis teinture	
22	Cadres de porte et de fenêtre		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins.	À déterminer	Finis teinture	
23	Garniture intérieure		Pin catégorie no1, bordure arrondi sur un côté. Fixations: vis, clous manuels à finition ou clous à pistolet 16 ga.	transparent	Finis teinture	
24	Vitrage de plastique translucide	Evonik OU Altuglas International	Conforme à la norme CAN/CGSB-12.12, résistant aux rayons UV et aux chocs, translucide et incolore, fini mat, 6 mm d'épaisseur, avec transmission minimum de lumière de 90 %. Acrylite Satinice OU Plexiglas G	incolore	P95 Mat	
25	Joint de vitrage et Calages d'appui		Ruban de néoprène autoadhésif 0.3 mm x 12 mm (.125" x 1/2") en néoprène à cellules fermées	Noir	s. o.	
26	Couverture	Ideal revêtement	Acier galvanisé pré-peint – panneau Ameri-Cana, cal. 26	Fusain 8306	Métal préfini	
27	Fixations pour la couverture :	Ideal revêtement	Vis à toiture galvanisés fini peinture poudre cuite avec rondelle de néoprène. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant – les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.	Fusain 8306	Métal préfini	
28	Toit – Solin larmier	Ideal revêtement	Larmier Ideal revêtement no 414 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
29	Toit – Fatière et bande de fermeture	Ideal revêtement	Fatière de cabanon Ideal revêtement no 210 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
30	Membrane de toiture autoadhésive	Grace	Écran d'étanchéité pour la glace et l'eau	s. o.	s. o.	
31	Treillis métallique		Treillis en métal déployé aplati 13 mm no 20 en acier inoxydable	s. o.	Acier inoxydable	
32	Moustiquaire	New Your Wire	Pet D-Fence - Moustiquaire résistant aux animaux domestiques	Fusain	s. o.	
33	Colonne montante de toilette	Alcaro plastics Inc 1-250-765-1097	Colonne montante de toilette de polyéthylène, 14" de hauteur avec manchon intérieur qui permet le raccordement avec la colonne montante standard de la fosse septique de 20" de diamètre	À déterminer	s. o.	
34	Siège de toilette avec couvercle	Bemis	Siège de toilette commercial en plastique résistant Bemis 950	Blanc	s. o.	
35	Crochet à vêtements	Stanley Hardware	Crochet à vêtement double V8007 Basic Double Robe Hook	Noir	Revêtement en poudre	
36	Barres d'appui de toilettes	Bobrick	Barres B-6806.99 en acier inoxydable de 32 mm de diamètre. / 915 de longueur (qté : 2 / unité)	s. o.	Acier inoxydable satin / fini martelé	
37	Distributeur de papier hygiénique	ASI or Bobrick	Distributeur de papier hygiénique pour rouleaux géants, installé en surface: ASI-0040 ou Bobrick B-2892	s. o.	Acier inoxydable	
38	Quincaillerie de porte	a) Poignées en D (2)	Stanley	Poignée ornementale 10-3/8" - Modèle 76.0885	Noir	Revêtement en poudre
		b) Charnières (3)	Charnières MontRéal	4-1/2 x 4 Charnières gabarit pleine mortaise à ressort en acier inoxydable	Noir	Peinture antirouille
		c) Verrou	Van Dykes Restorers	Verrou en fer forgé No. 201654	Noir	Revêtement en poudre
		d) Bas de porte	KN Crowder	Bas de porte en aluminium et nylon W 24-S	Aluminium	Anodisé
39	Tuyau d'évent (FOURNIR SEULEMENT)		Tuyau HDPE 305 mm de diamètre (fournir 4880 mm de longueur)	Noir	s. o.	
40	Soutien de l'évent (FOURNIR SEULEMENT)	Selkirk	Support mural de cheminée 10S-WB – s'agencer avec le diamètre extérieur du tuyau d'évent	Noir	Peinture antirouille	

*NOTE - L'INFORMATION CONCERNANT LE FOURNISSEUR OU LE FABRICANT N'EST FOURNIE QU'À TITRE INDICATIF. ON ENCOURAGE L'ENTREPRENEUR À RECHERCHER DES PRIX DE PRODUITS SEMBLABLES OU ÉQUIVALENTS AILLEURS.



Capital Planning Branch /Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

Director - Claude Robert - directeur

NOTES GÉNÉRALES

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
01	POUR SOUMISSION	2021-03-31

project
projet

TOILETTE MODÈLE STANDARD

drawing
dessin

TABLEAU DES MATÉRIAUX

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **K DORNER**

date **2014-10-23** scale
échelle **NTS**

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

B-9

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- C. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
MODÈLE STANDARD**

drawing
dessin

**PLANS STRUCTURELS
PLANCHER ET SOCLE
TEMPORAIRE**

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

T KHOU / K DORNER

date

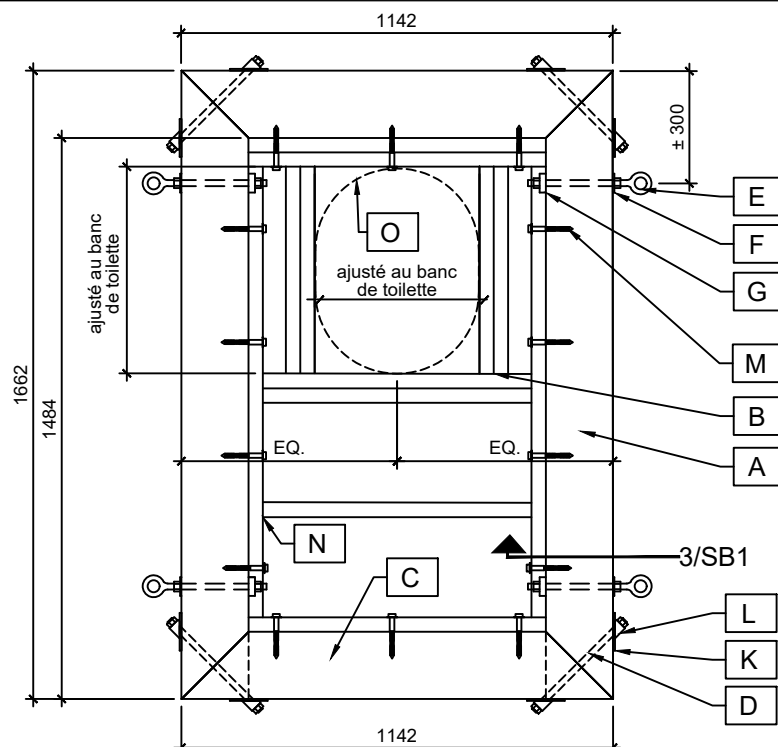
2015-03-12

NCC project no.
no. du projet de la CCN

scale
échelle

tel qu'inscrit
sheet no.
no. de la feuille

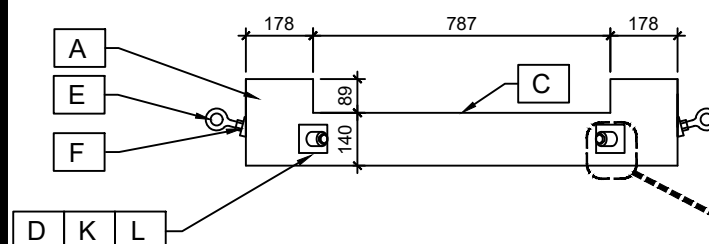
SB-1



2
SB1

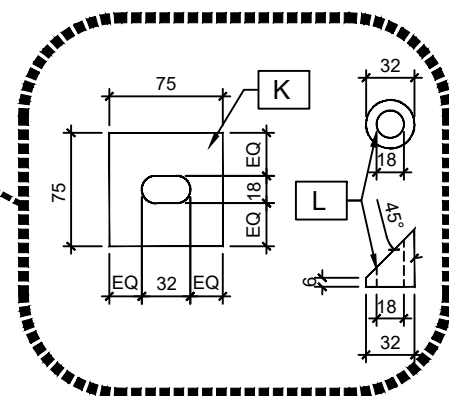
1
SB1 PLAN DE CHARPENTE DU PLANCHER

1:20



2
SB1 PLANCHER EN PLASTIQUE
ÉLEVATION AVANT

1:20

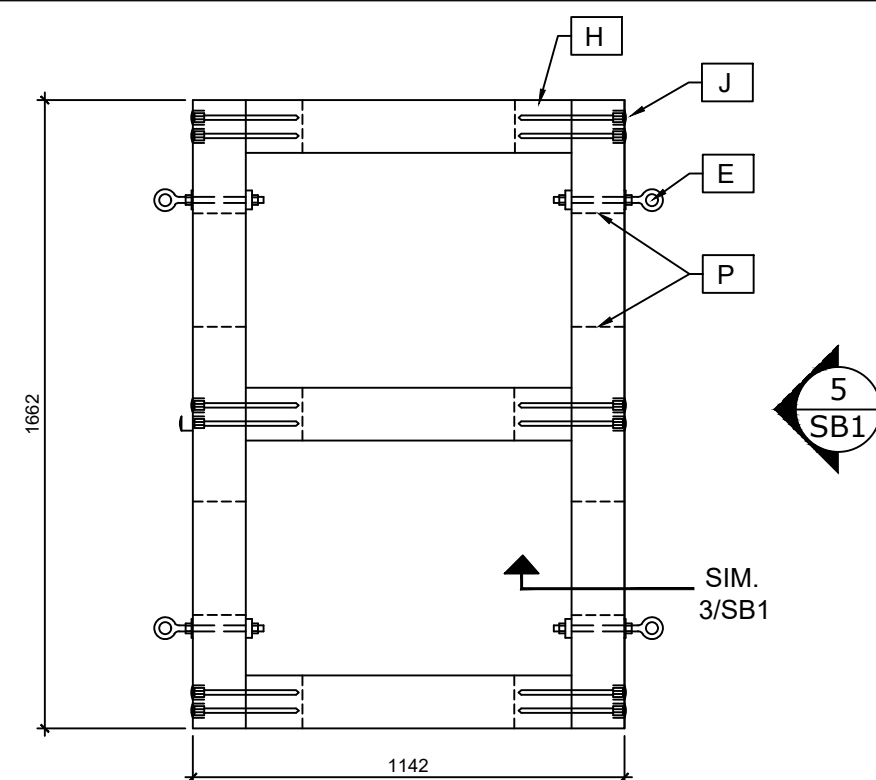


3
SB1 DÉTAIL EN COUPE DE LA
JONCTION MUR-PLANCHER

1:7.5

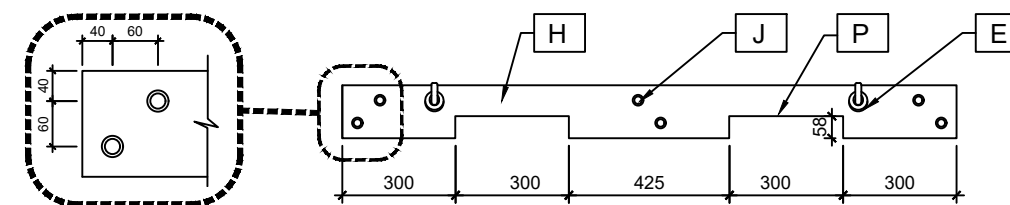
**NOTE: TOUTE QUINCAILLERIE
DOIT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE
OU ACIER GALVANISÉ**

**ATTACHER LA SOUS-STRUCTURE
TEMPORAIRE À LA STRUCTURE
DU PLANCHER AUX OEILLETS
POUR CONNECTION PENDANT
TRANSPORT.**



4
SB1 PLAN DE CHARPENTE
DE LA BASE DE TRANSPORT

1:20



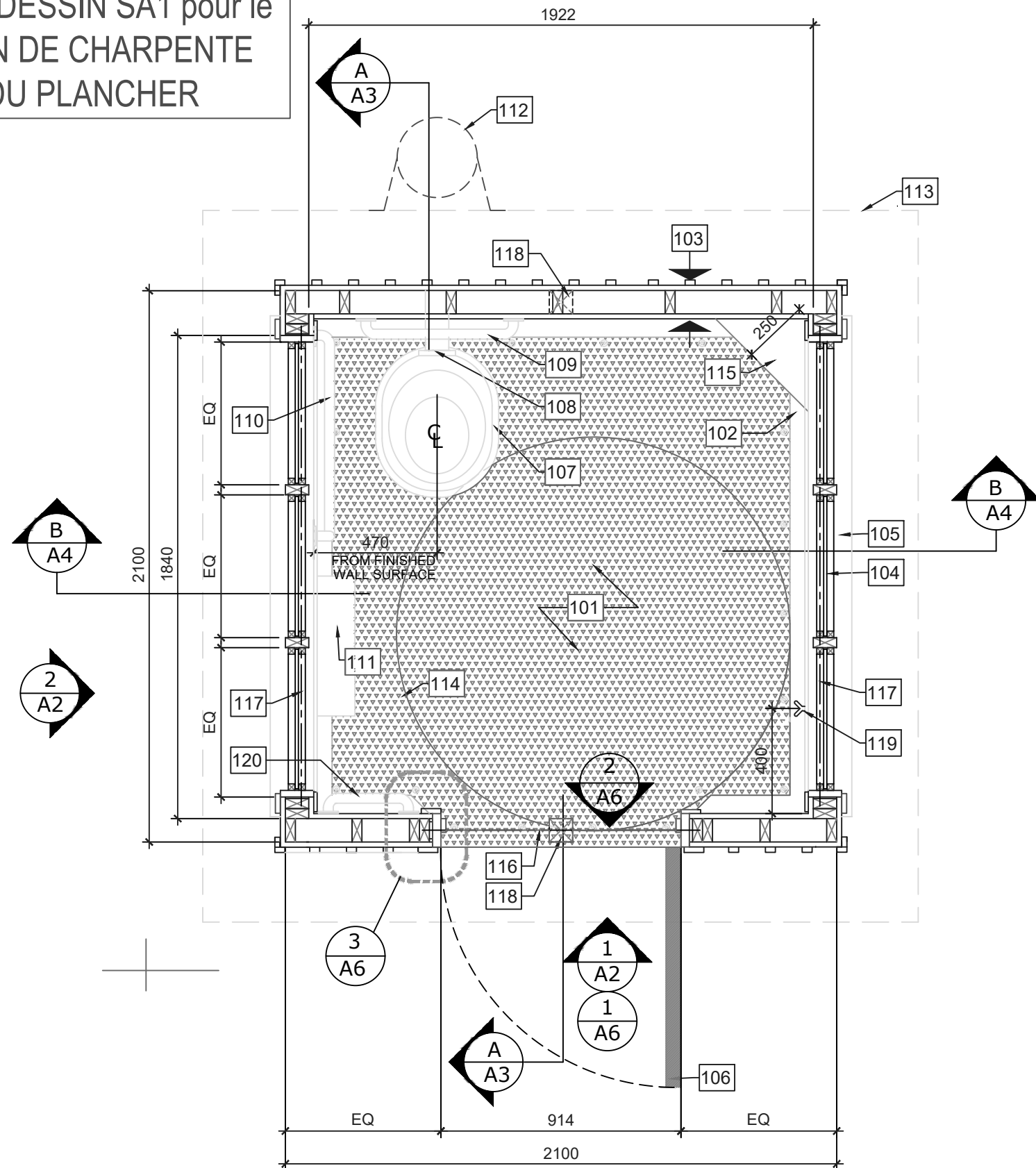
5
SB1 BASE DE TRANSPORT EN BOIS
ÉLEVATION LATÉRALE

1:20

NOTES - DESSIN SB-1

- A. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229,
- B. Traverses de solives de plancher, structure armées en plastique armé recyclé 38 x 140 c/c. max. Le dessous des solives doit être au niveau du dessous des poutres. Doubler les traverses solives de plancher à l'ouverture de la toilette.
- C. Entailler la poutre de plancher à l'ouverture de la porte. Voir dessin 2/S1.
- D. Préforer et boulonner les angles biseautés des poutres en plastiques avec boulons ou tiges filetées de 16mm diam. galvanisés.
- E. Boulon à oeillet forgé 16mm diam. X x 250mm long.
- F. Rondelle et calle en biseau.
- G. Ecrou, rondelle vérou et calle en biseau
- H. Sous-structure temporaire en bois 140 x 140
- J. Tirefond de 12mm diam x 250mm, tete et rondelle contre-calls
- K. 75mm x 75mm x 6mm plaque en acier galvanisé ou inoxydable
- L. Rondelle à biseau de 45 degrés, galvanisée ou en acier inoxydable -voir détail 2/S1
- M. Tirefond de 10mm diam x 100mm, 300mm c/c max.
- N. Fixer les traverses de solives de plancher avec les écrous No.9 x 89mm en angle
- O. Ouverture pour banc de toilette
- P. Entailler la sous-structure temporaire pour accès par <<fork-lift>>

VOIR DESSIN SA1 pour le
PLAN DE CHARPENTE
DU PLANCHER



1 PLAN
A1

LISTE DES DESSINS

- A1 PLAN
- A2 ÉLÉVATIONS
- A3 COUPE A-A
- A4 COUPE B-B
- A5 DÉTAILS
- A6 DÉTAILS
- A7 DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION
- A8 DEVIS
- A9 TABLEAU DES MATÉRIEAUX
- SA1 PLANS STRUCTURELS- PLANCHER ET SOCLE TEMPORAIRE

NOTES: DESSIN A1

101. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm en une pièce entière avec joints soudés sur traverses solives de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140@305mm c/c. Noter bien que la surface du plancher se prolonge et inclut l'ouverture de la porte. Faire référence au Dessin SA/1 pour le plan charpente du plancher et Détail 3/A5 pour la connection de la surface en plastique à la structure du plancher.
102. Poutre de plancher périmétrique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229. Encocher la poutre à l'ouverture de la porte - voir détails 3/A6 et 5/A6. Voir dessin SA1 pour le plan de charpente et détails du plancher.
103. Construction du mur extérieur type
 - Surface intérieure : Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9.5 mm (3/8")
 - Charpente : poteaux EPS de première qualité 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max et lanières diagonales d'acier galvanisé de gauge 20, 100mm de largeur
 - Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)
104. Panneau de vitrage en plastique translucide
105. Appui de fenêtre en cèdre biseauté.
106. Porte en bois. Voir détail sur le dessin A-6.
107. Banc de toilette extérieure avec siège et couvercle. Prévoir une ouverture adéquate dans le plancher de HDPE et dans la charpente de plancher.
108. Dossier en bois - Voir détail 4/A5
109. Barre d'appui de 610 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein.
110. Barre d'appui de 915 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein.
111. Distributeur de papier hygiénique. Aligner avec le banc de toilette.
112. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. Fourniture seulement; installation par d'autres.
113. Bord de la couverture plus haut
114. Rayon de virage 1500 mm de dégagement
115. Tablette en pin au coin
116. Linteau 2-38 x 89
117. Linteau 2-38 x 140
118. Support de faitage plus haut
119. Crochets installés à 1100 et 1400 mm du plancher fini.
120. Barre d'appui de 305 mm en acier inoxydable fixée sur un blocage plein.

Capital Planning Branch
Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

PLAN

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

K DORNER

date
2014-08-18

scale
échelle 1:20

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

ÉLÉVATIONS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

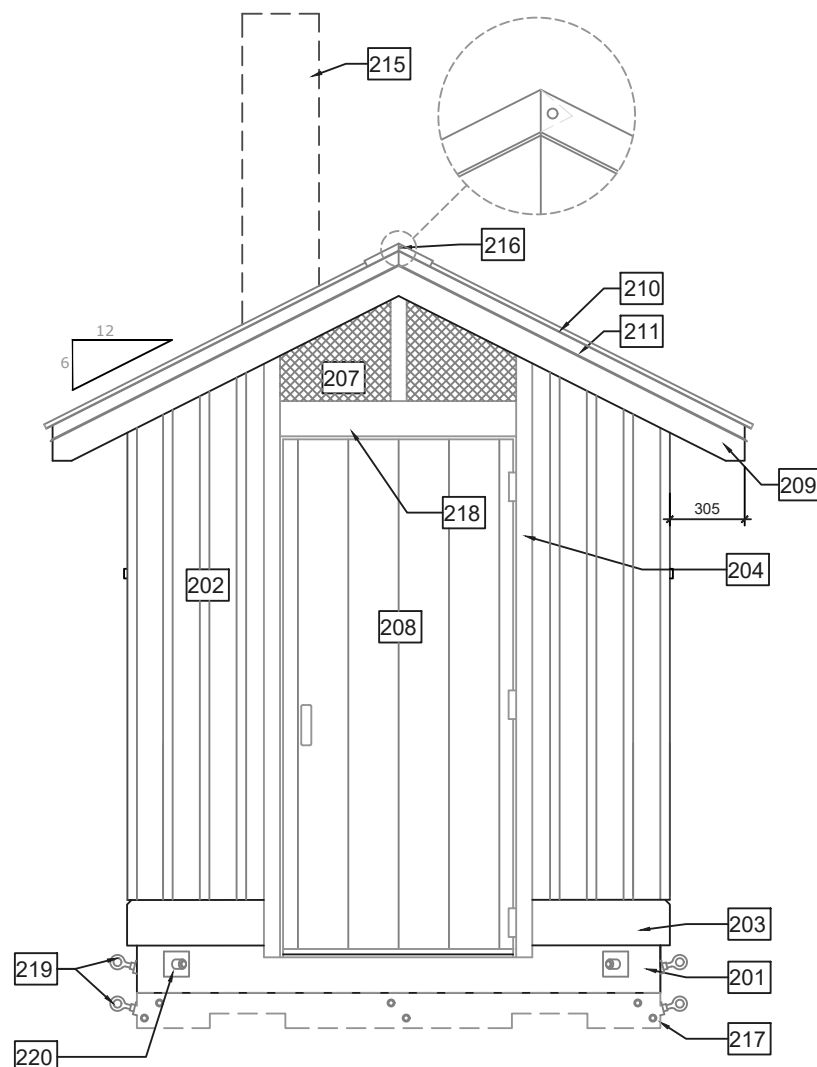
drawn by
dessiné par **K DORNER**

date
2014-08-18

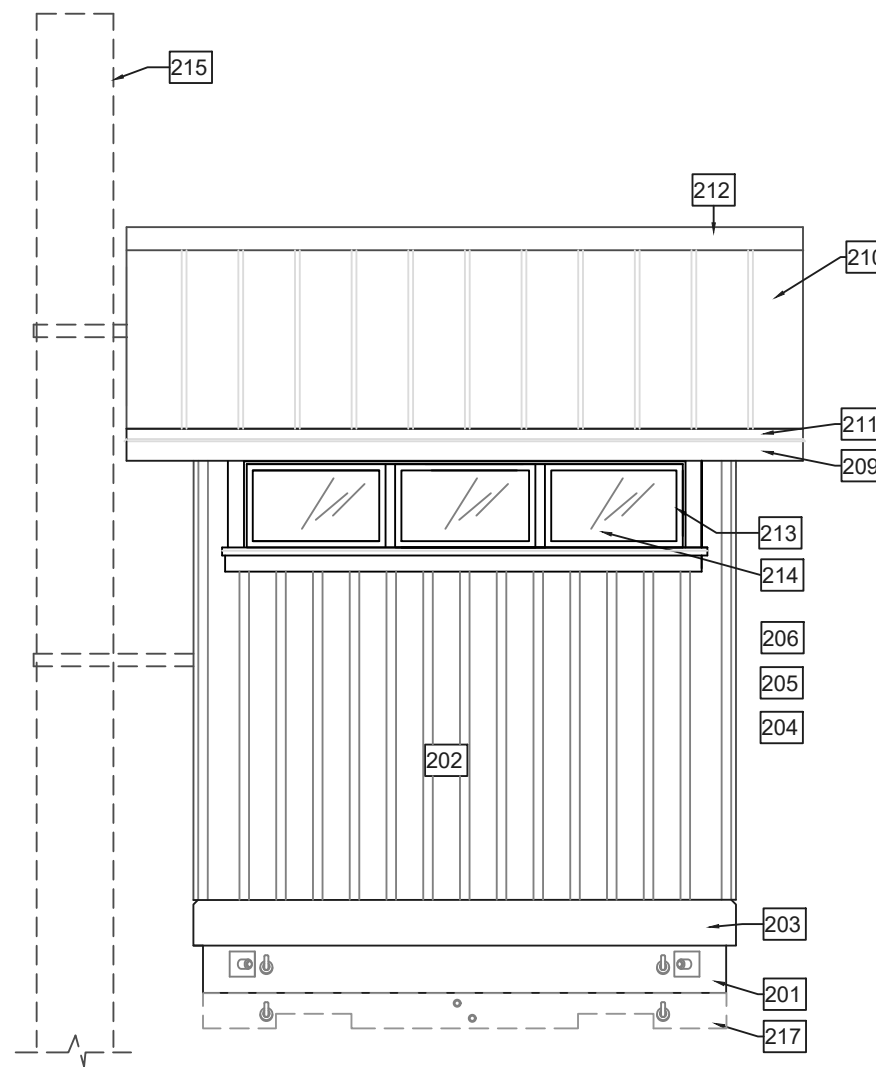
scale
échelle **1:25**

NCC project no.
no. du projet de la CCN

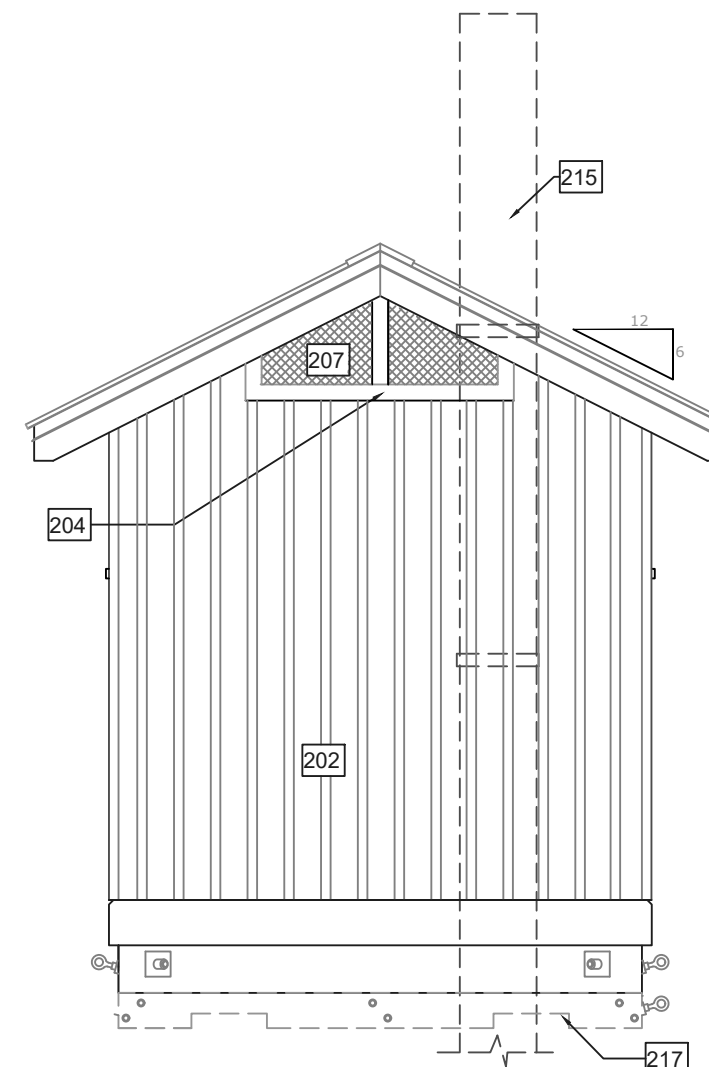
sheet no.
no. de la feuille



1
A2
ÉLÉVATION AVANT



2
A2
ÉLÉVATION LATÉRALE

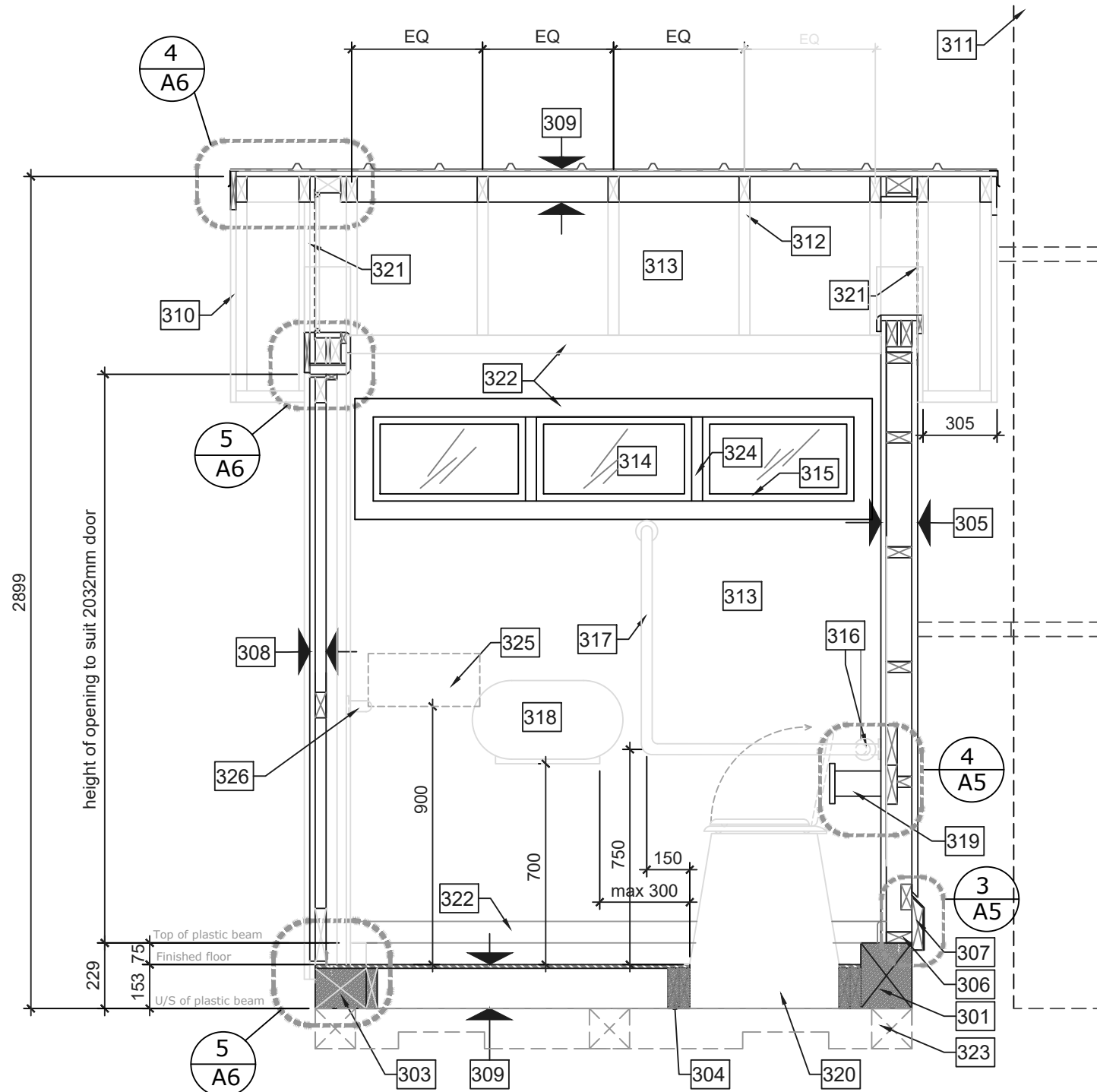


3
A2
ÉLÉVATION ARRIÈRE

NOTES - DESSIN A2

- | | |
|--|---|
| 201. Poutre de plancher périmétrique plastique structural composite armé recyclé 178 x 229 | 211. Solin larmier métallique profilé préfini |
| 202. Revêtement de planches et lattes en cèdre. (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm). Fini : teinture solide no 1 | 212. Faitage en métal préfini avec bandes de fermeture en mousse |
| 203. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants. | 213. Parclose en cèdre 25 x 25 |
| 204. Garniture en cèdre 19 x 64. Fini : teinture solide no 2 | 214. Vitrage en plastique translucide |
| 205. Meneau en cèdre 38 x 89. Fini : teinture solide no. 2 | 215. Cheminée de ventilation 305 mm Ø avec quincaillerie de support. FOURNITURE ET INSTALLATION PAR D'AUTRES. |
| 206. Appui de fenêtre en cèdre biseauté. Fini : teinture solide no. 2 | 216. Plier les bordures de faitière et mettre en place en utilisant des rivets afin de bien finir le bout de l'installation. |
| 207. Évent en métal déployé avec moustiquaire | 217. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Faire référence au dessin SA-1 |
| 208. Porte en cèdre. Fini : teinture solide no. 2. Voir détails sur A-6. | 218. Garniture en cèdre 19 x 140. Fini : teinture solide no. 2 |
| 209. Plaque de bordure en cèdre 19 x 140. Fini : teinture solide no. 2 | 219. Boulon à oeillet forgé - voir dessin SA-I |
| 210. Couverture en tôle ondulée préfinie | 220. Plaque galvanisée et tige filletée - voir dessin SA-I |

NOTE: Hauteurs des accessoires de toilette sont mesurées de la SURFACE FINIE DU PLANCHER.



COUPE A-A

NOTES: DESSIN A3

301. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

302. CHARPENTE DU PLANCHER

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

NOTE - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

303. Encocher la poutre périmétrique à l'ouverture de la porte

304. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé armé à l'ouverture de la toilette

305. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE

- Surface intérieure : contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

306. Fixer la sablière basse de 38 x 89 en bois à la poutre en plastique en préforant des trous surdimensionnés dans la sablière et en la boulonnant à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles.

307. Garniture en cèdre 38 x 184 avec revêtement de solin métallique préfini. Voir détail 3/A5.

308. Porte en bois. Voir détails sur A-6.

309. CHARPENTE DU TOIT

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @ 400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ±450mm c/c (à espacements égaux)

NOTE - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

310. Planche de bordure 19 x 140

311. Tuyau d'évent 305 mm Ø avec quincaillerie de support. (Fourniture et installation par d'autres)

312. Chevrons en bois 38 x 89

313. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

314. Vitrage en plastique translucide

315. Parclose en cèdre 25 x 25 mm

316. Barre d'appui en acier inoxydable 610 mm vissée à un blocage plein.

317. Barre d'appui en acier inoxydable en L de 750 x 750 mm vissée à un blocage plein.

318. Distributeur de papier hygiénique

319. Dossier en cèdre (doit permettre l'ouverture du couvercle à 100 degrés).

320. Banc de toilette sans eau, avec siège et couvercle

321. Panneau de ventilation en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneaux démontables en plexiglas translucide aux ouvertures arrières.

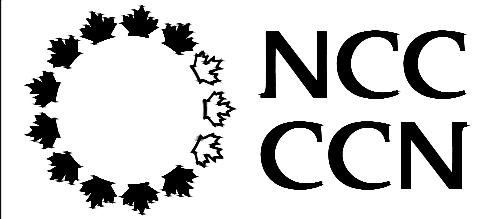
322. Réservé

323. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir notes dessin SA1.

324. Meneau en cèdre 38 x 89

325. Fond de clouage de 38 x 184 à l'intérieur du mur pour l'installation de désinfectant pour les mains. Marquez l'emplacement du fond de clouage sur la surface du mur avec du ruban cache.

326. Barre d'appui en acier inoxydable 305 mm vissée à un blocage plein.



Capital Planning Branch
Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

NOTES GÉNÉRALES

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

COUPE A-A

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **K DORNER**

date **2014-08-18** scale **1:20**
échelle

NCC project no. / sheet no.
no. du projet de la CCN / no. de la feuille

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

COUPE B-B

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

K DORNER

date
2014-08-18

scale
échelle 1:20

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

NOTES - DESSIN A4

401. Poutre de plancher périphérique : traverse de chemin de fer en plastique armé recyclé 178 x 229

402. CHARPENTE DU PLANCHER

- Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140 @ 305 mm c/c

NOTE - Lors de l'installation finale, cette charpente du plancher sera appuyée sur une assise de matériau granulaire. Fournir le support sous la charpente du plancher au cours des travaux de construction, du transport et de la livraison afin de prévenir tout fléchissement ou déformation des composantes en plastique.

403. Doubler les 38 x 140 en plastique recyclé à l'ouverture de la toilette

404. CONSTRUCTION DU MUR EXTÉRIEUR TYPE

- Surface intérieure : contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")
- Charpente : poteaux EPS 38 x 89 @ 400 mm c/c max. avec blocage horizontal @ 400 mm c/c max.
- Revêtement extérieur : planches et lattes en cèdre (planches : 19 x 140 mm; lattes : 19 x 38 mm)

405. Sablière basse de 38 x 89 en bois - Préforer des trous surdimensionnés et boulonner à la poutre en plastique en-dessous au moyen de tirefonds et rondelles.

406. Plinthe et garniture de toit en pin 13 X 64

407. Support de faitage en cèdre 89 x 89

408. CHARPENTE DU TOIT

- Toiture de métal préfini
- Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4")
- Chevrons en cèdre 38 x 89 @ ± 450 mm c/c (à espacements égaux)

NOTE - Les vis de toiture NE DOIVENT PAS produire de saillies au travers du dessous du platelage apparent.

409. Faitage de toiture 38 x 140

410. Capuchon de faitage en métal préfini avec bande de fermeture en mousse

411. Poteau et blocage 38 x 89 @ 400 mm c/c

412. Treillis en acier inoxydable déployé avec moustiquaire. Ajouter panneaux en plexiglas translucide aux ouvertures arrières seulement.

413. Planche de bordure en cèdre 19 x 140

414. Linteau 2-38 x 184

415. Appui en cèdre biseauté

416. Vitrage en plastique translucide

417. Parcloses en cèdre 25 x 25 mm

418. Barre d'appui en acier inoxydable 610 mm vissée à un blocage plein.

419. Barre d'appui en acier inoxydable en L de 750 x 750 mm vissée à un blocage plein.

420. Distributeur de papier hygiénique

421. Dossier en cèdre - voir détail 4/A5

422. Colonne montante de toilette sans eau, avec siège et couvercle

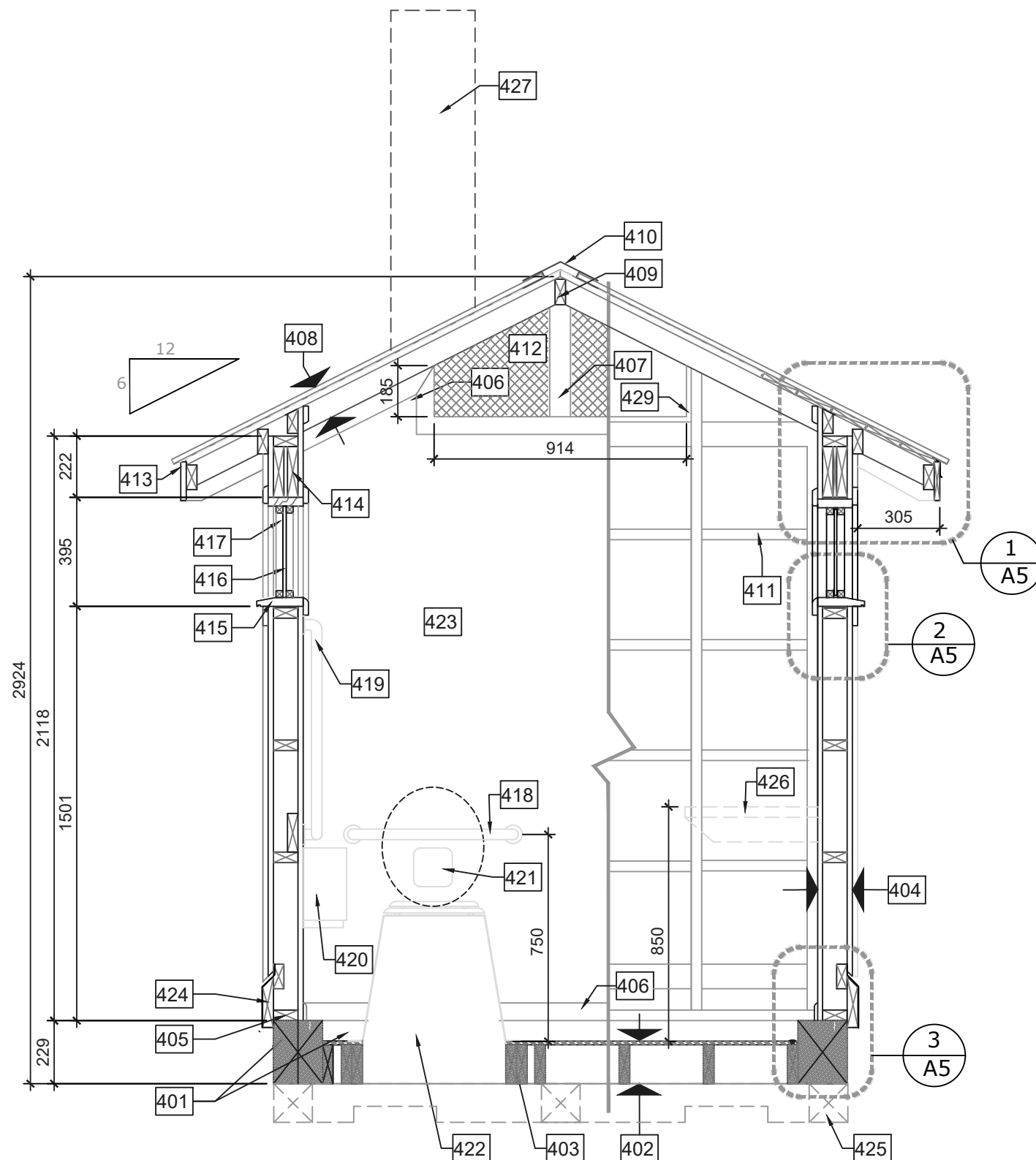
423. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8")

424. Garniture en cèdre biseautée 38 x 184 avec revêtement de solin-larmier métallique préfini

425. Socle temporaire en bois pour le transport et l'entreposage. À enlever après installation finale. Voir dessin SA-1.

426. Tablette en pin au coin, avec ancrages 38 x 89

427. Tuyau d'évent (fourniture et installation par d'autres)



COUPE B-B

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

DÉTAILS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

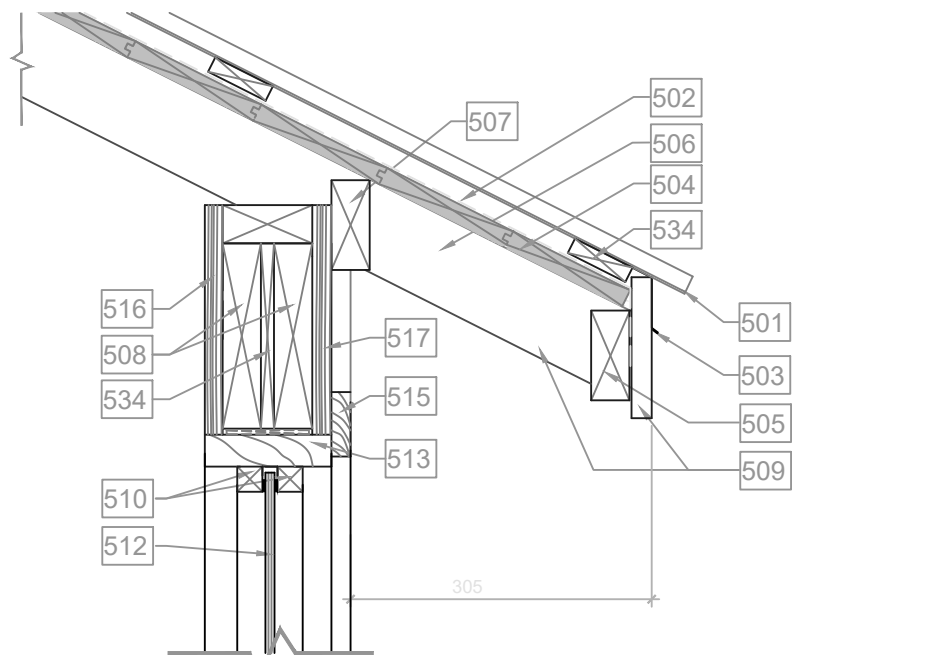
drawn by
dessiné par **K DORNER**

date
2014-08-18

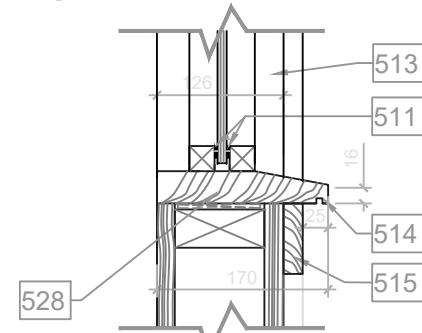
scale
échelle **AS NOTED**

NCC project no.
no. du projet de la CCN

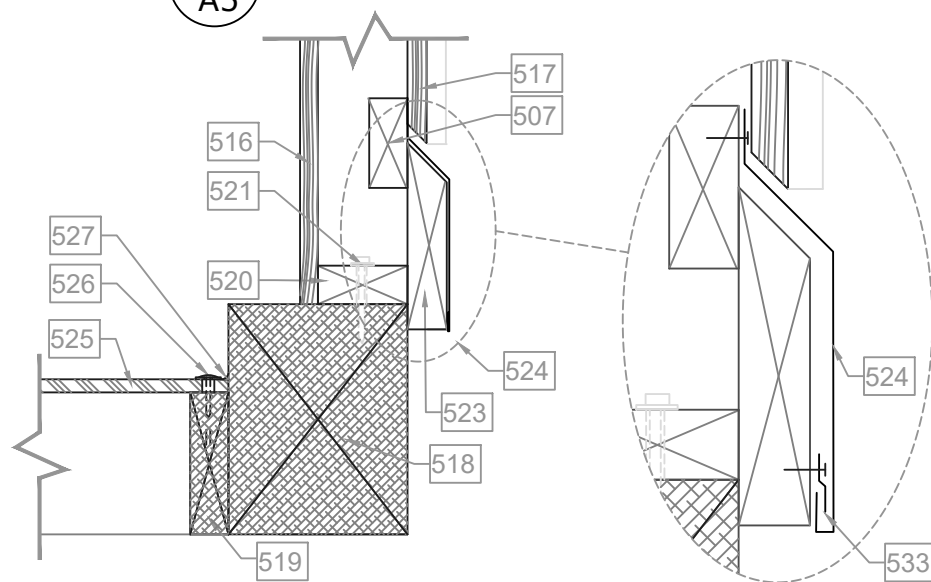
sheet no.
no. de la feuille



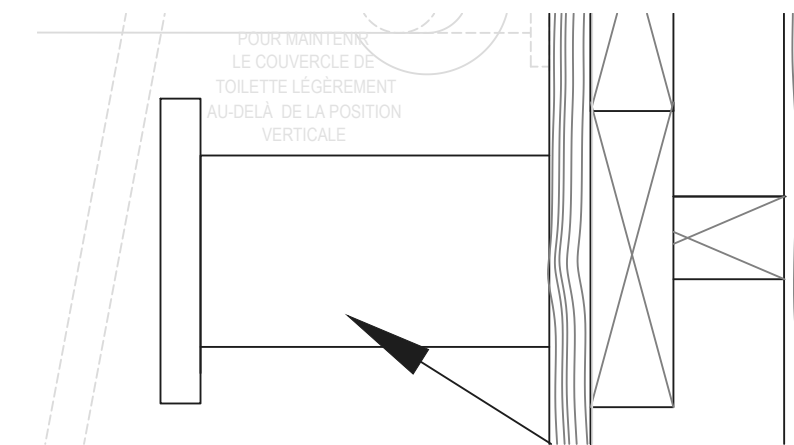
1
A5 **DÉTAIL EN COUPE DE L'AVANT-TOIT ET DE LA TÊTE DE FENÊTRE** 1:7.5



2
A5 **DÉTAIL EN COUPE DE L'APPUI DE FENÊTRE** 1:7.5



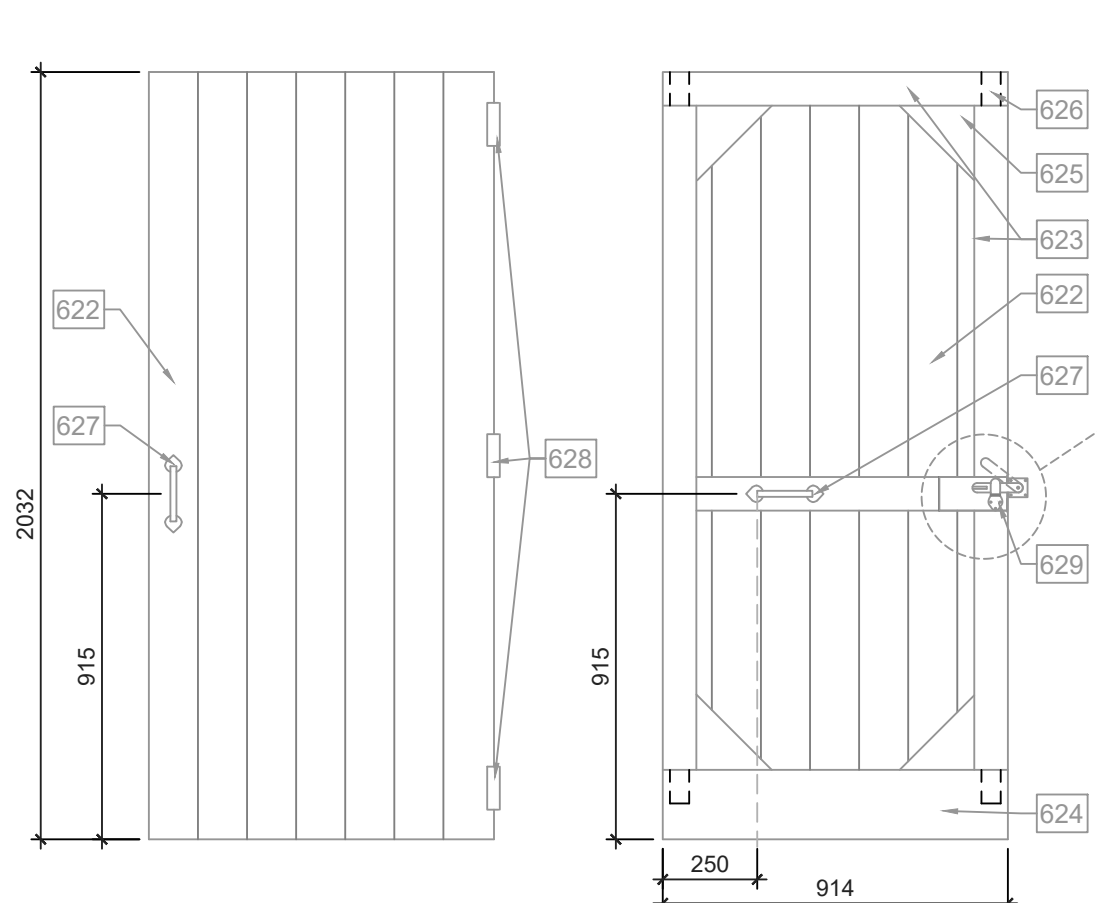
3
A5 **DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER** 1:7.5



4
A5 **DÉTAIL DU DOSSIER** 1:5

NOTES - DESSIN A5

- 501. Toiture en métal préfini
- 502. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 503. Solin larmier en métal préfini
- 504. Membrane d'étanchéité autoadhésive sur un platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4"), fini transparent
- 505. Sous-plaque de bordure en cèdre 39 x 89, fini transparent
- 506. Chevron en cèdre 38 x 89 avec entaille, fini transparent
- 507. Blocage en cèdre 38 x 89 entre les chevrons, fini transparent
- 508. Linteau 2-38 x 184
- 509. Plaque de pourtour en cèdre 19 x 140. Teinture solide no. 2
- 510. Parcloses en cèdre 25 x 25. Teinture solide no. 2
- 511. Ruban de joint d'étanchéité en néoprène à cellules fermées 3 x 13 mm sur tout le pourtour du panneau de vitrage
- 512. Vitrage en plastique translucide. Dimensionner les panneaux pour permettre un espace de dilatation de 6mm entre les bords du panneau et le cadre en bois
- 513. Jambage de fenêtre en cèdre 38mm. Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 514. Appui de fenêtre en cèdre 38mm, biseauté et entaillé en-dessous en larmier, Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 515. Garniture en cèdre 19 x 64. Teinture solide no. 2
- 516. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8"), fini transparent
- 517. Revêtement de planches et lattes en cèdre. Teinture solide no. 1.
- 518. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229
- 519. Traverse solive de plancher armée en plastique recyclé 38 x 140
- 520. Sablière basse de 38 x 89
- 521. Préforer des trous surdimensionnés dans la sablière basse en bois et boulonner à la poutre en plastique au moyen de tirefonds et rondelles
- 522. Moulure en pin 13 x 64
- 523. Plaque de garniture en cèdre biseauté 38 x 184
- 524. Solin en métal préfini avec bordure rabattue. Calfeutrer les joints au coins afin d'éliminer les bords tranchants.
- 525. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 526. Vis à tête cylindrique bombée en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable. Préforer des trous surdimensionnés dans le plancher en plastique HDPE espacés uniformément à ± 300 mm c/c et fixer à la charpente en-dessous SUR LE PÉRIMÈTRE DU PLANCHER SEULEMENT.
- 527. Joint en polyuréthane sur le périmètre du plancher entre le plancher en plastique HDPE et la poutre en plastique
- 528. Cales en cèdre
- 529. Bloc en cèdre 89 x 89, fini transparent.
- 530. Plaque en cèdre 38 x 140 x 140, angles et bords arrondis. Fini transparent.
- 531. Blocage massif 38 x 140 min.
- 532. Meneau en cèdre 38 x 89. Fini intérieure: transparent. Fini extérieure: teinture solide no. 2
- 533. Crochet de solin en acier galvanisé
- 534. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max

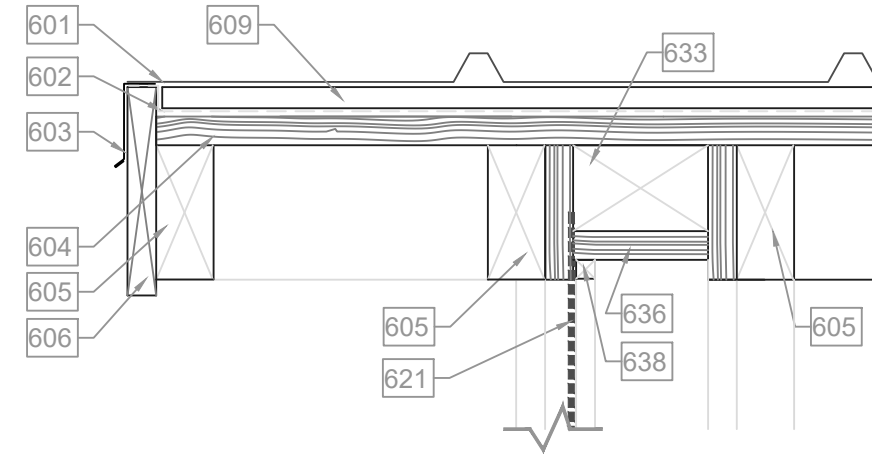


1 PORTE - ÉLÉVATION
A6 EXTÉRIEURE 1:20

2 PORTE - ÉLÉVATION
A6 INTÉRIEURE 1:20

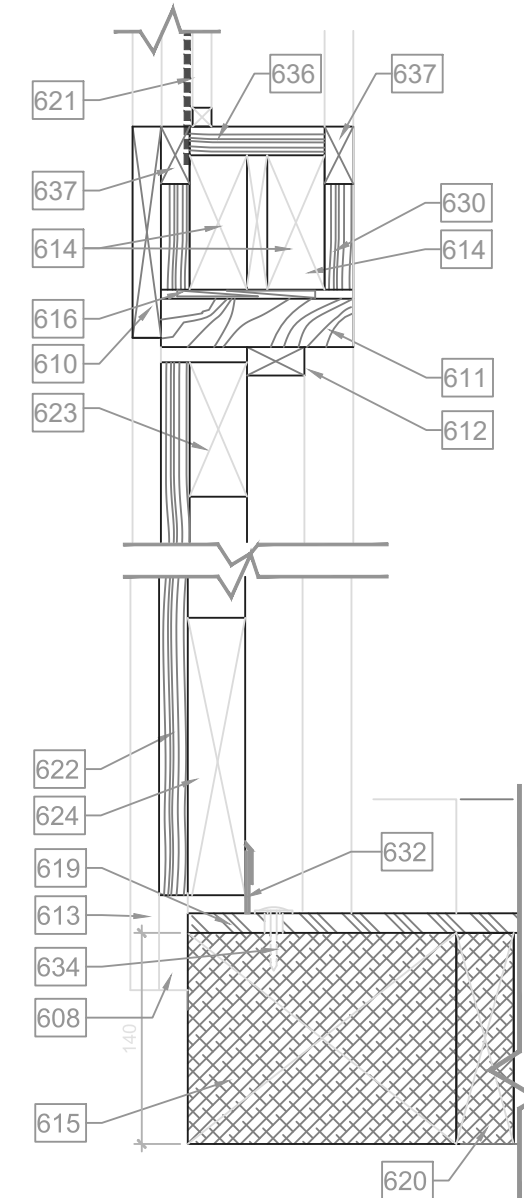
NOTES - DESSIN A-6

- 601. Toiture en métal préfini
- 602. Membrane d'étanchéité autoadhésive
- 603. Solin larmier en métal préfini
- 604. Platelage de toit de contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 19 mm (3/4"), fini transparent
- 605. Chevrons en cèdre 38 x 89, fini transparent
- 606. Planche de bordure en cèdre 19 x 140, teinture solide no. 2
- 607. Revêtement en cèdre langueté et bouveté, teinture solide no. 1
- 608. Entretoise en cèdre en arrière de la garniture de la porte ancré au poutre en plastique, teinture solide no. 2
- 609. Lattes en bois 16 x 64 @400 mm c/c max
- 610. Garniture en cèdre 19 x 140, teinture solide no. 2
- 611. Jambage de porte en cèdre 38 mm, teinture solide no. 2
- 612. Arrêt de porte en cèdre 19 x 51, teinture solide no. 2
- 613. Garniture en cèdre 19 x 64, teinture solide no. 2
- 614. Linteau 2-38 x 89
- 615. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229, entaillée à l'ouverture de la porte
- 616. Cales en cèdre
- 617. Charpente en EPS 38 x 89
- 618. Bloc en cèdre biseauté - surface intérieure du bloc à niveau avec garniture intérieure pour installation du verrou. Teinture solide no. 2

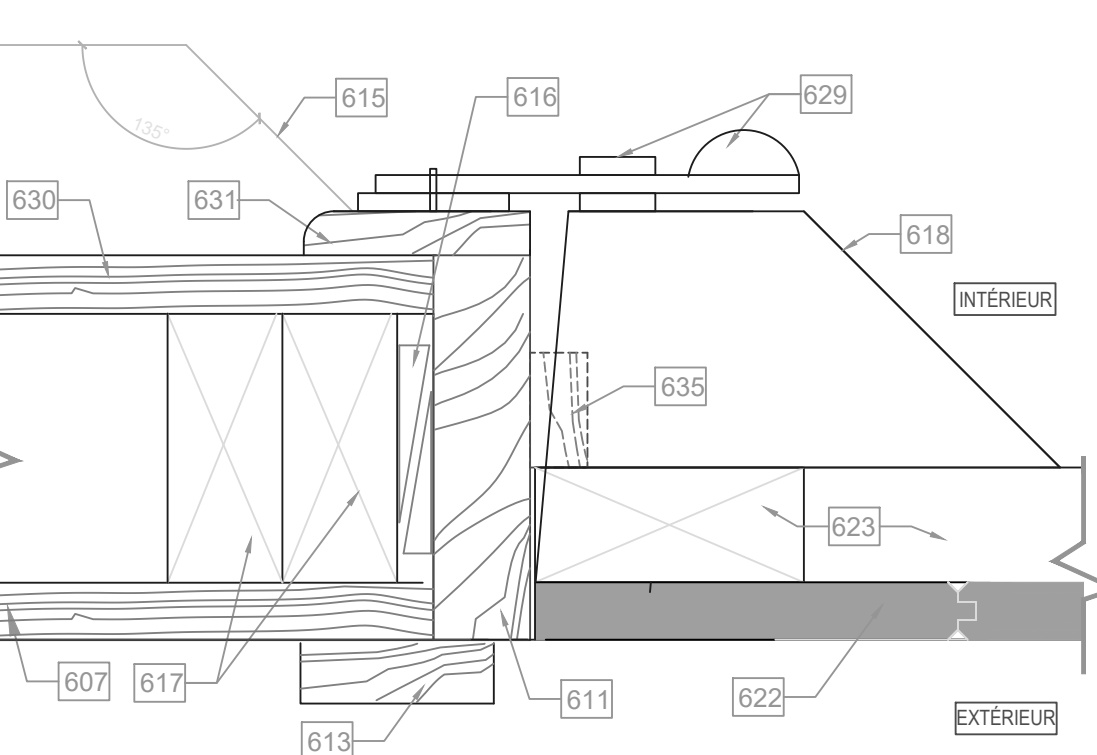


4 DÉTAIL EN COUPE À L'INCLINAISON DU TOIT
A6 ET AU PANNEAU DE VENTILATION 1:5

- 619. Plancher en plastique HDPE texturé 13 mm
- 620. Traverse solive de plancher en plastique armé recyclé 38 x 140
- 621. Évent de métal expansé en acier inoxydable avec moustiquaire. Ajouter panneau démontable en plexiglas translucide à l'ouverture arrière.
- 622. Panneaux de porte - Assemblage à rainure et languette en cèdre 19 x 140, Teinture solide no. 2
- 623. Rail supérieur, montants et entretoises diagonales en cèdre 38 x 89, teinture solide no. 2
- 624. Rail inférieur en cèdre 38 x 184, teinture solide no. 2
- 625. Entretoises diagonales en cèdre 38 x 140, teinture solide no. 2
- 626. Assemblage à tenon et mortaise (type)
- 627. Poignée de porte en D
- 628. Charnières à ressort
- 629. Verrou
- 630. Contreplaqué vissé "Good one side" (G1S) 9,5 mm (3/8"), fini transparent
- 631. Moulure en pin, fini transparent
- 632. Bas de porte
- 633. Charpente 38 x 89
- 634. Vis en acier inoxydable avec rondelle de protection en acier inoxydable.
- 635. Entailler et biseauter l'arrêt de porte au bloc en cèdre.
- 636. Jambage en cèdre, fini transparent
- 637. Entretoise en cèdre, fini transparent
- 638. Parclose en cèdre 13 x 13



5 DÉTAIL EN COUPE
A6 À LA PORTE 1:5



3 DÉTAIL EN PLAN AU
A6 JAMBAGE DE LA PORTE 1:5

NOTE: TENEUR EN HUMIDITÉ MAXIMUM 10% POUR TOUT BOIS UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA PORTE.

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

DÉTAILS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **K DORNER**

date
2014-08-18

scale
échelle 1:5

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

**DESSINS SCHÉMATIQUES
D'INSTALLATION**

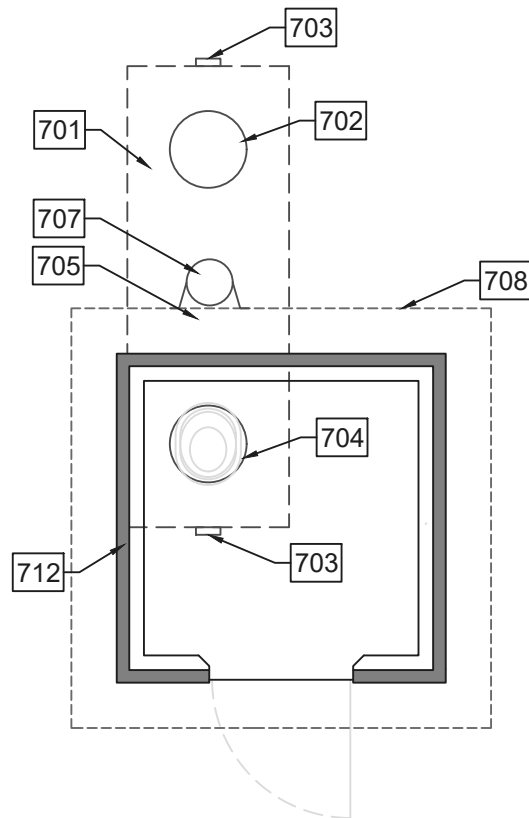
approved by
approuvé par

designed by
conçu par

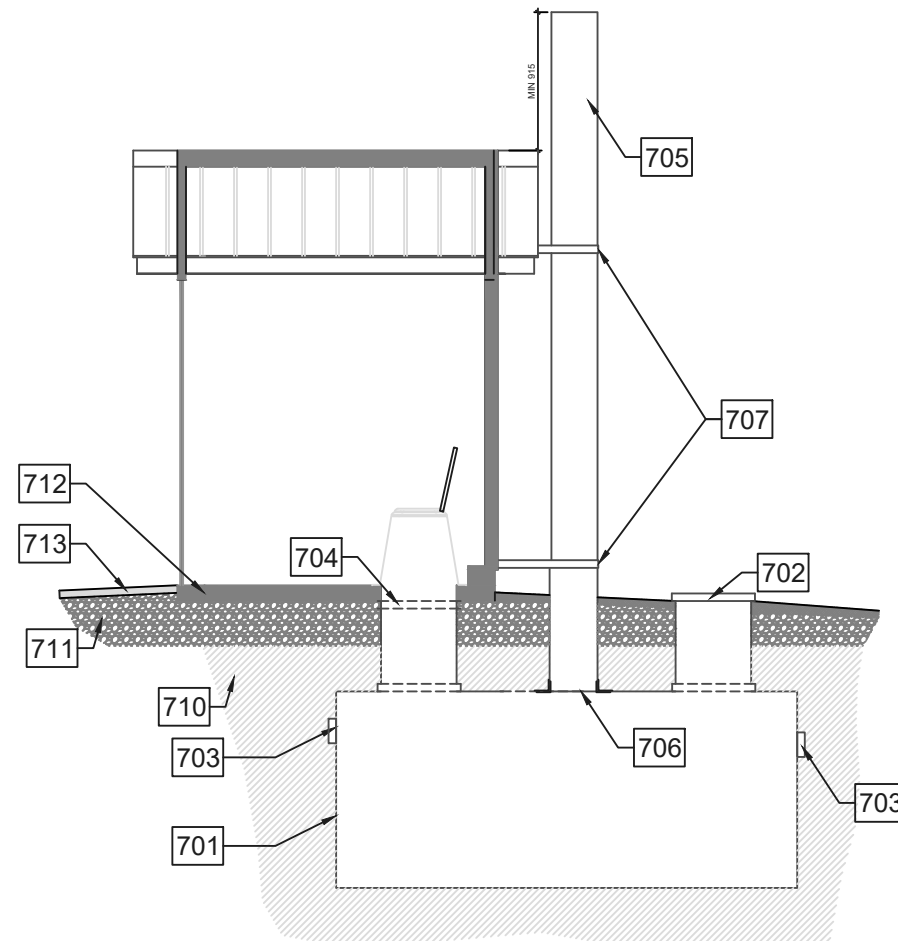
drawn by
dessiné par **K DORNER**

date **2014-08-18** scale **1:50**

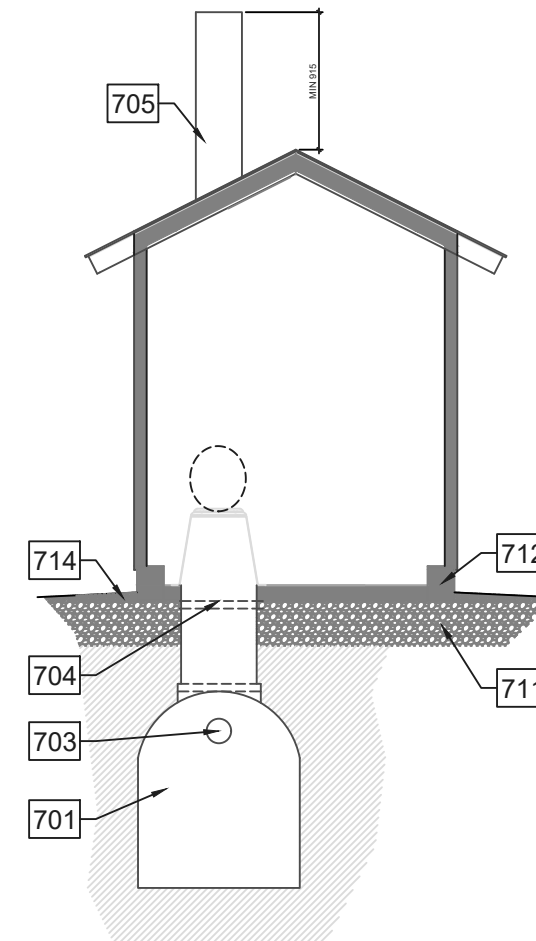
NCC project no. / no. du projet de la CCN sheet no. / no. de la feuille



PLAN



COUPE A-A



COUPE B-B

DESSINS SCHÉMATIQUES D'INSTALLATION (POUR INFORMATION SEULEMENT)

1
B7

NOTES - DESSIN A-7

- 701. Réservoir de rétention
- 702. Colonne regard de nettoyage du réservoir avec couvercle
- 703. Boucher et sceller les sorties aux extrémités du réservoir
- 704. Toilette sans eau installée au-dessus de la colonne du réservoir
- 705. Tuyau de ventilation de 305 mm Ø en poly noir, s'étendant du dessus du réservoir jusqu'à 900 mm au-dessus du faite du toit . Fournir tuyau de ventilation pour installation par d'autres.
- 706. Découper une ouverture sur le dessus du réservoir pour recevoir le tuyau de ventilation. Fixer et sceller le tuyau de ventilation au réservoir.
- 707. Contreventements galvanisés de la cheminée de ventilation. Bandes murales Selkirk 10S-WB ou l'équivalent approuvé.
- 708. Bord du toit au-dessus
- 709. Réservé
- 710. Assise et matériau de remblai conformément aux exigences du fabricant du réservoir
- 711. Remblai de matériau granulaire compacté
- 712. Charpente de plancher en bois plastique recyclé
- 713. Bord du sentier affleurant le plancher à l'ouverture de la porte, avec pente de 2 % en s'éloignant du bâtiment
- 714. Nivelier le terrain avec une pente éloignant l'eau du bâtiment

DEVIS

- Normes et conformité des travaux:** Respecter ou dépasser les exigences des normes minimales de l'Office des normes générales du Canada (CGSB), de l'Association canadienne de normalisation (CSA), du Code national du bâtiment du Canada, édition 2010, ainsi que tous les codes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents. En cas de divergence entre ces exigences, les exigences les plus strictes prévaudront.
- Portabilité :** Les toilettes doivent être portables. Les unités doivent être livrées aux lieux désignés par la CCN intactes et prêtes à être transportées à leur destination finale.
- Accessibilité universelle :** intérieur du bâtiment, dimensions de la porte, quincaillerie de porte et l'installation des accessoires de toilette doivent respecter les dispositions de la norme CSA B651-12 Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception.
- Usage extérieur :** Tous les produits, matériaux et équipements utilisés pour les travaux du présent contrat doivent respecter les exigences établies et être de la qualité requise pour usage extérieur.
- Qualité des nouveaux produits :** Les produits, matériaux, équipements et articles utilisés dans l'exécution des travaux de ce contrat doivent être neufs et de la meilleure qualité requise pour l'usage prévu.
- Directives du fabricant :** Sauf indication contraire dans le contrat ou les documents de construction, installer et monter les produits de manière conforme aux directives du fabricant et des recommandations des FS. Immédiatement aviser l'Ingénieur de la CCN de toute divergence entre les directives du fabricant et l'usage prévu ou l'intention de conception.
- Compatibilité des matériaux :** Veiller à ce que tout produit proposé soit compatible avec les autres produits spécifiés pour un système. L'Entrepreneur doit porter toute incompatibilité apparente à l'attention de l'Ingénieur de la CCN et attendre ses directives à ce sujet.
- Sous-structure :** La sous-structure doit respecter les exigences structurales définies dans le Code national du bâtiment pour ce type d'usage public. Suivre les directives recommandées du fabricant pour la coupure et la fixation de ce matériel.
- Plancher :** Les panneaux de plancher seront soudés en continu pour assurer une surface étanche à l'intérieur de la toilette. Suivre les directives recommandées du fabricant et assurer la compatibilité des matériaux. Pré-forages surdimensionnés des trous pour les pièces de fixation afin de permettre l'expansion et la contraction du matériel.
- Charpenterie :**
 - Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

Bois débité : bois de résineux au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins, selon les dispositions des normes suivantes :

 - CSA O141.
 - Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).
 - Structure du plancher: plastique structural composite recyclé - se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.

- Fini des dispositifs de fixation : Acier inoxydable ou métal galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164, à l'exception de la quincaillerie et des accessoires. Les dispositifs de fixation utilisés pour la quincaillerie et les accessoires seront du même matériau que l'article de quincaillerie et/ou l'accessoire.
- Installation et montage :
 - Installer les éléments d'équerre et d'aplomb, selon les cotes de hauteur, les niveaux et les alignements prescrits.
 - Réaliser les éléments continus à partir des pièces les plus longues possibles.
 - Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les éléments de finition du plafond, les revêtements, les soffites, les accessoires de la toilette et d'autres ouvrages, au besoin.
 - Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages prévus.
 - Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
 - Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes des boulons ne fassent pas saillie. Ne pas fraiser les trous dans la structure du plancher en plastique.

11. Toiture :

- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.
- Membrane sous-jacente : (Membrane bitumineuse auto-adhésive) Faire chevaucher les joints au moins 100mm dans la direction de l'écoulement de l'eau.
- Fixation du platelage de toit : Vis de toiture en acier galvanisé avec joint en néoprène, de couleur assortie au platelage du toit. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant - les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.
- Solins :
 - Fabriquer les solins métalliques selon les indications. Utiliser des pièces continues pour chaque longueur de solin. Faire chevaucher proprement et river le faitage aux extrémités du pignon.
 - Les rives apparentes doivent être rabattues de 12 mm sur leur face inférieure. Les angles doivent être assemblés à onglet et obturés avec un produit d'étanchéité.
 - Les éléments doivent être façonnés d'équerre, de niveau et avec précision, selon les dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de déformations ou d'autres défauts susceptibles d'altérer leur performance ou leur efficacité.

12. Menuiserie

1 Normes et références

- Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI) Architectural Woodwork Quality Standards Illustrated, version la plus récente.
- CAN/CSA O132.2-90 (C1996) General requirements for wood doors.

- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .

.3 Fabrication:

- Sauf indication contraire, exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de qualité de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- Tracer et tailler les éléments de manière qu'ils s'ajustent correctement aux surfaces et aux murs adjacents, aux renforcements et aux cueillies, ainsi qu'aux tuyaux, aux colonnes, aux appareils sanitaires, de même qu'à tout autre objet saillant, pénétrant ou traversant.
- Réaliser les joints de façon à dissimuler le retrait des éléments. Positionner les ouvrages de menuiserie de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.

.4 Fixation des ouvrages

- Choisir des dispositifs de fixation convenant aux dimensions et à la nature des éléments à assembler. Utiliser des dispositifs brevetés, selon les recommandations du fabricant.
- S'assurer que le nombre et l'espacement des fixations tient compte de l'exigence spéciale que l'unité devra être soulevée et transportée (possiblement plusieurs fois au fil des ans).

.5 Boiseries :

- Se reporter aux détails pour l'identification des boiseries du revêtement, de la porte et des fenêtres.
- Abouter et contre-profiler les joints internes des plinthes de manière à obtenir des liaisons serrées. Là où les plinthes et le chambranle forment des angles droits, réaliser des joints à onglet.
- Caler fermement les plinthes et le chambranle contre le mur, de manière à éliminer tout espace entre ceux-ci et le mur.
- Installer autour des portes et des fenêtres des moulures d'un seul tenant, sans enture.

13. Quincaillerie pour portes

- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .
- Installation : Installer les articles de quincaillerie selon les exigences de la norme CAN/CSA B650 pour assurer le respect des normes et exigences en matière d'accessibilité sans obstacle. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Assurer la concordance avec les fiches techniques des articles de quincaillerie et les gabarits du fabricant.

14. Accessoires de toilettes:

- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux.
- Installation : Se reporter aux dessins pour l'emplacement précis d'installation des barres d'appui et autres accessoires. Vérifier l'emplacement précis et la hauteur d'installation de chaque article en compagnie de l'Ingénieur de la CCN avant d'effectuer l'installation. Prévoir le support structural requis à l'arrière du mur pour respecter les exigences du CNB.

15. Enduits de finition

.1 Portée des travaux

- Extérieur - Teinture de l'extérieur de toutes les surfaces apparentes en bois : murs, avant-toits, bordures de toit, fenêtres, porte(2 cotés) et garnitures extérieures.
- Intérieur - Teinture des surfaces apparentes en bois : murs, plafonds, fenêtre et cadres de porte et boiseries intérieures.

.2 Références

- Architectural Painting Specifications Manual, Master Painters Institue (MPI).
- Systems and Specifications Manual, SSPC Painting Manual, Volume Two, Society for Protective Coatings (SSPC).

- Test Method for Measuring Total Volatile Organic Compound Content of consumer Products, Method 24 (for Surface coatings) of the Environmental Protection Agency (EPA).
- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux. Soumettre à l'Ingénieur de la CCN des échantillons de couleurs de peinture pour chacune des couleurs spécifiées, pour examen et approbation, au moins 3 jours avant d'entreprendre les activités de teinture.
- Exécution
 - Préparation des surfaces : S'assurer que les surfaces sont propres et exemptes de poussières. Protéger les surfaces adjacentes contre les éclaboussures de peinture, les marques, les taches et les autres dommages résultant des activités de peinture.
 - Exigences d'ordre environnemental - S'assurer que les exigences en matière de température, d'humidité et des taux de contenu en humidité sont satisfaites conformément aux recommandations du fabricant de la peinture. Assurer une ventilation adéquate de l'espace pour les 48 heures suivant les activités de peinture. Assurer un éclairage adéquat au cours des activités de peinture.
 - Pré-teindre les planches, panneaux et garnitures en bois avant installation et fabrication. Appliquer minimum 2 couches de teinture aux surfaces extérieures exposées, selon les exigences du fabricant. Apprêter le revêtement et garnitures extérieurs avec une couche de teinture avant l'installation. Retoucher les planches coupées avant l'installation.
 - Avant d'entreprendre les activités de teinture, enlever la quincaillerie et les accessoires de surface, les couvercles, l'équipement installé en surface et les fixations apparentes, selon les besoins.
 - Appliquer les couches de peinture ou de teinture en une pellicule continue. Entre les couches, s'assurer d'une période adéquate de séchage et de durcissement conformément aux instructions du fabricant.
 - Retoucher les entailles et les égratignures à la fin de construction.

16. Vitrage

- Information sur les produits : se reporter au dessin A9, Tableau des matériaux .
- Conformité - Se conformer aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins techniques sur les produits, les catalogues d'instructions d'installation des produits, les cartons d'instructions d'installation des produits, et les fiches techniques.
- Exécution
 - Pré-teindre les cadres de fenêtre, les garnitures et les parcloles avant l'installation du vitrage.
 - Allouer un espace de dilatation d'au moins 6 mm entre le périmètre du vitrage et le cadre en bois.
 - Découper le joint de vitrage à la longueur voulue et l'installer contre les parcloles permanentes, à affleurement avec le bord de la parclose.
 - Placer les calages d'appui aux points situés aux 1/3, le calage de bord étant situé à 150 mm au maximum des angles.
 - Faire reposer le vitrage sur les calages d'appui et appuyer sur le joint de vitrage pour assurer un parfait contact sur le périmètre de la fenêtre ou de l'unité.
 - Placer le joint de vitrage sur le périmètre libre du vitrage de la même manière décrite.
 - Installer la parclose amovible sans déplacer le joint. Exercer une pression sur le ruban pour assurer un parfait contact continu.
 - Nettoyer le vitrage conformément aux instructions du fabricant.



Capital Planning Branch
Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

director - Claude Robert - directeur

NOTES GÉNÉRALES

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé		
no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

TOILETTE ACCÈS UNIVERSEL

drawing
dessin

DEVIS

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

date
2014-08-18

scale
échelle 1:50

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

TABLEAU DES FINIS

*ou l'équivalent approuvé

	Emplacement / surface	Fournisseur ou fabricant *	Description, nom et numéro du produit *	Couleur	Fini
1	Revêtement extérieurs planches et lattes	Benjamin Moore	Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Horizon de nuit # 2134-10	Satiné
2	Garniture extérieure en bois et porte, cadrage de porte	Benjamin Moore	Teinture extérieure opaque à faible teneur en COV	Feu boréal, # cc-94	Satiné
3	Garniture intérieure en bois (murs, plafond et boiseries) rainure et languette	SAMAN	SAM-830 Teinture pénétrante et transparente pour intérieur et extérieur, à faible teneur en COV	Transparent	Mat/ satiné

TABLEAU DES MATÉRIAUX

	Matériaux	Fournisseur /fabricant *	Description, nom et quantité du produit (ou l'équivalent approuvé) *	Couleur	Finis	
1	Base de transport		140mm x 140mm timbers. Hemlock or SPF (bois brut de sciage est acceptable.)	s.o.	s.o.	
2	Poutre périmétrique de plancher et solives du plancher	Axon International Inc. Dave Crane (908) 542-0888	Poutre en plastique structural composite recyclé ECOTRAX 7" x 9" Panneaux en plastique structural composite recyclé STRUXURE 38 mm x 89 mm	noir	n/a	
3	Quincaillerie de raccord pour la structure du plancher		Revêtue de zinc, galvanisée à chaud, ou acier inoxydable. Voir dessins pour les dimensions et descriptions détaillées.	s.o.	s.o.	
4	Boulon à oeillet forgé		Boulon à oeillet d'acier forgé 16mm diam. x 250mm long.	s.o.	s.o.	
5	Plancher	Plas-Tech fabrication Kym Fenner 613-831-4640	Revêtement de sol en matière plastique HDPE texturé 13 mm, Densilite TX en une pièce entière	Gris	s.o.	
6	Quincaillerie de raccord pour plancher HDPE		Vis en acier inoxydable avec rondelles de finition en acier inoxydable	s. o.	s. o.	
7	Produit d'étanchéité -périmètre du plancher	Tremco	Spectrem 1 Ultra Low Modulus Silicone Joint Sealant	noir	s. o.	
8	Charpente de mur		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC), selon les dispositions des normes suivantes : CSA O14, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (NLGA).	s. o.	s. o.	
	Fonds de clouage		EPS Catégorie No 2 et mieux, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC)	s. o.	s. o.	
9	Charpente de toiture		Bois d'œuvre de cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC)	transparent	Finis teinture	
10	Pontage de toit		Contreplaqué « Good one side » (G1S) 19 mm (3/4")	transparent	Finis teinture	
11	Clous, crampons et cavaliers:		Conformes à la norme CSA B111; galvanisé selon la norme CAN/CSA-G164	s. o.	s. o.	
12	Adhésif tout-usage		Conformes à la norme O112. Teneur maximale en COV permise: 140 g/l	s. o.	s. o.	
13	Vis à bois		Acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à la destination.	s. o.	s. o.	
14	Boulons		Avec écrous et rondelles, d'un diamètre de 12.5 mm, sauf indication contraire.	s. o.	s. o.	
15	Revêtement extérieur		Planche et latte en cèdre blanc de l'Est catégorie no 1. - fini extérieur <<brute de sciage>> Planches : 19 x 140 mm, lattes : 19 x 38 mm	À déterminer	Finis teinture	
16	Garniture extérieure		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, 19 mm d'épaisseur, S4S.	À déterminer	Finis teinture	
17	Solin à la base du mur	Ideal revêtement	Acier galvanisé cal. 26 pré-peint – plié et percé sur mesure	Fusain 8306	Métal préfini	
18	Crochet au solin à la base du mur	Ideal revêtement	"Crochet" #804, Acier galvanisé cal. 26	s. o.	s. o.	
19	Calfeutrage - Solin à la base du mur	Mulco	Scellant thermoplastique à base de caoutchouc Mulco Supra Expert	Agencer solins	s. o.	
20	Finis mural intérieur		Contreplaqué « Good one side » (G1S) 9,5 mm (3/8") Fixations : galvanisées ou acier inoxydable	transparent	Finis teinture	
21	Porte		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 10 % ou moins, 19 x 140 à languette et rainure, profil de joint en V.	À déterminer	Finis teinture	
22	Cadres de porte et de fenêtre		Cèdre blanc de l'Est catégorie no 1, d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC) ou moins.	À déterminer	Finis teinture	
23	Garniture intérieure		Pin catégorie no1, bordure arrondi sur un côté. Fixations: vis, clous manuels à finition ou clous à pistolet 16 ga.	transparent	Finis teinture	
24	Vitrage de plastique translucide	Evonik OU Altuglas International	Conforme à la norme CAN/CGSB-12.12, résistant aux rayons UV et aux chocs, translucide et incolore, fini mat, 6 mm d'épaisseur, avec transmission minimum de lumière de 90 %. Acrylite Satinice OU Plexiglas G	incolore	P95 Mat	
25	Joint de vitrage et Calages d'appui		Ruban de néoprène autoadhésif 0.3 mm x 12 mm (.125" x 1/2") en néoprène à cellules fermées	Noir	s. o.	
26	Couverture	Ideal revêtement	Acier galvanisé pré-peint – panneau Ameri-Cana, cal. 26	Fusain 8306	Métal préfini	
27	Fixations pour la couverture :	Ideal revêtement	Vis à toiture galvanisés fini peinture poudre cuite avec rondelle de néoprène. Longueur et espacement des vis selon les recommandations du fabricant – les vis ne doivent PAS produire de saillie au travers du dessous du platelage du toit.	Fusain 8306	Métal préfini	
28	Toit – Solin larmier	Ideal revêtement	Larmier Ideal revêtement no 414 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
29	Toit – Fatière et bande de fermeture	Ideal revêtement	Fatière de cabanon Ideal revêtement no 210 avec bande de fermeture en mousse	À déterminer	Métal préfini	
30	Membrane de toiture autoadhésive	Grace	Écran d'étanchéité pour la glace et l'eau	s. o.	s. o.	
31	Treillis métallique		Treillis en métal déployé aplati 13 mm no 20 en acier inoxydable	s. o.	Acier inoxydable	
32	Moustiquaire	New Your Wire	Pet D-Fence - Moustiquaire résistant aux animaux domestiques	Fusain	s. o.	
33	Colonne montante de toilette	Alcaro plastics Inc 1-250-765-1097	Colonne montante de toilette de polyéthylène, 14" de hauteur avec manchon intérieur qui permet le raccordement avec la colonne montante standard de la fosse septique de 20" de diamètre	À déterminer	s. o.	
34	Siège de toilette avec couvercle	Bemis	Siège de toilette commercial en plastique résistant Bemis 950	Blanc	s. o.	
35	Crochet à vêtements	Stanley Hardware	Crochet à vêtement double V8007 Basic Double Robe Hook	Noir	Revêtement en poudre	
36	Barres d'appui de toilettes	Bobrick	Barres B-6806.99 en acier inoxydable de 32 mm de diamètre, / 610 mm de longueur (qté : 1 / unité) 305 mm de longueur (qté : 1 / unité) En forme de L 750x750 mm de (qté :1 / unité)	s. o.	Acier inoxydable satin / fini martelé	
37	Distributeur de papier hygiénique	ASI or Bobrick	Distributeur de papier hygiénique pour rouleaux géants, installé en surface: ASI-0040 ou Bobrick B-2892	s. o.	Acier inoxydable	
38	Quincaillerie de porte	a) Poignées en D (2)	Stanley	Poignée ornementale 10-3/8" - Modèle 76.0885	Noir	Revêtement en poudre
		b) Charnières (3)	Charnières MontRéal	4-1/2 x 4 Charnières gabarit pleine mortaise à ressort en acier inoxydable	Noir	Peinture antirouille
		c) Verrou	Van Dykes Restorers	Verrou en fer forgé No. 201654	Noir	Revêtement en poudre
		d) Bas de porte	KN Crowder	Bas de porte en aluminium et nylon W 24-S	Aluminium	Anodisé

*NOTE - L'INFORMATION CONCERNANT LE FOURNISSEUR OU LE FABRICANT N'EST FOURNIE QU'À TITRE INDICATIF. ON ENCOURAGE L'ENTREPRENEUR À RECHERCHER DES PRIX DE PRODUITS SEMBLABLES OU ÉQUIVALENTS AILLEURS.



Capital Planning Branch /Direction de l'aménagement de la capitale

Design and Construction Division
Division design et construction

Director - Claude Robert - Directeur

NOTES GÉNÉRALES

- Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised
émis ou révisé

no.	description	date
01	POUR SOUMISSION	2021-03-31

project
projet

TOILETTE ACCÈS UNIVERSEL

drawing
dessin

TABLEAU DES MATÉRIAUX

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par **K DORNER**

date **2014-10-23** scale
échelle **NTS**

NCC project no.
no. du projet de la CCN

sheet no.
no. de la feuille

A-9

NOTES GÉNÉRALES

- A. Sauf indication contraire, dimensions sont indiquées en millimètres. L'entrepreneur est responsable de vérifier toutes les dimensions. Il est interdit de relever des dimensions à l'échelle sur les dessins.
- B. Tous les travaux doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B651-12 Conception accessible pour l'environnement construit.
- C. Fournir le socle temporaire pour assurer la stabilité au cours du transport.
- D. Pour les détails concernant les matériaux et les finis, se référer au devis.

issued or revised/ émis ou révisé

no.	description	date
1	POUR SOUMISSION	2023-02-01

project
projet

**TOILETTE
ACCÈS UNIVERSEL**

drawing
dessin

**PLANS STRUCTURELS
PLANCHER ET SOCLE
TEMPORAIRE**

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

K DORNER

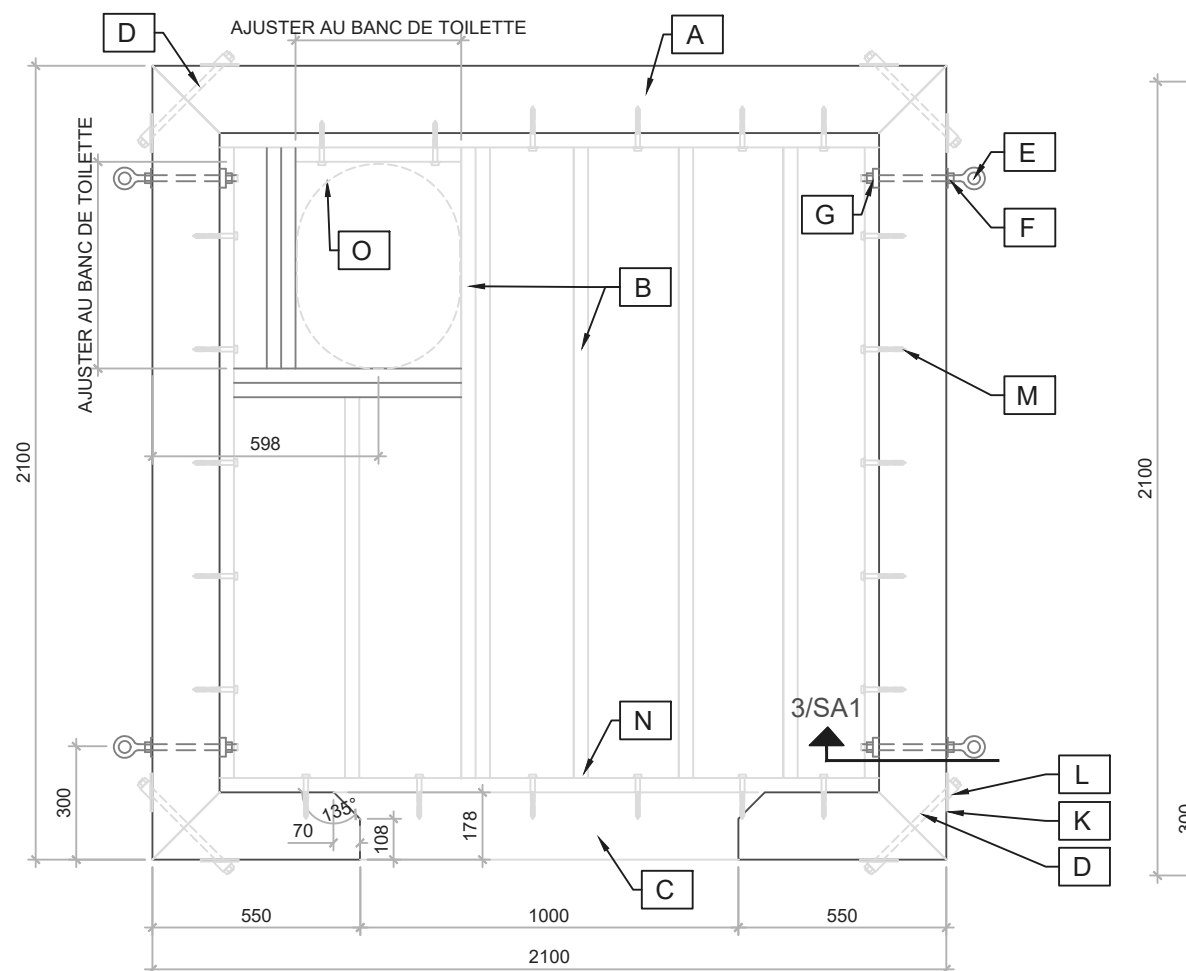
date
2014-08-18

scale
échelle 1:20

NCC project no.
no. du projet de la CCN

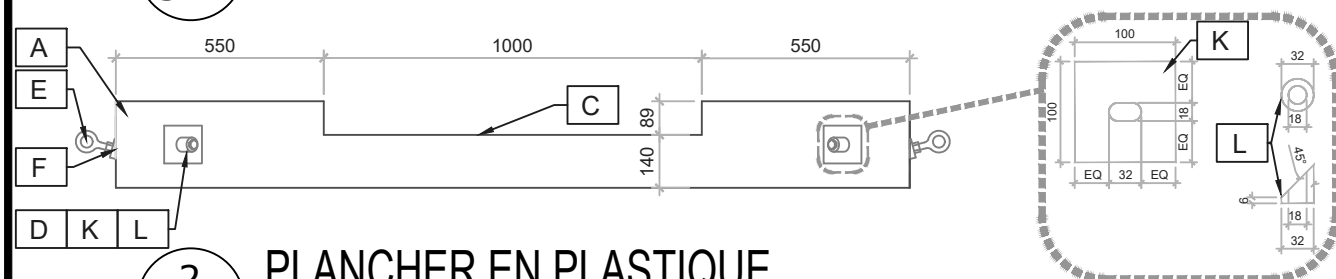
sheet no.
no. de la feuille

SA-1



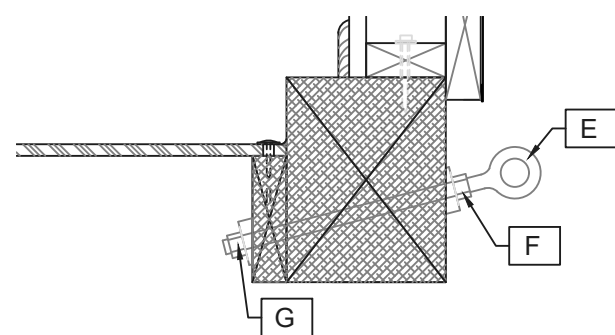
1 PLAN DE CHARPENTE DU PLANCHER

SA1 1:20



2 PLANCHER EN PLASTIQUE

SA1 ÉLEVATION AVANT 1:20

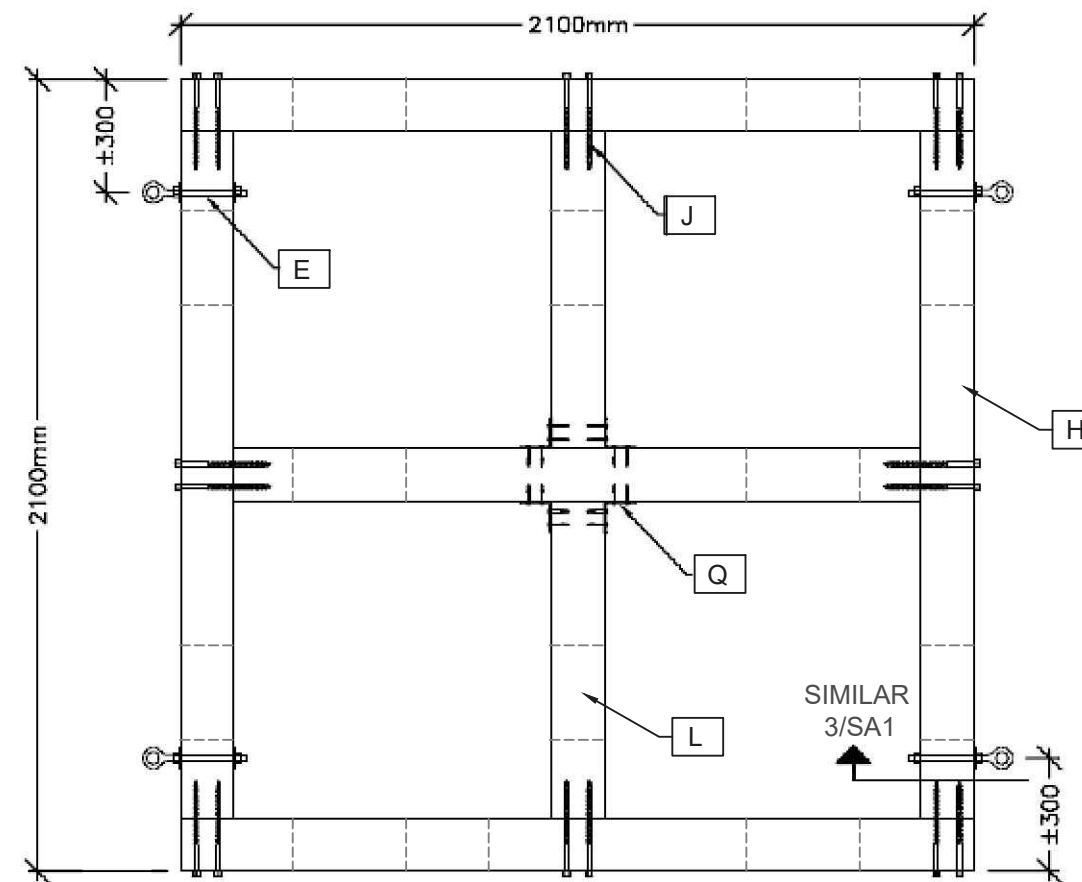


3 DÉTAIL EN COUPE DE LA JONCTION MUR-PLANCHER

1:7.5

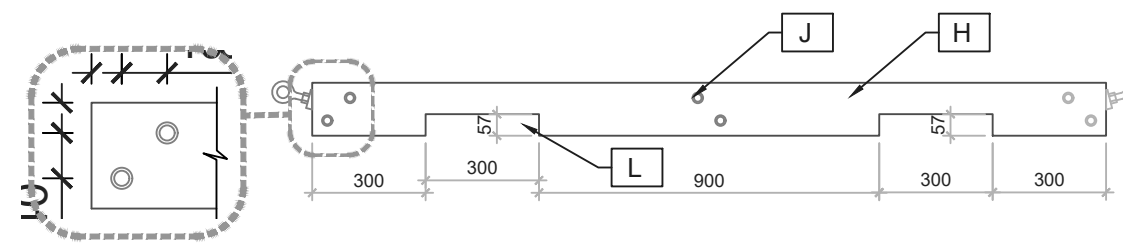
NOTES - DESSIN SA-1

- A. Poutre de plancher périmétrique en plastique structural composite armé recyclé 178 x 229,
- B. Traverses de solives de plancher, structure armées en plastique armé recyclé 38 x 140 c/c. max. Le dessous des solives doit être au niveau du dessous des poutres. Doubler les traverses solives de plancher à l'ouverture de la toilette.
- C. Entailler la poutre de plancher à l'ouverture de la porte. Voir dessin 2/S1.
- D. Préforer et boulonner les angles biseautés des poutres en plastiques avec boulons ou tiges filetées de 16mm diam. galvanisés.



4 PLAN DE CHARPENTE DE LA BASE DE TRANSPORT

1:20



5 BASE DE TRANSPORT EN BOIS ÉLEVATION

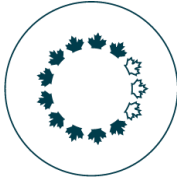
1:20

- E. Boulon à oeillet forgé 16mm diam. X x 250mm long.
- F. Rondelle et calle en biseau.
- G. Ecrou, rondelle vérou et calle en biseau
- H. Sous-structure temporaire en bois 140 x 140
- J. Tirefond de 12mm diam x 250mm, tête et rondelle contre-callés
- K. 100mm x 100mm x 6mm plaque en acier galvanisé ou inoxydable
- L. Rondelle à biseau de 45 degrés, galvanisée ou en acier inoxydable -voir détail 2/S1
- M. Tire-fond de 10mm diam x 100mm, 300mm c/c max.

- N. Fixer les traverses de solives de plancher avec les écrous No.9 x 89mm en angle
- O. Ouverture pour banc de toilette
- P. Entailler la sous-structure temporaire pour accès par <<fork-lift>>
- Q. L50 x 50 x 4.8mm x 140mm long c/w 3 tire fonds (lag bolts) 10mmØ x 89mm

NOTE: TOUTE QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE OU ACIER GALVANISÉ

ATTACHER LA SOUS-STRUCTURE TEMPORAIRE À LA STRUCTURE DU PLANCHER AUX OEILLETES POUR CONNECTION PENDANT TRANSPORT.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

CONTRATS DE FOURNITURES Conditions générales

1. La présente commande et les présentes conditions générales sont indivisibles et constituent l'intégralité du contrat passé entre la Commission et l'entrepreneur et aucune variation par rapport à ce contrat, peu importe la façon dont elle est formulée et peu importe si l'entrepreneur l'accepte, n'aura d'effet à moins que la Commission n'y donne son consentement par écrit. Aucune pratique locale, générale ou commerciale n'est censée faire varier les conditions du contrat. Lorsque le contexte l'exige, le terme « fournitures » englobe les services.
2. La Commission recevra les fournitures sous réserve de leur inspection finale et de leur acceptation par le consignataire désigné dans la présente commande ou, si le consignataire n'est pas désigné, par toute personne autorisée par la Commission. Les fournitures défectueuses ou non conformes au devis pourront être retournées à l'entrepreneur aux frais de ce dernier.
3. En plus de devoir respecter le devis ou toute garantie légale explicite ou implicite, et même si les fournitures ont été acceptées par la Commission, l'entrepreneur devra, pendant toute la durée de la garantie qu'il aura donnée, remplacer à ses frais les fournitures qui seraient ou deviendraient défectueuses en raison d'un vice de fabrication, de l'utilisation de matériaux présentant un défaut ou d'une mauvaise qualité d'exécution. Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit indiquer la durée de sa garantie courante ainsi que les conditions auxquelles elle est assujettie.
4. L'entrepreneur garantit qu'il a le droit d'utiliser et de vendre tout dispositif ou toute pièce brevetés faisant partie des fournitures achetées et il convient de garantir la Commission contre toute demande de paiement de redevances ou de droits de licence et contre toute autre réclamation pouvant résulter de l'utilisation ou de la vente de ces pièces ou dispositifs, que ceux-ci fassent ou non partie du devis prescrit par la Commission ou qu'ils aient ou non été utilisés par l'entrepreneur dans les fournitures achetées, à défaut de devis.
5. Le fournisseur doit assumer les risques liés aux fournitures, c'est-à-dire qu'il doit assumer l'éventuelle perte partielle ou totale de ces fournitures, ou les dommages qu'elles peuvent subir tant qu'elles n'ont pas été livrées à la Commission. Cette dernière se réserve le droit de modifier le lieu de livraison n'importe quand avant l'expédition des fournitures. Dans une telle éventualité, l'entrepreneur aura droit à une indemnité en cas d'augmentation réelle de ses coûts et, inversement, si le changement du lieu de livraison entraîne une diminution de ses coûts, il devra réduire ses prix en conséquence.
6. Sauf indication contraire, les fournitures doivent être neuves et n'avoir jamais été utilisées, et l'entrepreneur doit respecter rigoureusement les quantités, le devis et les conditions se rattachant à la présente commande. Les délais fixés constituent une condition essentielle du contrat.
7. Cette vente est une vente « rendu », c'est-à-dire que, sauf indication contraire, elle doit comprendre la totalité des frais d'emballage, de chargement, de déchargement et de transport. Si l'entrepreneur paie à l'avance des frais de transport censés être à la charge de la Commission selon les modalités du présent contrat, ces frais doivent être indiqués séparément sur la facture.
8. Si les fournitures sont expédiées en wagons complets, il faut faire parvenir immédiatement à la Commission des avis d'expédition paraphés portant le numéro des wagons ainsi que l'itinéraire du chargement. Les consignes pour le service des wagons seront déduites pour chacun des wagons qui parviendront à la Commission sans que celle-ci n'ait reçu d'avis d'expédition.

CONTRATS DE FOURNITURES

Conditions générales

9.
 - a) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - b) Si elle les trouve acceptables, la Commission paiera conformément aux dispositions du contrat les fournitures qui auront été livrées ou les services qui auront été rendus par l'entrepreneur avant que l'avis n'ait été donné. Pour ce qui est des fournitures qui n'auront pas été livrées ou des services qui n'auront pas été rendus avant cet avis, la Commission défraiera l'entrepreneur conformément aux conditions du contrat et elle lui versera en outre une indemnité juste et raisonnable à l'égard de ces fournitures et services.
 - c) La Commission se réserve le droit d'annuler toute partie de la commande non livrée à la date requise et d'acheter les fournitures concernées ailleurs.
 - d) Le président peut, en donnant un avis à cet effet à l'entrepreneur, annuler ou suspendre en totalité ou en partie les travaux non terminés.
10. Sauf indication contraire dans la présente commande, le paiement sera effectué en devises canadiennes dans les 30 jours suivant la présentation de factures ou de demandes de paiement partiel ou dans les 30 jours suivant la livraison des fournitures, selon le délai le plus long. Les remises seront calculées à compter de la date où la Commission aura reçu les fournitures et des factures ou demandes de paiement partiel acceptables.
11. Le montant en dollars indiqué dans la présente commande constitue un montant final et, sauf indication contraire, il comprend la totalité des taxes (TPS et TVP) et droits applicables.
12. Aucun député à la Chambre des communes du Canada ne peut être partie au présent contrat ni en tirer un avantage quelconque.
13. Le présent accord établit comme bénéficiaires et lie les successeurs et ayants droit de la Commission et de l'entrepreneur respectivement, à la condition que l'entrepreneur s'abstienne de céder l'accord ou toute partie de son exécution sans le consentement écrit préalable de la Commission. Toute cession faite sans un tel consentement sera sans effet.
14. Les devis, dessins, échantillons, modèles et matrices fournis à l'entrepreneur par la Commission en vue de l'exécution de la commande sont réputés appartenir à la Commission et doivent lui être retournés aux frais de l'entrepreneur sur demande.
15. Les produits contrôlés sont assujettis au règlement relatif au SIMDUT.

16. Conditions d'assurance

Avant le début des travaux et avant l'attribution du contrat, l'Entrepreneur doit déposer auprès de la CCN un certificat d'assurance (le formulaire d'assurance approuvé est joint à la fin de l'article).

L'entrepreneur doit tenir en vigueur une assurance ou payer les cotisations le protégeant et nommant la Commission de la capitale nationale comme assuré additionnel, contre les réclamations d'accidents de travail, les poursuites en dommages ou pour blessures corporelles, y compris le décès, et de toutes réclamations pour dommages à la propriété pouvant découler des travaux qu'il entreprend en vertu du présent marché. À titre de protection, les attestations d'assurance doivent être déposées à la CCN et tenues en vigueur jusqu'à ce que ladite Commission certifie que les travaux sont

CONTRATS DE FOURNITURES
Conditions générales

terminés. L'entrepreneur doit tenir en vigueur une assurance nommant la Commission de la Capitale nationale comme bénéficiaire aux tiers d'au moins 5 000 000,00 \$ contre la responsabilité civile et les dommages matériels. L'assurance doit couvrir les dommages découlant d'un accident ou d'une négligence. L'entrepreneur doit déposer un exemplaire de la police auprès de la CCN avant le début des travaux.

Sur demande de la CCN, l'entrepreneur fournira les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les contrats d'assurance souscrits par l'entrepreneur conformément aux dispositions du présent document.

Les polices d'assurance doivent être assorties d'un avenant donnant à la CCN un préavis écrit d'au moins 30 jours en cas d'annulation de l'assurance ou de réduction de la couverture.

• To be completed by the insurer / À être rempli par l'assureur

CONTRACT / MARCHÉ					
Description and location of work / Description et endroit des travaux				Contract no. / N° de contrat	
INSURER / ASSUREUR					
Name / Nom					
Address / Adresse		No., Street / N°, rue			
		City / Ville	Province	Postal code / Code postal	
BROKER / COURTIER					
Name / Nom					
Address / Adresse		No., Street / N°, rue			
		City / Ville	Province	Postal code / Code postal	
INSURED / ASSURÉ					
Name of contractor / Nom de l'entrepreneur					
Address / Adresse		No., Street / N°, rue			
		City / Ville	Province	Postal code / Code postal	
ADDITIONAL INSURED / ASSURÉ ADDITIONNEL					
The National Capital Commission / La Commission de la capitale nationale					
<p>This insurer certifies that the following policies of insurance are at present in force covering all operations of the Insured, in connection with the contract made between the named insured and the National Capital Commission.</p> <p>L'assureur atteste que les polices d'assurances suivantes sont présentement en vigueur et couvrent toutes les activités de l'assuré en fonction du marché conclu entre l'Assuré dénommé la Commission de la capitale nationale</p>					
POLICY / POLICE					
	Type Genre	Number Numéro	Inception Date Date d'effet	Expiry Date Date d'expiration	Limit of Liability Limites de garantie
	Commercial General Liability Responsabilité civile des entreprises				
	Builder's Risk "All Risks" Assurance des chantiers « tous risques »				
	Installation Floater "All Risks" Risques d'installation « tous risques »				
	Other (list) / Autre (énumérer)				
<p>Each of these policies includes the coverages and provisions as specified in Insurance Terms and each policy has been endorsed to cover the National Capital Commission as an Additional Insured. The Insurer agrees to notify the National Capital Commission in writing thirty (30) days prior to any material change in, or cancellation of any policy or coverage.</p>			<p>Chacune des présentes polices renferment des garanties et dispositions spécifiées aux Conditions d'assurance, et chaque police a été amendée pour couvrir la Commission de la capitale nationale en tant qu'assuré additionnel. L'assureur convient de donner un préavis de trente (30) jours à la Commission de la capitale nationale en cas de changement visant la garantie d'assurance ou les conditions ou de l'annulation de n'importe quelle police ou garantie.</p>		
<p>_____ Name of Insurer's Office or Authorized Employee / Nom du cadre ou de la personne autorisée</p>			<p>_____ Telephone number / Numéro de téléphone</p>		
<p>_____ Signature</p>			<p>_____ Date</p>		

Exigences en matière de santé et de sécurité du travail

1. Renseignements généraux

- 1.1 Dans le présent contrat, « SST » signifie « santé et sécurité du travail ».
- 1.2 Relativement au travail devant être exécuté en vertu du contrat, l'entrepreneur convient et accepte d'exécuter un travail équivalent ou supérieur aux normes des pratiques exemplaires prévalant dans l'industrie de la construction en date courante et de faire observer lesdites normes.
- 1.3 L'entrepreneur reconnaît que, dans la mesure où les sujets suivants peuvent être affectés par la réalisation des travaux, il est responsable de :
- 1.3.1 la santé et la sécurité des personnes sur le site;
 - 1.3.2 la sécurité des biens meubles sur le site;
 - 1.3.3 la protection des personnes sur les lieux adjacents au site;
 - 1.3.4 la protection de l'environnement.
- 1.4 Sans restreindre la portée de la section 1.3, l'entrepreneur reconnaît qu'il est tenu, convient et accepte de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables à la réalisation des travaux, incluant sans s'y limiter:
- (a) les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés en Ontario;
 - (b) la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* du Québec et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés au Québec;
 - (c) les dispositions applicables du *Code canadien du travail, partie II*;
 - (d) les lois sur les normes du travail dans la ou les provinces où toute partie du travail est accomplie;
 - (e) toute politique ou directive émise par la CCN relativement à l'objet du contrat.

La CCN s'engage à transmettre par écrit à l'entrepreneur toutes les politiques et directives dont il est fait mention à l'alinéa (e) ci-haut au plus tard lors de la réunion préalable à la construction. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que toutes les politiques et directives soient communiqués à ses employés, et que les employés en ont pris connaissance et acceptent de s'y conformer. La CCN se réserve le droit d'exiger que l'entrepreneur soit tenu de faire preuve qu'il s'est acquitté de ces responsabilités à la satisfaction raisonnable de la CCN.

- 1.5 En signant un contrat avec la CCN, l'entrepreneur déclare et atteste à la CCN qu'il a pris connaissance et qu'il est au courant des obligations imposées par les mesures législatives dont il est question dans la section 1.4. ci-dessus.
- 1.6 Aux fins des mesures législatives provinciales pertinentes en matière de SST, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », et il accepte d'assumer toute responsabilité relative à l'exécution des engagements du « constructeur » ou du « maître d'oeuvre » en ce qui concerne les travaux prévus par le contrat. En cas de différend entre

l'entrepreneur et la CCN, indépendamment de toute décision d'une autorité compétente que la CCN est effectivement le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est responsable du financement de la mise en œuvre des mesures de protection requises pour se conformer aux exigences imposées au « constructeur » ou le « maître d'oeuvre ».

- 1.7 En ce qui concerne la CCN et l'entrepreneur, la décision de la CCN à savoir si l'entrepreneur s'acquiesce de ses engagements en matière de SST est finale. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, advenant tout différend relativement aux directives fournies par le représentant désigné de la CCN, l'entrepreneur peut signaler le différend en question, mais il doit tout de même se conformer aux directives fournies.
- 1.8 Par la présente, l'entrepreneur dégage la CCN, ses agents et ses employés de toute responsabilité et s'engage à l'indemniser de tous et toutes réclamations, demandes, pertes, dépenses (y compris les honoraires juridiques sur une base d'indemnisation totale), dommages et actions en justice, poursuites ou procédures (ci-après nommés les « réclamations ») réclamés ou engagés par des tierces parties à la suite d'erreurs ou d'omissions commises par l'entrepreneur dans l'exécution du contrat. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, cette garantie s'applique à toute réclamation relative à la violation de toute loi ou de tout règlement en matière de SST.
- 1.9 La CCN doit fournir à l'entrepreneur :
 - 1.9.1 une description écrite des risques connus et prévisibles que présente pour la santé et la sécurité de chaque employé en raison de la nature du site;
 - 1.9.2 une liste du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site;
 - 1.9.3 une description écrite des circonstances particulières exigeant l'utilisation du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection exigés en vertu de l'alinéa 1.9.2, et la manière dont ils doivent être utilisés;
 - 1.9.4 un exemplaire de tout énoncé de politique ou procédure de la CCN ayant trait aux travaux et au site.
- 1.10 Sans préjudice de la portée générale du paragraphe 1.9, l'entrepreneur doit, avant d'entreprendre les travaux et à ses propres frais :
 - 1.10.1 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des risques que présente pour la santé et la sécurité le site, en vertu l'alinéa 1.9.1;
 - 1.10.2 fournir à toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site le matériel, l'équipement, les dispositifs et les vêtements de protection requis en vertu de l'alinéa 1.9.2;
 - 1.10.3 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des modes d'usage du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site, en vertu de l'alinéa 1.9.2, ainsi que des circonstances particulières exigeant leur utilisation;
 - 1.10.4 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des politiques et procédures dont il est mention à l'alinéa 1.9.4.

2. Compétences du personnel

- 2.1 En concluant le présent accord, l'entrepreneur déclare et atteste qu'il possède l'expérience, la formation, les titres de compétence et l'équipement requis permettant de se conformer aux exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut.
- 2.2 L'entrepreneur déclare et atteste que le personnel de supervision embauché par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de toute partie des travaux possède l'expérience, l'autorité, la formation, les titres de compétences et l'équipement requis pour veiller au respect des exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut. De plus, l'entrepreneur convient et accepte de fournir les pièces justificatives qui peuvent être requises de temps à autre par la CCN afin de vérifier les compétences de ce personnel.

3. Attestation

- 3.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir une attestation de paiement de la Commission des accidents du travail. Lorsque la durée du projet est supérieure à soixante jours, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des certificats à jour au moins tous les soixante jours. Si l'entrepreneur ne fournit pas de certificats à jour, la CCN peut immédiatement résilier le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 3.2 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des données antérieures sur les lésions subies par son personnel, y compris tous les rapports d'incidents de la Commission des accidents du travail. Ces données doivent présenter l'information relative aux trois années précédentes.

4. Plans, politiques et procédures

- 4.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de soumettre les documents ci-dessous à l'examen et l'approbation de la CCN :
- (a) un exemplaire de la politique de l'entrepreneur en matière de SST;
 - (b) un programme et un plan de sécurité spécifique au travail qui doit être exécuté conformément au contrat, lequel plan doit comprendre une évaluation et une analyse des risques, une description des méthodes de travail sécuritaires, les protocoles de déclaration des incidents et des lésions, des rapports périodiques sur la conformité aux obligations en matière de SST, y compris toute politique, pratique ou procédure, sauf disposition différente dans la présente, ainsi qu'un plan d'intervention en cas d'urgence spécifique au site;
 - (c) des dossiers sur la formation en SST de membres du personnel et de leurs remplaçants responsables des questions de SST.

L'entrepreneur convient et accepte de soumettre les fiches signalétiques requises à l'examen et l'approbation de la CCN, et ce avant de se présenter au site pour réaliser les travaux auxquels se rapportent les fiches signalétiques.

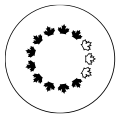
L'approbation de la CCN ne modifie pas les dispositions du contrat relativement à l'imputation de la responsabilité d'exécution ou de la non-exécution des engagements en matière de SST. Malgré ladite approbation, l'entrepreneur doit respecter ses engagements.

- 4.2 L'entrepreneur convient et accepte qu'avant d'entreprendre les travaux, il doit assister à une séance d'information préalable à la construction au cours de laquelle on doit établir toutes les pratiques et les procédures qui doivent être respectés dans l'exécution du travail. Sans préjudice des dispositions de l'alinéa 1.4(e) ci-dessus, les représentants de l'entrepreneur qui assistent à la séance d'information sont tenus de fournir une attestation écrite dans laquelle ils affirment que les pratiques et procédés exposés dans la séance d'information ont été bien compris et seront respectés.
- 4.3 En tout temps et lorsqu'il y a lieu pendant l'exécution des travaux, la CCN est autorisée à vérifier la manière dont l'entrepreneur exécute ses engagements en matière de SST et à déterminer s'il se conforme aux dispositions du projet ou aux politiques, pratiques et procédures en matière de SST. Si la vérification met à jour tout manquement de la part de l'entrepreneur dans l'exécution desdits engagements en matière de SST, la CCN est autorisée à corriger immédiatement lesdites lacunes aux frais de l'entrepreneur, et elle se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 4.4 L'entrepreneur convient et accepte de se conformer à toutes les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
- 4.5 L'entrepreneur reconnaît et accepte que lorsque requis par toute loi et tout règlement s'appliquant à la réalisation des travaux, il doit établir et maintenir un comité de santé et de sécurité au travail pour le projet. L'entrepreneur reconnaît et accepte également qu'il doit permettre à des membres du personnel d'assister à toutes les réunions pertinentes sur la sécurité et que les coûts engagés pour ce faire, y compris les coûts attribuables à la suspension des activités, sont inclus dans le prix de la soumission et ne peuvent pas être récupérés par d'autres moyens.
- 4.6 Lorsque le régime de réglementation provincial pertinent l'exige, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est tenu de présenter un avis de projet à l'organisme de réglementation pertinent et qu'il est tenu d'exécuter toute autre tâche administrative requise pour répondre aux engagements imposés dans le régime de réglementation provincial pertinent.
- 4.7 **(Facultatif selon les dangers ou la portée du projet).** L'entrepreneur convient et accepte qu'il doit embaucher et affecter au travail un professionnel en SST compétent et autorisé à titre de coordonnateur de la santé et la sécurité, lequel doit:
- (a) avoir une expérience pratique minimale de deux (2) ans en milieu de travail et spécifique aux activités associées à (indiquer le sujet spécifique);
 - (b) avoir une connaissance pratique de base des règlements spécifiés en matière de SST,
 - (c) veiller à ce qu'une formation en SST soit suivie et qu'il soit interdit à tout membre du personnel qui n'a pas reçu la formation requise d'avoir accès au lieu de travail pour exécuter les travaux requis;
 - (d) prendre en charge la mise en œuvre, l'application quotidienne et le suivi du plan de SST spécifique au lieu de travail;
 - (e) être sur place pendant l'exécution du travail.
- Les parties acceptent qu'au lieu d'embaucher un professionnel en SST, l'entrepreneur pourra confier ces services à un sous-traitant.
- 4.8 Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur convient et accepte de participer avec la CCN à une entrevue de rendement « après les travaux » afin d'évaluer le rendement de l'entrepreneur relativement aux engagements en matière de SST en vertu du contrat. Sans préjudice de la portée

générale des dispositions précédentes, l'entrevue déterminera les secteurs de conformité et de non-conformité à propos des questions suivantes :

- (a) l'efficacité du travail effectué;
- (b) les exigences en matière de déclaration et les modalités d'application;
- (c) la correction des lacunes.

L'entrepreneur reconnaît et accepte que les résultats de l'entrevue « après les travaux » pourront être utilisés par la CCN pour évaluer les soumissions futures présentées par l'entrepreneur en vue d'autres projets de la CCN.



New supplier / Nouveau fournisseur Update / Mise à jour

Supplier No. / N° du fournisseur

SUPPLIER-DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX INFORMATION FORM
FOURNISSEUR-FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT

For NCC use only / À l'usage de la CCN seulement

PART 'A' - IDENTIFICATION / PARTIE 'A' - IDENTIFICATION

Legal name of entity or individual / Nom légal de l'entité ou du particulier		Operating name of entity or individual (if different from Legal Name) / Nom commercial de l'entité ou du particulier (s'il diffère du nom légal)	
Former Public Servant in receipt of a PSSA Pension / Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension en vertu de la LPPF		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
An entity, incorporated or sole proprietorship, which was created by a Former Public Servant in receipt of a PSSA pension or a partnership made of former public servants in receipt of PSSA pension or where the affected individual has a controlling or major interest in the entity. / Une entité, constituée en société ou à propriétaire unique, créée par un ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, ou un partenariat formé d'anciens fonctionnaires touchant une pension en vertu de la LPPF, où les entités dans lesquelles ils détiennent le contrôle ou un intérêt majoritaire.		<input type="checkbox"/> Yes / Oui	<input type="checkbox"/> No / Non
Address / Adresse		Telephone No. / N° de téléphone :	Fax No. / N° de télécopieur :
Postal code / Code postal		()	()

PART 'B' - STATUS OF SUPPLIER / PARTIE 'B' - STATUT DU FOURNISSEUR

IMPORTANT: CHOOSE ONLY ONE OF THE FOLLOWING / CHOISIR SEULEMENT UNE DES OPTIONS SUIVANTES :

(1) Sole proprietor / Propriétaire unique <input type="checkbox"/>	If sole proprietor, provide: / Si propriétaire unique, indiquez :	Last Name / Nom de famille	First name / Prénom	Initial / Initiale
(2) Partnership / Société de personnes <input type="checkbox"/>	(3) Corporation / Société <input type="checkbox"/>			
Business No. (BN) / N° de l'entreprise (NE) -		OR / OU	SIN / NAS -	
GST/HST / TPS et TVH		QST / TVQ (Québec)		
Number / Numéro : _____		Number / Numéro : _____		
Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>		Not registered / non inscrit <input type="checkbox"/>		
Type of contract / Genre de contrat				
Contract for services only / Contrat de services seulement <input type="checkbox"/>		Contract for mixed goods & services / Contrat de biens et services <input type="checkbox"/>		Contract for goods only / Contrat de biens seulement <input type="checkbox"/>
Type of goods and/or services offered / Genre de biens et / ou services rendus :				

PART 'C' - FINANCIAL INSTITUTION / PARTIE 'C' - RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Please send a void cheque or bank letter with this form / Veuillez s.v.p. envoyer un spécimen de chèque ou lettre de banque avec ce formulaire

Branch Number / N° de la succursale : _____	Institution No. / N° de l'institution : _____	Account No. / N° de compte : _____
Institution name / Nom de l'institution : _____		Address / Adresse : _____

PART 'D' - DIRECT DEPOSIT PAYMENT NOTIFICATION / PARTIE 'D' - AVIS DE PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT

E-mail address / Adresse courriel : _____

PART 'E' - EMAIL ADDRESS TO SEND CONTRACTS / PARTIE 'E' - ADRESSE COURRIEL POUR ENVOYER LES CONTRATS

E-mail address / Adresse courriel : _____

PART 'F' - CERTIFICATION / PARTIE 'F' - CERTIFICATION

I certify that I have examined the information provided above and it is correct and complete, and fully discloses the identification of this supplier.	Je déclare avoir examiné les renseignements susmentionnés et j'atteste qu'ils sont exacts et constituent une description complète, claire et véridique de l'identité de ce fournisseur.		
Where the supplier identified on this form completes Part C, he hereby requests and authorizes the National Capital Commission to directly deposit into the bank account identified in Part C, all amounts payable to the supplier.	Lorsque le fournisseur indiqué sur ce formulaire remplit la partie C, par la présente, il demande et autorise la Commission de la capitale nationale à déposer directement dans le compte bancaire indiqué à la partie C, tous les montants qui lui sont dus.		
_____ Name of authorized person / Nom de la personne autorisée	_____ Title / Titre	_____ Signature	_____ Date
Telephone number of contact person / Numéro de téléphone de la personne ressource : ()			

IMPORTANT

Please fill in and return to the National Capital Commission with a bank letter or one of your business cheques, unsigned, and marked « VOID » (for verification purposes).	Veillez remplir ce formulaire et le retourner à la Commission de la capitale nationale avec une lettre de banque ou un spécimen de chèque de votre entreprise, non signé, et portant la mention « ANNULÉ » (à des fins de vérification).
Mail or email to: contracts@ncc-ccn.ca Procurement Services National Capital Commission 202-40 Elgin Street Ottawa, ON K1P 1C7 Fax: (613) 239-5007	Poster ou transmettre par courriel à : contracts@ncc-ccn.ca Services de l'approvisionnement Commission de la capitale nationale 40, rue Elgin, pièce 202 Ottawa (Ontario) K1P 1C7 Télécopieur : (613) 239-5007

**SUPPLIER – DIRECT DEPOSIT PAYMENT AND TAX
INFORMATION FORM**

**FOURNISSEUR – FORMULAIRE DE PAIEMENT PAR DÉPÔT
DIRECT ET RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE L'IMPÔT**

Supplier Tax Information

Pursuant to paragraph 221(1) (d) of the *Income Tax Act*, NCC must declare form T-1204, contractual payments of government for services, all payments made to suppliers during the calendar year in accordance to related service contracts (including contracts for mixed goods and services).

The paragraph 237(1) of the *Income Tax Act* and the article 235 of the Income Tax Regulations require the supplier to provide all necessary information below to the organization who prepares the fiscal information forms.

Questions: Sylvie Monette, Accounts Payable Supervisor
(613) 239-5678 ext. 5156 or sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Direct deposit payment information

All amounts payable by NCC to the supplier will be deposited directly into the account you identified in part C. A NCC payment advice notice will also be sent to you by e-mail detailing the particularities of the payment to the address identified in part D.

You must notify the NCC of any changes to your financial institution, branch or account number. You will then have to complete a new form.

The account you identified has to hold Canadian funds at a financial institution in Canada.

The advantages of direct deposit payment

Direct deposit payment is a convenient, dependable, safe and timesaving way to receive your invoice payment. Direct deposit payment is completely confidential.

There are fewer risks of direct deposit payment being lost, stolen, or damaged as may happen with cheques.

Funds made by direct deposit payment will be available in your bank account on the same day that we would have mailed your cheque.

Renseignements sur les fournisseurs aux fins de l'impôt

En vertu de l'alinéa 221(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CCN est tenu de déclarer, à l'aide du formulaire T-1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, tous paiements versés aux fournisseurs pendant une année civile en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).

Le paragraphe 237 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et l'article 235 du Règlement de l'impôt sur le revenu obligent les fournisseurs à fournir toutes les informations demandées ci-dessous à l'organisme qui prépare les formulaires de renseignements fiscaux.

Questions : Sylvie Monette, Superviseure aux comptes payable
(613) 239-5678 poste 5156 ou sylvie.monette@ncc-ccn.ca

Renseignements sur le paiement par dépôt direct

Tous les montants versés par la CCN au fournisseur seront déposés directement dans le compte identifié à la partie C. Un avis de paiement de la CCN détaillant les particularités du paiement par dépôt direct vous sera envoyé par courriel à l'adresse courriel identifiée à la partie D.

Vous devez aviser la CCN de tout changement d'institution financière, de succursale ou de numéro de compte. Vous devrez donc remplir un nouveau formulaire.

Le compte que vous désignez doit être un compte en monnaie canadienne, détenu dans une institution financière au Canada.

Avantages du paiement par dépôt direct

Le paiement par dépôt direct est une méthode pratique, fiable et sécuritaire, qui permet de gagner du temps dans la réception de vos paiements de factures. Le paiement par dépôt direct est entièrement confidentiel.

Avec les paiements par dépôt direct, il y a moins de risques de perte, de vol ou de dommage, comme cela peut se produire dans le cas des chèques.

Les paiements effectués par paiement par dépôt direct sont versés dans votre compte le jour même où nous aurions posté votre chèque.